METOREX

A SUBSIDIARY OF THE JINCHUAN GROUP

RUASHI MINING

CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE RUASHI MINING SAS VIS-A-VIS DES COMMUNAUTES LOCALES DE LA COMMUNE DE RUASHI

Avec un accompagnement et appui technique de l'Observatoire Congolais de l'Environnement - OCE

CEO
CONGOLESE ENVIRONMENTAL OBSERVATORY

OUT 2020

hi Mining SAS
METOREX
A SUBSIDIARY OF THE JINCHUAN GROUP
RUASHI MINING

Table des matières

ABBREVIATIONS ET SIGLES 3

LIMINAIRES 4

I. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS 6

II. DESCRIPTION DETAILLEE DES INFRASTRUCTURES/PROJETS A REALISER 11

1. CC/RM – PROJET N° 01. AMELIORATION DE LA DESSERTE ELECTRIQUE DANS LA COMMUNE DE LA RUASHI 12

2. CC/RM – PROJET N° 02. AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE LA RUASHI 13

3. CC/RM – PROJET N° 03. : PROGRAMME D'APPUI AGRICOLE 18

4. CC/RM – PROJET N° 04 : ELEVAGE DES POUSSINS DOMESTIQUES 22

5. CC/RM – PROJET N° 05 : REHABILITATION, CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNE DE RUASHI 32

6. CC/RM – PROJET N° 06 : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE SANTE DE LA COMMUNE DE RUASHI 57

7. CC/RM – PROJET N° 07 : EQUIPEMENTS DE L'HOPITAL GENERAL DE REFERENCE HAKIKA DANS LA COMMUNE DE RUASHI 78

8. CC/RM – PROJET N° 08 : AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES 81

9. CC/RM – PROJET N° 09 : REINSERTION PROFESSIONNELLE ET ECONOMIQUE DES JEUNES 93

10. CC/RM – PROJET N° 10 : GESTION DES DECHETS DANS LA COMMUNE DE RUASHI 97

11. CC/RM – PROJET N° 11 : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES SALLES POLYVALENTES 109

12. CC/RM – PROJET N° 12. CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES BUREAUX DE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS 131

IV. DISPOSITIONS FINALES 136

ANNEXES 139

ANNEXE 1. CARTE CADASTRALE DE RUASHI MINING 140

ANNEXE 2.1. PV DES ELECTIONS DES MEMBRES DES CDQ 141

ANNEXE 2.2. CONSTITUTION DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT 147

ANNEXE 3. PLAN DE TRAVAIL 150

ANNEXE 4.1. DETERMINATION DES BESOINS PRIORITAIRES PAR LE CLD 151

ANNEXE 4.2. APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES PAR QUARTIER 152

ANNEXE 5. PV DE LA REUNION DU CLD DU 11 FEVRIER 2020 179
ANNEXE 6. PV DE LA REUNION DU CLD DU 12 FEVRIER 2020 184
ANNEXE 7. PV DE LA REUNION DU CLD DU 13 FEVRIER 2020 191
ANNEXE 8. PV DE LA REUNION DU 5 JUIN 2020 200
ANNEXE 9. PV DE LA REUNION DU CLD DU 8 JUILLET 2020 206
ANNEXE 10. PROTOCOLE D'ACCORD DU 5 DECEMBRE 2005 ENTRE RUASHI MINING ET LA REGIDESO 213
ANNEXE 11. ACTE DE CESSION DU TERRAIN AGRICOLE (SHINDAIKA) 215
ANNEXE 12. ACTE DE CESSION DES TERRAINS 216
ANNEXE 13. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE RUASHI MINING ET LA COMMUNE RUASHI 219

ABBREVIATIONS ET SIGLES

- CC/RM: Cahier des charges de Responsabilité Sociétale de l'entreprise Ruashi Mining
- CDQ: Comité de Développement de quartier
- CLD : Comité Local de Développement
- CLS : Comité Local de Suivi
- CS: Centre de santé
- DERU : Développement Rural
- EP: École Primaire
- Ha : hectare
- Km : Kilomètre
- M2 : mètre carré
- M3/h : Mètre cube par heure
- MCZ: Médecin chef de Zone
- OCE : Observatoire congolais de l'environnement
- OMS : Organisation Mondiale de la santé
- PT: Prix total
- PU: Prix Unitaire
- PV : Procès-Verbal
- REGIDESO : Régie de distribution d'eaux
- RM: Ruashi Mining SAS
- RSE: Responsabilité Sociétale de l'entreprise
- SNEL : Société Nationale d'Électricité
- USD : Dollar American

LIMINAIRES

CAHIER DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIETALE

Entre

1. **Les communautés locales affectées par l'exploitation minière de l'entreprise RUASHI MINING**
   - Situées dans les 15 quartiers de la Commune de Ruashi notamment BENDERA I - BENDERA II - CONGO I - CONGO II - KALUKULUKU I - KALUKULUKU II - KAWAMA I - KAWAMA II - KAWAMA III - LUANO I - LUANO II - MATOLEO I - MATOELO II , SHINDAIKA et KANAMBA
   - Ville de Lubumbashi, Province du Haut – Katanga en République Démocratique du Congo
   - Représentées par :

   i. M. KASOMBO Alexis, Représentant de la Communauté locale de KAWAMA 1
   ii. M. LONGOMBE Maurice, représentant de la Communauté locale de KALUKULUKU 1
   iii. M. LUKALA Coco, Représentant de la Communauté locale de LUANO 2
   iv. M. MAFEFE AFE, Représentant de la Communauté locale de BENDERA 2
   v. M. MONGA Etienne, Représentant de la Communauté locale de KAWAMA 2
   vi. M. NGOY NGONGO Marcel, Représentant de la Communauté locale de MATOLEO 2
   vii. M. SALUMU KILUMBU, Représentant de la communauté locale de KANAMBA
   viii. M. MPUNGA Gustave, Représentant de la Communauté locale de SHINDAIKA
   ix. M. MUTAMBA Casimir, Représentant de la Communauté locale de LUANO 1
   x. M. MWEPU Boniface., Représentant de la Communauté locale de CONGO 2
   xi. M. NGOY BUZANGU Richard, Représentant de la Communauté locale de CONGO 1
   xii. M. SAMBU MAHINA Sam, Représentant de la Communauté locale de KAWAMA 3
   xiii. M. YUMBA KASANGE Etienne, Représentant de la Communauté locale de KALUKULUKU 2
   xiv. MBALA Liévin, Représentant de la Communauté locale de MATOLEO 1

xv. Mme. TULENGI Émérence, Représentant de la Communauté locale de BENDERA 1

Ci - après dénommées « **les communautés locales** », d'une part
Et

2. La société minière RUASHI MINING SAS

- Immatriculée au RCCM sous le numéro CD/LSH/RCCM/14-B-3083
- ID-NAT : 6-128-N 4 5421 Z LUBUMBASHI
- NIF : A0704687D
- Ayant son siège au N° 109, Avenue Songololo , commune et Ville de Lubumbashi

Représentée aux fins du présent cahier des charges par Mr. WANG Tao, Directeur général
Et ci-après dénommée « **Entreprise minière** » d'autre part
Étant entendu préalablement que :
La Société minière RUASHI MINING est titulaire des permis d'Exploitation N° 578 et N° 11751 valides respectivement jusqu'en 2039 et décembre 2029 et comme notifié par les arrêtés ministériels n°00272/CAB.MIN/MINES/01/2020 du 13 Octobre 2020 portant renouvellement du Permis d'Exploitation n° 578 et N° 0851/CAB.MIN/MINES/01/2009 du 11/12/2009 portant octroi du Permis d'Exploitation n° 11751; Et couvrant une superficie de 13 Carrés miniers. Cette concession couverte par ces titres est située dans la Commune de Ruashi dans la ville de Lubumbashi ainsi qu'en atteste la carte en annexe n° 1 établie à la suite de l'Étude d'Impact Environnementale de 2017 de l'entreprise.

Les limites de la concession minière concernée par le présent accord sont celles fixées par le titre minier octroyé par l'État et consignées dans l'Étude d'Impact Environnemental et Sociale, le Plan d'Atténuation et de Réhabilitation et le Plan de Réinstallation de la concession au moment de sa validation et de son approbation.

Mme Byamungu Muteba Brigitte, Bourgmestre de la Commune de Ruashi assite à la signature du présent cahier des charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent accord en développement dont le contenu ci – dessous.

I. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS

N°	DENOMINATION DE L'INFRASTRUCTURES/PROJETS A REALISER	SECTEUR D'INTERVENTION	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'OUVRAGE	BREVE DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET A REALISER	CHRONOGRAMME DE REALISATION					BUDGET DE L'INFRASTRUCTURE/Projet (USD)
					21	22	23	24	25	
1	Desserte en énergie électrique	Energie	15 quartiers de la Commune de la Ruashi							N/A
2	Desserte en eau	Energie	15 quartiers de la Commune de la Ruashi	Le projet consiste accorder un débit d'au – moins 300 m3/h par l'entreprise Ruashi Mining à la Régie des Eaux et à l'exécution des 6 nouveaux forages professionnels d'un débit attendu d'au – moins 50 m3/h chacun dans les sites à potentiel aquifères important. Le projet vise également à alimenter le quartier Kawama 3 à partir de la Station de pompage de la Luano par la pose d'une extension et la construction de 10 hyper bornes fontaines.	X	X	X			500.000
3	Programme agricole	Agriculture	15 quartiers de la Commune de la Ruashi	Le projet consiste à appuyer et accompagner les communautés de la Ruashi à exploiter une étendue agricole de 200 hectares par an pour la culture vivrière.	X	X	X	X		597 600

4	Elevage des poussins domestiques	Agriculture	Commune de la Ruashi	Le projet consiste à la résilience liée aux chocs dû au faible revenu des ménages et manque des moyens pour satisfaire aux besoins primaires familiale. Ce projet aura comme avantage : • Assister 1600 ménages bénéficiaires, vulnérables et pasteurs ; • Créer des capitaux pour l'auto prise en charge des ménages ; • L'apprentissage des métiers qui génèrent de revenus.		x				459 444
5	Construction, réhabilitation et équipement des écoles	Éducation	Commune de la Ruashi	Le projet vise à construire onze (11) écoles dont 8 écoles primaires et 3 écoles secondaires dans la commune de Ruashi. Il s'agit de la construction d'une école primaire danc chacun des quartiers suivants : Kanamba, Shindaika et Kawama 3, une école primaire dans l'enceinte de l'EP Mamba pour le quartier Kawama 2 , une école sécondaire dans l'enceinte de l'école TShazia à Kalukuluku 2, une école primaire dans l'enceinte de l'EP Nguzo à Luano1[1] , une école primaire dans l'enceinte de l'EP Tupendane au quartier		X	X	X		2251646,81

				Congo 1 , une école primaire dans l'enceinte de l'EP Mapendo dans le quartier Congo 2 et une école sécondaire dans l'enceinte de l'école Liberman pour le quartier Matoleo 1, et deux écoles en faveur du quartier Bendera 1 dont une école primaire dans l'enceinte de l'EP Ushindi et une école sécondaire dans l'enceinte de l'école Ruashi. Il s'agit également de réhabiliter l'école MUTUMBWI dans le quartier Matoleo 2.						
6	Construction et équipement des centres de santé	Santé	Commune de la Ruashi	Le projet consiste à construire et équiper 4 Centres de santé à kalukuluku2, Kanamba, Luano 2 et Kalukuluku1.	X	X	X			806 612
7	Équipement de l'Hôpital général de Référence Hakika	Santé	Commune de la Ruashi	Le projet consiste à doter l'hôpital général de référence HAKIKA des matériels/équipements médicaux et sanitaires selon les standards de l'OMS		X				155 800
8	Aménagement des routes	Infrastructure	Commune de la Ruashi	Le projet consiste en un Aménagement des 49,427 Km routes dans la commune de Ruashi. Il s'agit des routes/avenues ci-après : De la mine (0,811 Km), Chef Kiembe (0,673 Km), Mwatshisenge (1,09 Km), Rue 18 (0,592 Km), Rue 14 + Sakapongo (0,616 Km), De la Luano 1 (1,80 Km), Changu prolongé (0,826 Km), Kashala (0,635 Km), Du marché (1,44 Km), BiaMungu (0,941 Km), Lubumbashi (1,60 Km), Likasi (0,36 Km), Lubao (0,896 Km), Dilolo (1,71 Km), Ka-		X	X			1129 759,81

				mina (1,64 Km), Moise I (0,859 Km), Kelela Balanda (0,842 Km), Des Eglises (0,392 Km), Changwe (0,593 Km), Moise 2 (0,349 Km), Kindu (1,61 Km), Mulungwishi (2,04), RVA Ex Kisamamba (4,15 Km), Manoah (3,85 Km), Chemin public (1,72 Km), Kisamamba prolongé (6,66), Hop ma Sœur (1,55 Km), Mwandwe (1,08 Km), Siloé (1,48 Km), Yves Kisimba (1,85 Km), De la régie (0,622 Km) et de la piste (4,15 Km).						
9	Réinsertion professionnelle et économiques des jeunes	Économie et social	Commune de la Ruashi	Cinq cents (500) jeunes sont accompagnés dans la création des Unités de production et sont réinsérés dans la vie sociale et professionnelle.		X	X	X		509 408,9
10	Gestion des dechets	Environnement	Commune de la Ruashi	Le projet consiste à former et informer (sensibilisation et renforcement des capacités des délégués des communautés de la Ruashi), collecter et stocker les déchets de la commune de Ruashi en implémentant un système de collecte et de stockage des déchets industriels et ménagers dans la commune de la Ruashi.		X	X	X	X	679 910
11	Construction et équipement des salles polyvalentes	Culture	Commune de la Ruashi	Le projet consiste à construire et équiper trois salles polyvalentes de 250 places dans les quartiers suivants Kawama 2, Kanamba et Matoleo 2.		X	X	X		731896,974

12	La construction et équipement des bureaux de développements	Infrastructure	15 quartiers de la Commune de la Ruashi	Construire et équiper quinze (15) bureaux de développement au sein de chaque quartier de la commune de la Ruashi	X	X				75 000
Total général										**7 897 078,49**

II. DESCRIPTION DETAILLEE DES INFRASTRUCTURES/PROJETS A REALISER

Les projets ci-après ont été retenus à partir des besoins identifiés par le Comité Local de Développement (CLD) voir annexe 4.3. Ils sont présentés par ordre de priorité. Il s'agit de :

1. Desserte en énergie électrique
2. Desserte en eau potable
3. Programme d'appui agricole
4. Élevage des poussins domestiques
5. Construction, réhabilitation et équipement des écoles
6. Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé
7. Équipement de l'Hôpital Général de Référence Hakika
8. Aménagement des routes
9. Réinsertion socio- économique des jeunes
10. Projet Gestion des déchets
11. Construction et équipement des salles polyvalentes
12. La construction des bureaux de développement quartier

Ci-dessous la description détaillée de chacun des projets/infrastructures négociés.

1. CC/RM – PROJET N° 01[2]. AMELIORATION DE LA DESSERTE ELECTRIQUE DANS LA COMMUNE DE LA RUASHI

Titre de projet : Amélioration de la desserte électrique dans la commune de la Ruashi

Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du Secteur Energie

Contexte

Dix pourcents seulement de la population de la Ruashi a accès à l'électricité. **Pour répondre à ce besoin prioritaire des communautés de Ruashi, l'entreprise Ruashi Mining s'engage à contribuer substantiellement à l'amélioration de la desserte électrique dans la commune de Ruashi.**

Dès qu'un accord a été trouvé avec la Société Nationale d'Électricité (SNEL), Ruashi Mining et d'autres entreprises minières de la Commune de Ruashi; Ruashi Mining reviendra aux communautés dans les six mois qui suivent l'approbation du cahier des charges afin d'examiner la mise en œuvre de ce projet en collaboration avec l'autorité communale.

2 CC/RM – PROJET N° 01 : Cahier des charges de RSE de l'entreprise Ruashi Mining – Projet N° 1

2. CC/RM – PROJET N° 02[3]. AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE LA RUASHI

Titre de projet : Amélioration de la desserte en eau potable dans la commune de Ruashi

Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du Secteur Energie

Contexte

La difficulté d'accès de la population de la Ruashi aux différentes sources d'eau potable fait partie des principaux freins au développement dans la Commune de Ruashi. On estime qu'environ 10 % seulement de la population de la Commune de Ruashi a accès à l'eau potable.
Le manque d'eau observé à travers la commune de la Ruashi est dû principalement à l'insuffisance de la production au départ des forages/carrières Ruashi Mining et secondairement à l'absence des canalisations dans certains quartiers. Il y a lieu de rappeler que la desserte en eau potable dans la commune de la Ruashi a commencé à se détériorer lorsque la REGIDESO a cessé de recevoir de la Ruashi Mining le débit d'eau convenu entre les deux parties soit 180 m3/h qui devait notamment transiter par son château d'eau de 650 m3 selon le protocole du 05 décembre 2005 (annexe n°10). Le débit actuel étant de 50 m3 seulement.
La résolution de ces difficultés d'approvisionnement en eau potable qui se sont accentuées avec l'accroissement démographique dans la commune passe par une conjugaison des efforts impliquant une combinaison des solutions.

Brève description du projet

Le projet consiste accorder un débit d'au – moins 300 m3/h par l'entreprise Ruashi Mining à la Régie des Eaux et à l'exécution des 6 nouveaux forages professionnels d'un débit attendu d'au – moins 50 m3/h chacun dans les sites à potentiel aquifères important. Le projet vise également à alimenter le quartier Kawama 3 à partir de la Station de pompage de la Luano par la pose d'une extension et la construction de 10 hyper bornes fontaines.

Objectifs du projet

Le projet vise à améliorer le bien-être de la population par la desserte/adduction de l'eau potable
Bénéficiaires : Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés des quartiers de la Commune de la Ruashi

3 CC/RM – PROJET N° 02 : Cahier des charges de RSE de l'entreprise Ruashi Mining – Projet N° 2

Résultats attendus

L'adduction d'eau potable dans la commune de la Ruashi est améliorée.

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : 24 Mois
- Début du projet : Octobre 2021
- Localisation : 10 hyper bornes fontaines dans le quartier Kawama 3 et 6 nouveaux forages professionnels dans les sites à potentiel aquifères importants dans le reste de la Commune. Les spécifications techniques des forages professionnels seront connues après les études hydrogéologiques en cours d'être réalisées par la REGIDESO.

Stratégies et méthodologie d'exécution

La REGIDESO et un entrepreneur à sélectionner après appel d'offre assureront la mise en œuvre technique du projet, selon un protocole d'accord qui sera signé avec Ruashi Mining dont une copie est réservée à l'autorité communale de la Ruashi et au Maire de la Ville. L'exécution des travaux dans les quartiers non desservis par la Régideso est prioritaire.

En dehors du budget alloué à ce projet, l'entreprise Ruashi Mining a pris l'engagement de continuer à fournir à la régie des eaux 300 m3/heure.

La pérennité des travaux, l'entretien et la maintenance sont la responsabilité des Comités de gestion des bornes fontaines à mettre en place en collaboration avec l'autorité communale. Les Comités de gestion sont attachés à chaque borne fontaine et sont composés des présidents et des deux représentants des communautés dans les quartiers concernés.

L'entrepreneur à recruter assure la formation des membres des comités de gestion sur l'entretien et la maintenance des ouvrages.

Calendrier du déroulement des activités

N°	Activités	2021			2022				2023
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
1	Accord de 300 m3 par Ruashi Mining								
2	Extension à partir de station de pompage								
3	Études hydrogéologiques afin de préciser les points à forer								
4	Pose des 10 hyperbornes fontaines								

5	Acquisition des équipements électriques et de la distribution d'eau.								
6	Adduction d'eau dans le quartier Kawama 3 :								
7	Formation des membres Comités de gestion								
8	Remise des ouvrages et distribution d'eau								

Intégration du Genre

Les femmes sont les premières bénéficiaires de la desserte en eau potable. Le projet permettra d'alléger la tâche ménagère de l'approvisionnement en eau, effectuée par les femmes.

Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard des objectifs et de l'impact sur les bénéficiaires visés. Le suivi évaluation du projet sera réalisé par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation

- Un débit d'au – moins 300 m3/h est accordé par l'entreprise Ruashi Mining à la Régie des Eaux
- 6 nouveaux forages professionnels d'un débit attendu d'au – moins 50 m3/h chacun dans les sites à potentiel aquifères important sont exécutés.
- Le quartier Kawama 3 est alimenté à partir de la Station de pompage de la Luano par la pose d'une extension et la construction de 10 hyper bornes fontaines
- Rapports sur les Études hydrogéologiques
- Contrat d'exécution et/ou cahier des charges signé entre Ruashi Mining et la REGIDESO
- 70% la population de la commune de la Ruashi a accès à l'eau potable
- Rapport des travaux, photos, vidéos

Budget

- Coût des études hydrogéologiques + Coûts de 6 forages professionnels + Coût des équipements électriques et de la distribution d'eau : 342447 $

- Coût d'adduction d'eau dans le quartier Kawama 3 et la pose des 10 Hyperbornes fontaines : **147 553 $**
- Formation des comités de gestion des bornes fontaines (5 membres pour 10 Hy-perfontaines) : 10 000 $
- Coût total du projet : **500 000**

DEVIS ESTIMATIF DE L' ADDUCTION D'EAU DANS LE QUARTIER KAWAMA 3 DANS LES ENVIRONS DE L'USINE RUASHI MINING

1. consistance des travaux

Ce travail consiste à alimenter le quartier kawama 3 à partir de la station de pompage de la Luano par la pose d'une extension et la construction de 10 hyper bornes fontaines

2. Pose extension

DESIGNATION	Unité	Quantité	PU (usd)	PT (usd)
Tuyauterie				
tuyau PEHD DN 160 PN10	ml	2770	18,00	40 860
tuyau PEHD 110 MM CL 10	ml	2000	14,00	28 000
tuyau PEHD 63 MM CL 10	ml	2500	4,00	10 000
S/tuyauterie				78 860
2,1, Accessoires				
vanne à bride DN 150	pce	1	779,00	779
brides DN150	pce	2	98,00	196
Feuille joint 4 mm EBC	feuille	2	45,00	90
boulons M16x80	pce	150	2,00	300
colet a souder 160	pce	1	35,00	35
colet a souder 110	pce	4	30,00	120
TE PEHD DN 160 1GAL	pce	1	55,00	55
Vanne à bride DN 100	pce	2	450,00	900
vanne DN 50 mm	pce	10	250,00	2 500
bride DN 50 mm	pce	20	45,00	900
colet a souder 50 mm	pce	22	20,00	440
bride DN 100 mm	pce	4	50,00	200
red pehd 160 x 110	pce	2	55,00	110
bouchon dn 110 pehd	pce	2	48,00	96
electrode fonte 3mm	bte	3	53,00	159
electrode acier 3mm	bte	4	8,70	35
lame de scie	pce	20	2,50	50
monture de scie	pce	2	19,30	39
te 160 x 63 mm pehd	pce	4	53,00	212
te 110 x 63 mm pehd	pce	6	55,00	330
bouchon dn 63 pehd	pce	10	57,00	570
S/total accessoire				8 115

3. Devis pour la pose de 10 hyperbornes fontaines

3.1 Material

3.1.1 Fontainerie

DESIGNATION	Unité	Quantité	PU (USD)	PT (USD)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL				2 046,05

3.1.2 Genie civil

DESIGNATION	Unité	Quantité	PU (USD)	PT (USD)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL				7 671

TOTAL / HYPER BORNE FONTAINE	USD	4 717
TOTAL / 10 HYPERBORNES	USD	47 167
TOTAL GENERAL 1+2	USD	140 527
IMPREVU 5%	USD	7 026
TOTAL + IMPREVU	USD	147 553

Nous disons : Dollars Americains cent quarante sept mille cinq cent cinquante trois

[illegible] le 12/06/2020

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

3. CC/RM – PROJET N° 03. : PROGRAMME D'APPUI AGRICOLE

Titre du projet : Programme d'appui agricole
Secteur/Domaine d'intervention : Agriculture

Contexte

La Commune de la Ruashi, dont sa superficie est de 30 Km^2 est peuplée des 492 812 habitants dont 60 % de la population de la commune est paysanne. Les principales terres agricoles sont occupées par les entreprises minières Ruashi Mining et Chemicals Of Africa. Comme conséquence la production agricole a chuté ce qui cause de la famine en son sein.
Étant donné que la démographie de la commune augmente rapidement par l'exode due aux conflits internes dans la Province, les femmes qui dans la plupart des cas sont des veuves ne sont plus capables de prendre efficacement en charge leurs progénitures en termes de : nourriture, soins de santé et éducation, d'où la vulnérabilité de plusieurs familles.
Par ailleurs, les communautés se nourrissent, pour la plupart, des aliments importés et cela a des conséquences sur la vie qui est déjà précaire et a besoin d'un supplément alimentaire végétal de qualité.

Le présent projet répond à ces défis.

Brève description du projet

Le projet consiste à appuyer et accompagner les communautés de la Ruashi à exploiter une étendue agricole de 200 hectares par an pour la culture vivrière.

Objectifs du projet :

- Promouvoir l'agriculture familiale afin de lutter contre la famine et la pauvreté ;
- Promouvoir l'autonomie des personnes vulnérables dont les femmes cheffes de ménage en vue de son renforcement en capacité socio-économique ;
- Contribuer au maintien de la vie des communautés dans des conditions de sécurité alimentaire et d'une vie plus humaine et stable ;
- Assurer l'autosuffisance alimentaire au sein des famille vulnérable.

Bénéficiaires du projet :

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les agriculteurs habitants les quinze quartiers de la Commune Ruashi. Chaque quartier va bénéficier de 13,3 Hectares par an. La sélection des bénéficiaires se fera sur base du critère de vulnérabilité de ménage c'est-à-dire des ménages ayant (i) un accès difficile aux intrants agricoles et à la terre arable,

(ii) des ménages dont les femmes sont chefs et pourvoyeuses principales des besoins et (iii) des ménages où l'un des membres est une personne vivant avec handicap.

Les bénéficiaires directs seront 1560 ménages à vocation agricole installés dans les 15 quartiers de la commune de la Ruashi en raison de 390 ménages en 2021, 390 ménages en 2022, 390 ménages en 2023 et 390 ménages en 2024. Chaque quartier aura droit à 26 ménages par an.

Quant aux bénéficiaires indirects, il s'agit des restes des communautés non seulement de la Ruashi mais de toute personne de Lubumbashi et ses environs

Résultats attendus

- L'agriculture familiale est promue et est productive
- Les capacités socio – économiques des personnes vulnérables sont renforcées
- L'auto prise en charge des ménages vulnérables est assurée

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : 4 saisons agricoles (2021 – 2024)
- Début du projet : Le projet commence en août 2021

Stratégies et méthodologie d'exécution

- L'acquisition de 200 hectares de culture de maïs par la commune[4] (Voir Annexe n°11)
- Pour faciliter le dessouchage l'entreprise mettra à la disposition des communautés des outils aratoires (bulldozer pour le dessouchage et tracteur pour le labour)
- L'acquisition des intrants agricoles, herbicides et matériels aratoires
- Ruashi Mining signera un protocole d'accord avec la Commune de Ruashi pour la mise en œuvre du projet; le protocole d'accord déterminera les rôles qui sera joué par les organisations paysannes.
- 15 % de la production sera retenue par le projet pour assurer la durabilité du projet. Ceci permettra de répondre aux besoins en intrants agricoles des autres membres des communautés locales n'ayant pas bénéficié de l'appui initial de Ruashi Mining.

[4] La commune de Ruashi a acquis dans le groupement de Shindaika, secteur de Bukanda en territoire de Kipushi un terrain à usage agricole d'une superficie de de 300 hectares pour faciliter la mise en œuvre de ce projet. L'acte de cession de ce terrain est en annexe de ce cahier des charges.

- Le projet va bénéficier d'un encadrement technique des ingénieurs agronomes de l'entreprise Ruashi Mining en collaboration avec les agronomes de la commune.
-

Calendrier du déroulement des activités par an

N°	Activités	Année			
		T1	T2	T3	T4
1	Acquisition de terrain				
	Sensibilisation, Identification et sélection des ménages bénéficiaires				
2	Signature du protocole d'accord entre Ruashi Mining et la Commune de Ruashi				
	Formateurs des bénéficiaires sur les bonnes pratiques				
	Déboisement et débroussaillement		Chaque mois d'Août		
3	Acquisition des intrants agricoles, herbicide et matériels aratoires d'une part et pépinières, transplantation et plantation des plants… et semis pour d'autres plantes			Chaque mois de septembre	
4	Labour ; hersage et semi	Chaque mois de Septembre et Octobre			
5	Distribution des intrants				Chaque mois d'octobre
6	Récoltes et remise des 15% d'intrants au projet	Chaque fin de saison agricole			
7	Suivi et encadrement des agriculteurs				

Intégration du Genre

Les femmes ont grand rôle à jouer dans la mise en exécution de ce projet vu leurs responsabilités dans les ménages. 60 % des bénéficiaires de l'appui agricole seront des femmes habitant la Commune de Ruashi en général et les femmes vivant seules ou chef de ménage en particulier.

Suivi et évaluation du projet

Le Comité Local de Suivi présidé par le Maire de la Ville, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales assureront le suivi et l'évaluation de ce projet

Les indicateurs de suivi et d'évaluation

- Une étendue de 200 hectares est acquise par an par la commune pour la culture vivrière
- Les terrains sont repartis par quartier et ménages
- Les intrants agricoles sont acquis et distribués aux ménages
- 1560 ménages des personnes vulnérables accèdent à la terre et aux intrants agricoles
- La stabilité des conditions de sécurité alimentaire et d'une vie plus humaine
- L'autosuffisance alimentaire au sein des famille vulnérables.

BUDGET DETAILLE EN DOLLARS AMERICAINS DU PROGRAMME D'APPUI AGRICOLE

No	LIBELLE	QTE	UNITE	PU	PT en $
1	Sensibilisation, Identification et sélection des ménages bénéficiaires	15	Pers	500	7500
2	Honoraires des Formateurs et encadreurs des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agricoles (1 Encadreur x 15 Quartiers X 100 $ @5 Formations)	75	Séance	200	15000
3	Suivi et encadrement des agriculteurs (3 encadreurs @ 5 missions @ 100)	15	PERS	100	1500
4	Intrants agricoles	800	SAC NPK 10-20-10	35	28000
		800	SAC UREE	33	26400
		200	SEMENCE	75	15000

5	Laboure et hersage des terrains	200	HA	180	36000
6	Dessouchage 200 ha de terrains	200	HA	100	20000
7	TOTAL PAR AN				**149400**
TOTAL POUR LES 4 ANS					**597 600**

4. CC/RM – PROJET N° 04 : ELEVAGE DES POUSSINS DOMESTIQUES

Titre de projet : élevage des poussins domestiques

Secteur d'intervention : Élevage

Contexte

La Commune de la Ruashi connait une croissance démographique spectaculaire ces dernières années. En effet, avec une population autour de 492 812 habitants, la commune de la Ruashi est en pleine croissance démographique. La conséquence de cette croissance est l'augmentation importante des besoins agro-alimentaires (en nourriture, ...).

Un projet d'élevage de poussin est une solution efficace pour répondre de manière appropriée au problème d'alimentation (malnutrition et de pauvreté).

Il y a une urgence de limiter les dégâts qu'entrainent la pauvreté au sein des communautés de la commune de la Ruashi.

Notre économie dépend trop des apports externes. En effet, l'élevage des poussins trouve secours de la Zambie. Ceci est lié étroitement aux secteurs agricoles et d'élevage assez développé chez nos voisins Zambiens. De même que la production d'œufs de consommation le tout étant conditionné par des fournisseurs Zambiens qui approvisionnent le marché Louchois.

L'alimentation étant presqu'incomplète faute d'aliments de croissance particulièrement la carence des protéines animales.

Ce projet qui vise d'une part, la création d'emploi bien que minime, l'augmentation des quantités de viande fraiche riche en protéine animale, disponibiliser sur le marché de poussins pour l'élevage des poulets locales de race amélioré pour les disponibiliser aux 1600 ménages vulnérables dont plus de 70% sont femmes sont ; visent l'élevage de poulets de chair. C'est par le métayage au deuxième cycle que ces ménages ont opté

épandre cette activité génératrice de revenus parmi d'autres ménages chef de ménage cibles impliqués dans ces genres d'activité, afin de leur permettre d'améliorer leur sécurité alimentaire et générer plus de revenus pour la survie de ces ménages
Eu égard à ce qui précède, ce projet a pour objectif de diminuer la pauvreté en permettant aux familles d'accéder à une nourriture de qualité et de quantité suffisante.

Brève description du projet

Le projet consiste à la résilience liée aux chocs dû au faible revenu des ménages et manque des moyens pour satisfaire aux besoins primaires familiale.
Ce projet aura comme avantage :

- Assister 1600 ménages bénéficiaires, vulnérables et pasteurs ;
- Créer des capitaux pour l'auto prise en charge des ménages ;
- L'apprentissage des métiers qui génèrent de revenus.

Objectifs du projet

Le but du projet est de contribuer à assurer la résilience de 1600 ménages, vulnérables par l'accroissement de leurs moyens de survie dans la communauté d'ici fin Aout 2025.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Assister 1600 ménages bénéficiaires, vulnérables ;
- Créer des capitaux pour l'auto prise en charge des ménages (L'apprentissage des métiers qui génèrent de revenus) et accroitre l'économie des ménages agricoles de cette communauté ;
- L'améliorations des techniques et des méthodes agro-pastorales parmi les ménages agricoles ;
- Améliorer les conditions nutritionnelles de ménages.

Bénéficiaires du projet :

Le présent projet cible les parties suivantes : les communautés locales impactées par l'entreprise Ruashi Mining. Il s'agit des populations de quinze quartiers directement impactés par l'entreprise Ruashi Mining (Assister 1600 ménages bénéficiaires, vulnérables). **Les bénéficiaires indirects sont les entreprises et le reste de la population de la** ville de Lubumbashi.

Les critères de sélection des bénéficiaires : Les familles ayant plus de deux enfants non scolarisés ; faible revenu (moins de 1$ par jour), moins de deux repas par jour,

signe de mal nutrition, mal vêtu, absence d'élevage, non existence d'1 AGR dans la famille.

Résultats attendus

- 1600 ménages bénéficient des poussins ;
- Les capitaux pour l'auto prise en charge des ménages sont obtenus ;
- Les métiers génèrent de revenus et l'économie des ménages agricoles de cette communauté est accrue ;
- Les techniques et des méthodes agro-pastorales sont améliorées par les ménages agricoles ;
- Les conditions nutritionnelles de ménages sont améliorées.

Gestion : stratégie et organisation

Le projet n'est pas bouclé, il demande une synergie pour sa réalisation. Le service d'agriculture et d'élevage de la commune fournira l'expertise et Ruashi Mining vient avec l'appui financier pour l'achat des intrants agricoles de la mise en œuvre et l'évaluation.

Les services techniques de la commune vont prendre part à ce projet sur base du protocole de mise en œuvre signé entre l'entreprise Ruashi et le bourgmestre de la commune de la Ruashi. Les services techniques au sein de la commune pour le conseil et l'encouragement
Un comité exécutif composé d'un Coordonnateur, d'un Secrétaire, d'un chargé des Finances et un chargé de logistique sera mis en place et placé sous la tutelle de la Commune.
Les fonds régénérés par les activités seront gardés dans le compte du Comité exécutif du projet, pour des raisons suivantes :

- Paiement des membres du projet
- La maintenance des poulaillers pour une durabilité du projet
- La pérennisation du projet

Durée : Ce projet est conçu pour une durée de 4 ans avec une année d'évaluation (année 5);

Début du projet : Septembre 2021

Stratégies et méthodologie d'exécution

La mise en œuvre du projet sera exécutée par la commune de la Ruashi à travers les associations locales encadrées par le service d'agriculture et d'élevage communal après formation par un consultant spécialiste dans le domaine d'élevage des volailles. Le

spécialiste procédera à leur capacitation à travers une formation adapté à leur capacité et niveau. Le projet mettra l'accent sur les questions liées { l'élevage des poussins ; au développement et la pérennisation des moyens de survie de ménages bénéficiaires de manière suivante : L'extension de l'élevage de poussins par métayage sera assurée de manière à :

- Doubler le nombre des bénéficiaires au début de l'exercice suivant,
- Augmenter le nombre de têtes élevées à partir des bénéfices réalisés à la fin de chaque cycle d'élevage.

Une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement des ménages bénéficiaires sera mise en place, afin d'assurer la durabilité des actions

Calendrier du déroulement des activités par an

1. Mapping des bénéficiaires du projet au sein de chaque quartier et ménage : Septembre 2021
2. Une sensibilisation communautaire auprès des parties prenantes sera organisée au profit des ménages à des fins d'appropriation du projet par tous les habitants de la commune : Septembre 2021
3. Installation de l'aviculture (les stratégies clés) : janvier 2022
4. Production des 1.200.000 poussins d'ici 2025

Intégration du Genre

Le projet va pour accroitre la participation et l'implication de la femme dans la réalisation des activités du projet qui contribuent au développement communautaire en général (40 pourcents des femmes et 60 pourcents des hommes).

Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard des objectifs et de l'impact sur les bénéficiaires visés. Le suivi évaluation du projet sera réalisé par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs spécifiques et mesurables qui aideront à quantifier la réalisation des résultats du projet

- Poulaillers construits et fonctionne
- Les poussins sont produits et vendus sur le marché local

Cout du projet : 459 444 $

Matériels et Budget

Libellé	Spécification	Unité	Nombre	Prix unitaire (USD)	Prix total (USD)
Mangeoire	Mangeoire Elite 6Kg feeder	Elite 6 Kg feeder	130	18	2340
Abreuvoirs	Elite 12 litres	Elite 12 litres	120	18	2160
Aliments	Sacs	sacs	375	36	15000
Poussins	Poussins indigènes de race améliorée	poussin	3000	1	3000
Kits solaire	Kits solaire	lot	1	17500	17500
couveuse	incubateur	pièce	1	15358	15358
Formation	éleveurs copeaux	personne	1600	3	4800
Copeaux		sac	500	3	1500
Vaccin gumborow	vaccin	Flacon	50	3.5	175
vitamine antistress	Produit vétérinaire	kilo	50	4	200
Vitamine E	vitamine	kilo	50	3.5	175
Thermomètre enregistreur	Thermomètres	pièces	20	30	600
Balance	balance	pièce	20	40	800
Lampes torches	lampes	pièces	2040	4	360
Brosses	brosses	pièces	20	5.5	1100
Oxytetra 20%	Oxytetra 20%	kilo	100	4	400
Sulfamidine 100%	Sulfamidine 100%	kilo	100	6	600
Vitamine vituane	Vitamine vituane	kilo	100	5	500
Sceaux plastiques	Sceaux	pièces	20	10	200
		Sous total			67168
		Ressources humaines et primes			
Directeur du projet	Directeur	1	mois	350	4200

Secrétaire	Secrétaire	1	mois	200	2400
Caissière	Caissière	1	mois	200	2400
Logisticien	Logisticien	1	mois	200	2400
Électricien	Électricien	1	mois	200	2400
Ouvrier	Ouvrier	5	mois	150x5	9000
Garde	Garde	3	mois	150x3	5400
Consultant vétérinaire	Consultant vétérinaire	1	Séance/semaine	50	2600
Sous total					30800
Totale générale1					97968 $

IMPLANTATION

N°	DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL (USD)
	1. IMPLATATION				
1	Chevron	50	Pièce	5	250
2	Clous n°10	50	Kilo	2	100
3	Fn maçon	40	Rouleau	2	80
4	Pouilles				400
	SOUS TOTAL 1				830
	2. MATERIELS DE CONSTRUCTION				
1	Bèche	10	Pièce	7	70
2	Houe	6	Pièce	5	30
3	Pioche	6	Pièce	5	30
4	Machette	4	-	4	16
5	Brouette	10	-	50	500
6	bidon	10	-	1	20
7	PHU	5	-	30	150
8	Marteau simple	10	-	7	70
9	Marteau masie	10	-	10	100
10	Griffe 6-8	10	-	5	50
11	Griffe 8-10	10	-	6	60
12	Cisaille	4	-	50	200
	SOUS TOTAL 1				1296 $
	TRANSPORT				100$
	Truelle	10	PIECE	2	20$
	Niveau	10	6	10	100'

DESHERBAGE					1000
TOTAL GENERAL2 DE L'IMPLATATION & MATIERE					2.596$
3. FONDATION					
3 1 BETON DE PROPRETE					
N°	DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	PRIX UNITAIRE (USD)	PRIX TOTAL (USD)
1	Gravier	40	m3	40	1600
2	Sable	20	m3	20	4000
3	Ciment	280	SAC	10	2800
4	Ferrons 06 ha	2	Tonne	1800	2600
5	ferrons 10ha	6	Tonne	1000	6.000
6	fil a ligature	1	Tonne	1750	1750
TRANSPORT					1000
MAIN D'ŒUVRE					6600$
SOUS - TOTAL					25750
2. 3 MACONNERIE EN MOELION					
1	Moelion	220	m3	30	6600
2	Sable	70	m3	20	1800
3	Ciment	280	Sac	10	2800
TRANSPOR					200
MAIN D4OEUVRE					5000
SOUS TOTAL					16000$
TOTAL GENERAL 3 POUR LA FONDATION					43.190$

GOS-ŒUVRE	DEVIS ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTIONS DU POUULLAILLE				
N°	DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL (VSD
1. IMPLA NTATION					
1	CHEVRON	50	PIECE	5	250
2	CLOUS N° 10	50	kilo	2	100
3	FIL MA CON	40	ROULAU	2	80
4	FOUILLE				400
SOUS-TOTAL 1					830$ + 50$transport de planche

2 MATERIEL DE CONSTRUCTION					
1	BECHE	10	PIECE	7	70
2	HOUE	6	PIECE	5	30
3	PIOCHE	6	PIECE	5	30
4	MACHETTE	4	PIECE	4	16
5	BROUETTE	10	PIECE	50	500
6	BIDON	20	PIECE	1	20
7	PHU	5	PIECE	30	150
8	MARTEAU SIMPLE	10	PIECE	7	70
9	MARTEAU MASSE	10	PIECE	10	100
10	GRIFFE 6-8	10	PIECE	5	50
11	GRIFFE 8-10	10	PIECE	6	60
12	CESAILLE	4	PIECE	50	200
SOUS TOTAL 2					1296$
TRANSPORE					100$
	TRUELLE	10	PIECE	2	20$
	NIVEAU	10	PIECE	10	100$
DESHAREGE					200$
TOTALGENERAL4 DE L'IMPLANTATION & MATEREIEL				2.596$	

SECOND ŒUVRE

N°	DESIGNATION	PRIX
1	PORTES & FENETRES	10 000$
2	ELECTRICITE	10 000$
3	PLOMBERIE	10 000$
4	FORAGE	5 000$
5	CARRELAGE	3.500$
6	GITAGE	4500$
7	CREPISSAGE	5 000$
8	PEINTURE	3 000$
9	CLIMATISATION	5 000$
10	Sous-TOTAL GENERAL	56.000$
TOTAL GENERAL (TG)		361.476$

VU EN PLAN

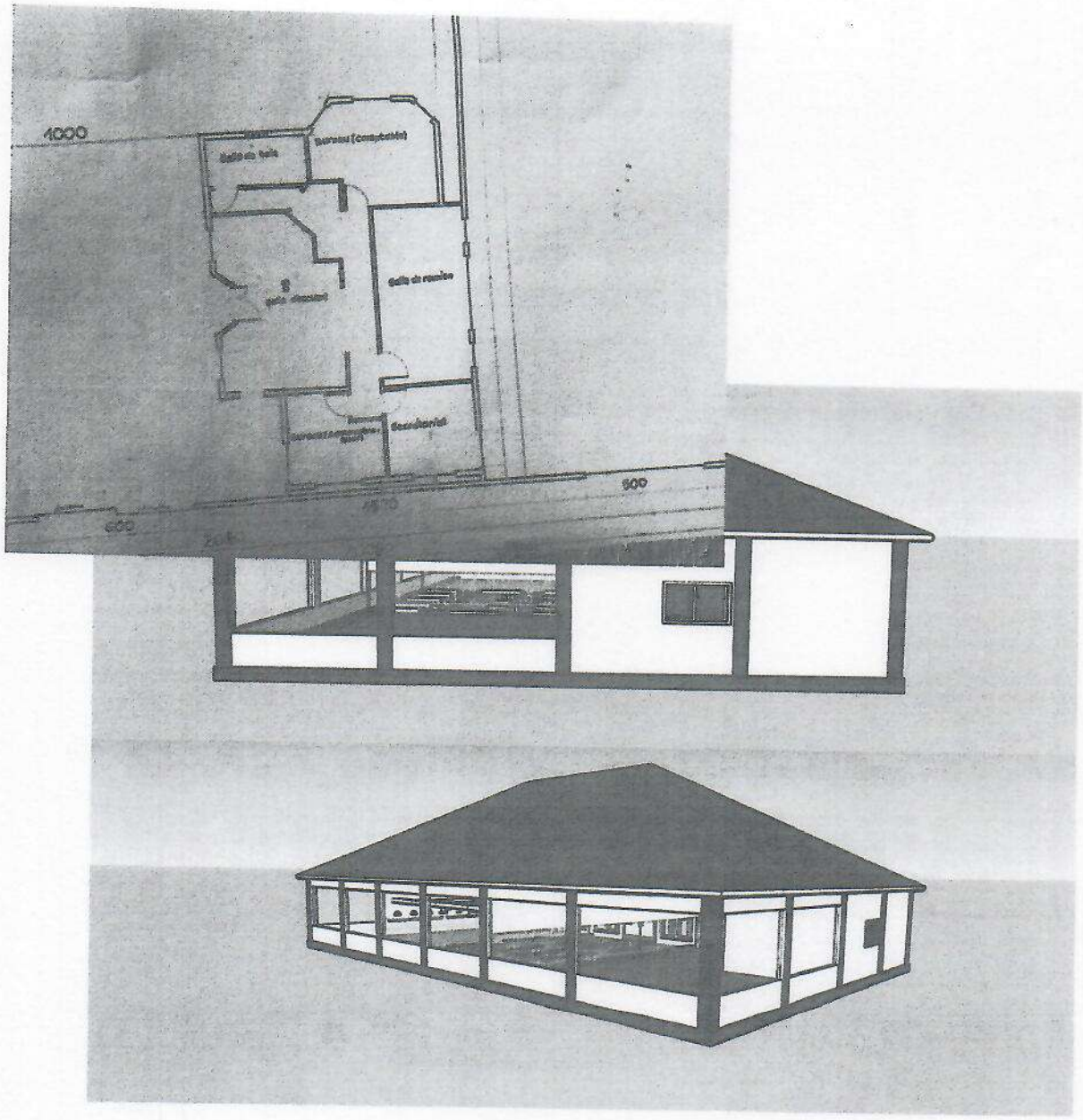

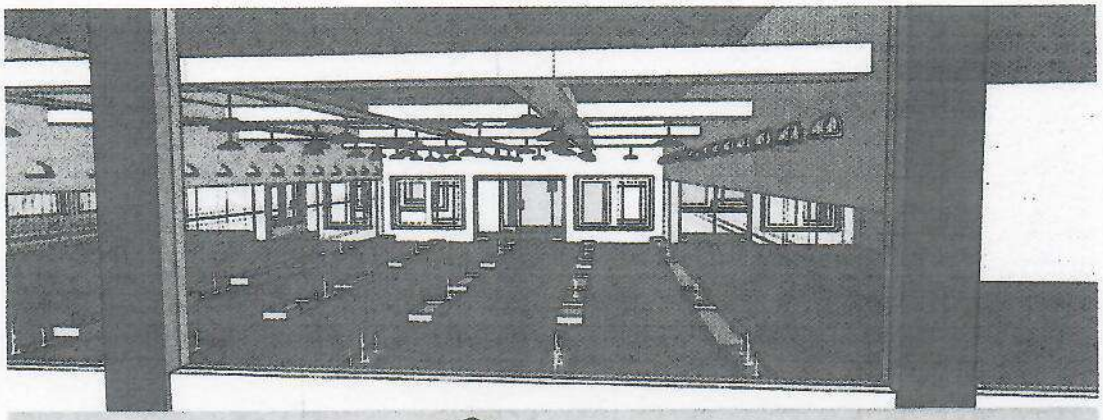

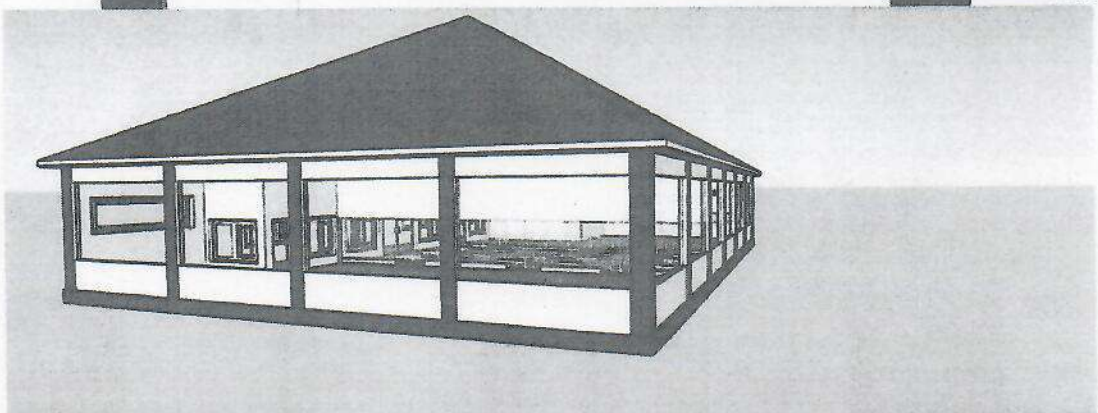

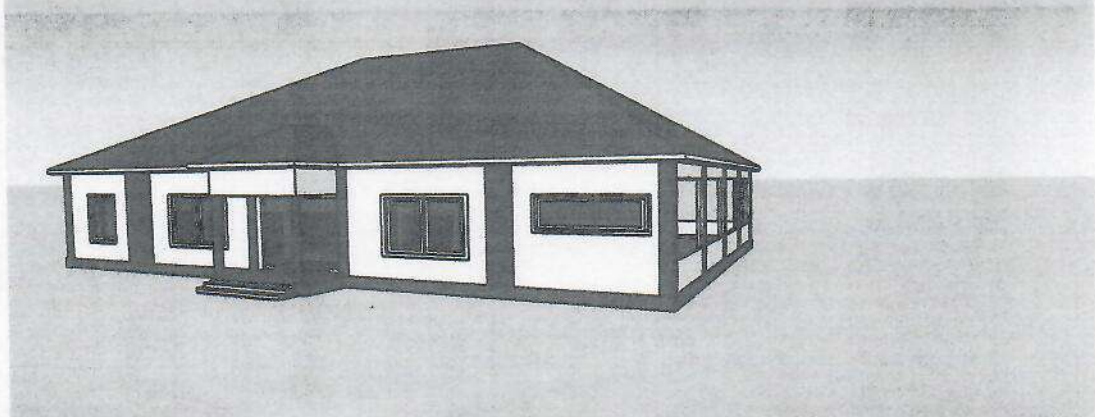

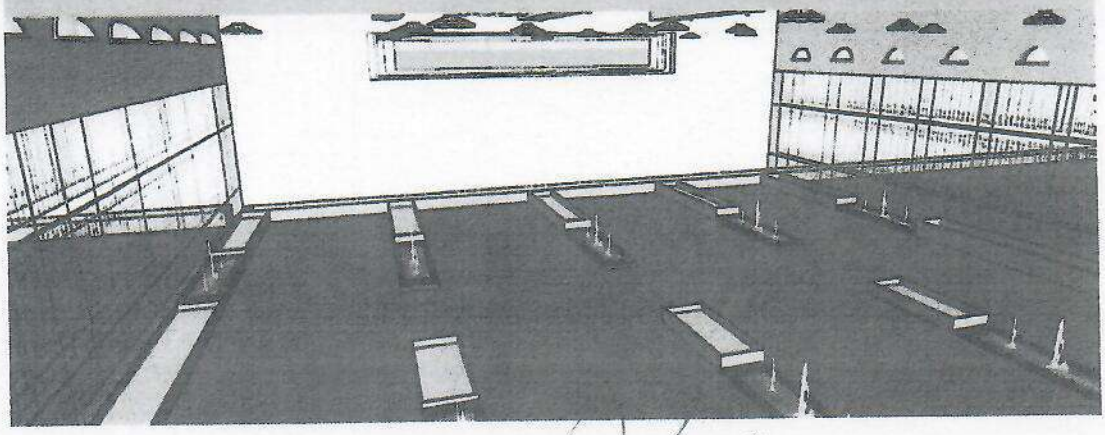

5. CC/RM – PROJET N° 05 : REHABILITATION, CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNE DE RUASHI

Titre du projet : réhabilitation, Construction et équipement des écoles de la commune de Ruashi
Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du Secteur Éducation

Contexte :

Dans le cadre de la gratuité de l'enseignement prônée par le chef de l'État, la commune de la Ruashi se retrouve avec un nombre limité d'écoles publiques par rapport au nombre croissant de sa population jeune scolarisable. La commune de la Ruashi est butée à des nombreux problèmes de scolarisation. La plupart de ses quartiers ne comptent aucune école publique et ceux qui en ont sont submergées par le nombre d'élèves et elles même en mauvais état et mal équipées.
Par ailleurs, l'école Primaire MUTUMBWI a été construite en 1958 pour un besoin limité car ne disposant que de deux blocs de 4 salles de classe chacun. Aujourd'hui, face à l'augmentation de la démographie scolaire et l'insuffisance des locaux, le besoin de réhabiliter et augmenter la capacité d'accueil de l'école s'impose.

D'où un besoin pressant de construire, réhabiliter et équiper des écoles dans la commune de Ruashi.

Brève description du projet

Le projet vise à construire onze (11) écoles dont 8 écoles primaires et 3 écoles secondaires dans la commune de Ruashi. Il s'agit de la construction d'une école primaire danc chacun des quartiers suivants : Kanamba, Shindaika et Kawama 3, une école primaire dans l'enceinte de l'EP Mamba pour le quartier Kawama 2 , une école sécondaire dans l'enceinte de l'école TShazia à Kalukuluku 2, une école primaire dans l'enceinte de l'EP Nguzo à Luano1[5] , une école primaire dans l'enceinte de l'EP Tupendane au quartier Congo 1 , une école primaire dans l'enceinte de l'EP Mapendo dans le quartier Congo 2 et une école sécondaire dans l'enceinte de l'école Liberman pour le quartier Matoleo 1, et deux écoles en faveur du quartier Bendera 1 dont une école primaire dans l'enceinte de l'EP Ushindi et une école sécondaire dans l'enceinte de l'école Ruashi.
Il s'agit également de réhabiliter l'école MUTUMBWI dans le quartier Matoleo 2.

Objectifs du projet
D'ici 2024, RM contribue à l'amélioration de la qualité d'enseignement dans la commune de la Ruashi.

5 Luano 2 a cédé en faveur de Luano1 par manque d'espace

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés locales de Ruashi. Les bénéficiaires indirects sont les communautés environnantes de la commune Ruashi

Résultats attendus

La qualité de l'enseignement dans la commune de Ruashi est améliorée

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : Six mois par école pendant 3 ans
- Début du projet : Octobre 2021
- Stratégies et méthodologie d'exécution

Il s'agit de Construire, réhabiliter et équiper des écoles de la Commune de Ruashi.

En ce qui concerne les terrains : Les quartiers Kanamba, Shindaika et Kawama 3 vont bénéficier des terrains achetés par la commune. Mais les autres écoles seront construites sur des terrains où existent d'autres écoles (Voir Annexen°12).

Pour recruter les entrepreneurs, l'entreprise Ruashi Mining privilégie les entrepreneurs locaux (Basés dans la commune de Ruashi) spécialisés dans la construction sur base d'un appel d'offre. A défaut d'un entrepreneur local, Ruashi Mining sélectionne un entrepreneur national mais qui devra recruter de la Main d'œuvre dans la commune de Ruashi.
La remise des clés entre les mains de l'autorité communale en présence du président du CLD et celui-ci les remets à la sous Division de l'Éducation Lubumbashi 3 en présence des membres du quartier concerné.

Calendrier du déroulement des activités

N°	Activités	2021				2022				2023			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Acquisition des terrains par l'État Congolais												
2	Sélection des entrepreneurs par appel d'offre												

3	Construction et réhabilitation des écoles												
4	Remise des clés												

Intégration du Genre :

Les jeunes filles et les enfants ont accès aux écoles construites, réhabilitées et équipées par l'entreprise. L'entreprise Ruashi Mining devra s'assurer que les bâtiments construits ont des lieux réservés pour des toilettes spécifiques aux filles.

Suivi et évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation du projet seront réalisés par le Comité Local de Suivi présidé par le Maire de la Ville, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs spécifiques et mesurables qui aideront à quantifier la réalisation des résultats du projet

- Les terrains sont acquis par la maison communale
- Des bâtiments sont construits et réhabilité (voir la brève description des projets)
- Contrat d'exécution du projet avec l'entrepreneur
- Rapport des travaux, photos, vidéos

Budget

- Coût construction bâtiment de 6 classes : 128 604 $
- Coût total de construction des bâtiments administratifs : 24215,52$
- Coût construction des sanitaires : 26265,19$
- Total pour une école : 179084,71$
- Total pour la construction des 11 écoles : 1 969 931,81$
- Coût équipement des écoles construites : 2251646,81$
- Coût réhabilitation de l'école Mutumbwi : 92 735 $
- Cout total : **2 251 646,81$**

DEVIS ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

ETS MAISON NEHEMIE CONSTRUCTION
MAÇONNERIE, PLOMBERIE, GENIE CIVILE ET SERVICE GENERAUX CHARPENTERIE
CD/LSHI/RCCM/15-3909
IMPOT A1512765S
ADRESSE : COMMUNE RUASHI, Q. KAWAMA
Télephone : +243 99 02 14 334
E-mail : mongamwape2015@gmail.com

Date: le 24 Mai 2021
N°:
NIF A070468D
NOM: RUASHI MINING
ADRESSE: MINE DE LA RUASHI
C/RUASHI
E-mail: ruashimining@ruashi.com

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE SIX SALLES DE CLASSES ET ANNEXES DANS LES QUARTIERS DE LA COMMUNE DE RUASHI / LUBUMBASHI

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DES TRAVAUX

A BATIMENTS DE 6 SALLES DE CLASSES

N°	Désignation	Unité	Quant.	x U. ($)	Prix T. ($)
I	Installation et replis chantier	fft	1	12300	12300
	Total installation et repli chantier				12300
II	TERRASSEMENT				
2	Deblai de fondation	m³	32	6	192
	Total terrassement				192
III	FONDATION				
1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m³	m²	4,34	142	616,28
2	Fondation en moellon	m³	69,47	222	15422,34
3	Remblais compacté	m³	115,6	9	1040,4
4	socle de colonnes de fondation en B.A dosé à 350Kg/m³	m³	2,33	375	873,75
5	Chape d'égalisation en B.A dosé à 250Kg/m3	m³	4,34	235	1019,9
6	Sous pavement en B.B dosé à 250Kg/m³	m³	50,96	235	11975,6
7	Estrade en BB dosé à 250kg/m³ de 1,20 x 8 m	m²	10,8	235	2538
8	Parterre en Béton B dosé à 250 Kg/m3	m³	10,05	235	2361,75
	Sous Total Fondation				35848

IV	ELEVATION				
1	Maçonnerie en briques cuites de 15 x 15 x 25	m³	113,97	95	10827,15
2	Colonnes en B.A de 15 x 15 cm dosé à 350Kg/m³	m³	2,35	375	881,25
3	Chainage en B.A de 15 x 20 cm dosé à 350Kg/m³	m³	4,88	375	1830
4	Maçonnerie des claustras	m²	21,12	38,4	811,008
5	chape en B.B dosé à 250Kg/m³	m³	2,28	34,8	79,344
6	Chape sablière dosée à 250 kg/m³	m³	1,63	235	383,05
7	Goutieres et descente d'eau	ml	218	6	1308
	Sous Total Elevation				16119,8
V	TOITURE ET FAUX PLAFOND				
1	Fermes en bois double madrier de 4 x 11 cm	m³	7,61	430	3272,3
2	Pannes en bois chevrons de 7 x 7 cm	m³	4,72	430	2029,6
3	Couverture en tôles ondulées BG28	m²	706	14	9884
4	Tôles faîtières	ml	60	9	540
5	Planches de rive de 3 x 15 cm	ml	130	10	1300
6	Gitage en bois de 7 x 7 cm	m³	5,92	430	2545,6
7	Faux plafond en timberlite + lattes couvre joint et corniches	m²	482	17	8194
	Sous Total Toiture et Faux plafond				27765,5
VI	REVETEMENT MURS				
1	Crépissage intérieur et exterieur dosé à 300Kg/m³	m²	1322,6	10	13226,4
2	Enduit tyrolien sur murs extérieur	m²	540,66	13	7028,58
3	Pavement lissé	m²	493,02	5	2465,1
4	Tableau au mortier M400 de 1,5 x 0 m, peinture noire	m²	64,8	20	1296
	Sous Total Revetement murs				24016,08
VII	**MENUISERIE METALLIQUE**				
1	Portes métalliques de 0,90 x 2,10 m	pce	6	320	1920
2	Fenêtres métalliques vitrées de 1,10 m x 1,20 m	pce	6	150	
3	Fenêtres métalliques vitrées de 1,10 m x 1,50 m	pce	12	250	3000
	Sous total Menuiserie métallique				4920
VIII	***PEINTURE***				
1	Chaux sur murs intérieurs	m²	820	2,8	2296
2	Latex sur murs intérieurs en deux couches	m²	377	4,76	1794,52
3	Email sur murs intérieurs à 2,10 m de hauteur	m²	443	7	3101
4	Email sur planche de rive	m²	35,88	7	251,16
	Sous total Peinture				7442,68
	TOTAL CONSTRUCTION BATIMENT 6 CLASSES				128604

B INSTALLATIONS SANITAIRES

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTIT	P.U/USD	P.T/USD
I	TRAVAUX DES GROS ŒUVRES				
1	Deblai de fondation	m³	6,34	6	38,04
2	beton de propreté	m³	1,14	142	161,88
3	Remblai compacté	m³	9,6	9	86,4
4	maçonnerie en moellon	m³	13,73	222	3048,06
5	chape d'égalisation dosée à 250 kg/m³	m³	0,88	235	206,8
6	maçonnerie des claustras	m²	1,2	34,8	41,76
7	maçonnerie de brique	m³	21,45	95	2037,75
8	Tôle Faitiere	ml	11	9	99
9	béton de sous pavement	m³	4,62	235	1085,7
10	Chape lisse	m²	48	5	240
11	chainage en béton armé 350KG/m³	m³	1,06	375	397,5
12	charpente et panne en bois	m³	1,01	430	434,3
13	couverture tôle BG 28	m²	32	14	448
14	Fosse septique pour 50 Usagers	fft	1	5200	5200
15	Puits perdu	fft	1	780	780
	Sous total des gros œuvres I				14305,19
II	TRAVAUX DE FINITION				
1	Gitage en bois	m³	1,2	430	516
2	faux plafond en timberlite	m²	78,6	17	1336,2
3	chaux	m²	162	2,8	453,6
4	crépissage intérieur et extérieur	m²	324	10	3240
5	Enduit tyrolien	m²	167	13	2171
6	latex	m²	240	4,78	1147,2
7	peinture a huile	m²	84	7	588
8	Porte métallique pleine 0,90 m x 2,00 m	pce	6	320	1920
9	Imposte métallique vitrée 0,50 m x 0,50 m	pce	6	98	588
	Sous total finition II				11960
	Total installations sanitaires (I+II)				26265,19

TOTAL GENERAL A + B	*154869,27*
TVA 16%	*24779,084*
TOTAL GENERAL	*179648,36*

Nous disons: dollars américains cent soixante dix-neuf mille six cent quarante-huit trente cinq centin

Fait à Lubumbashi, le 24 Mai 2021

Ir Monga Mwape

ETS MAISON NEHEMIE CONSTRUCTION
MACONNERIE, PLOMBERIE, GENIE CIVILE ET SERVICE GENERAUX CHARPENTERIE
CD/LSHI/RCCM/15-3909
IMPOT A1512765S
ADRESSE : COMMUNE RUASHI, Q. KAWAMA
Télephone : +243 99 02 14 334
E-mail : mongamwape2015@gmail.com

Date: le 24 Mai 2021
N°:
NIF A070468D
NOM: RUASHI MINING
ADRESSE: MINE DE LA RUASHI
C/RUASHI
E-mail: ruashimining@ruashi.com

BATIMENT ADMINISTRATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTIT	P.U/USD	P.T/USD
I	TRAVAUX DES GROS ŒUVRES				
1	Deblai de fondation	m³	5,63	6	33,78
2	beton de propreté	m³	1,04	142	147,68
3	Remblai compacté	m³	16	9	
4	maçonnerie en moellon	m³	16,64	222	3694,08
5	chape d'égalisation dosée à 250 kg/m³	m³	1,04	235	244,4
6	maçonnerie des claustras	m²	2,34	34,8	81,432
7	maçonnerie de brique	m³	26,74	95	2540,3
8	Tôle Faitiere	ml	12	9	108
9	béton de sous pavement	m³	11	235	2585
10	Chape lisse	m²	81	5	405
11	chainage en béton armé 350KG/m³	m³	1,215	375	455,625
12	charpente et panne en bois	m³	2,6	430	1118
13	couverture tôle BG 28	m²	96	14	1344
	Sous total des gros œuvres I				12723,517
II	TRAVAUX DE FINITION				
1	Gitage en bois	m³	1,2	430	516
2	faux plafond en timberlite	m²	78,6	17	1336,2
3	chaux	m²	162	2,8	453,6
4	crépissage intérieur et extérieur	m²	324	10	3240
5	Enduit tyrolien	m²	167	13	2171
6	latex	m²	240	4,78	1147,2
7	peinture a huile	m²	84	7	588
8	Porte métallique vitrées 0,90 m x 2,10 m	pce	3	370	1110
9	Fenêtre métallique vitrée 1,50 m x 1,10 m	pce	3	310	930
10	Fenêtre métallique vitrée 1,20 m x 1,10 m	pce	2		
	Sous total finition II				11492
	Total Batiment Administratif (I+II)				24215,52

Nous disons: Dollars américains vingt-quatre mille deux cent quinze cinquante et un centimes

Fait à Lubumbashi, le 24 Mai 2021

Ir Monga Mwape

CHRISMO CONSTRUCTION SARL

RCCM : CD/LM/1691
ID NAT : 6-93-N591829
N°AGR : ITP/CA7/02/019/010/08
N°IMPOT : A1502956
ADRESSE : N 13 bis A, 64010- Quart Sendera C. Kisashi
TEL : (+243) 810508281 – 099 190920 – 0897144802
E-MAIL
LUBUMBASHI PROVINCE DU HAUT KATANGA - RDC

DEVIS ESTIMATIF & QUANTITATIF

OBJET : Projet de REHABILITATION DE EP. MUTUMBWE (PRIMAIRE) DE LA COMMUNE KISASHI

Plan n° : .....
Nbre Pile : .....
Pile n° : .....

N°	DESIGNATION	UN.	Qté	P.U.	P.T.
	- Installation et repli chantier	-	01	1000	1000
	Sous-Total				1000
I.	PLAFONNAGE DE 25 SALLES DE CLASSE SOIT (63m² x 25) = 1575				
	Plafonnage de 25 salles de 9m x 7m soit 63 m²	m²	1575	25	39375
	Sous-Total				39 375
III.	TRAVAUX DE MACONNERIE				
	Bétonner des rigoles pour évacuation des eaux de pluie	m3	34	350	11900
	Crepissage sur les bas murs dans quelques salles de classe	m2	140	10	1400
	Betonner les estrades dans toutes les classes	m3	2	350	700
	Sous-Total				14000
IV.	PORTES METALLIQUES A REMPLACER – VITRES A PLACER.				
	- 25 portes à placer de 90x220 cm	Pce	25	350	8750
	Vitres cassées de 3mm à placer aux fenêtres	Pce	20	75	1500
	Sous-Total				10250
V.	TRAVAUX DE PEINTURE DE TOUS LES 14 BLOCS + DIRECTION				
	Rafraichissement des murs interieures, exterieures et plafond (peinture latex, email...)	m²	2218	5	11090
	Sous-Total				11090
VI	RACCORDEMENT ET INSTALLATION DE L'ELECTRICITE				
	Raccordement et installation de l'electricite +accessoires	-	-	-	9585
					9585

16 REFECTIONNER LE BLOC SANITAIRE (Latrine – fosse septique)

Fosse de toilettes pour les personnels enseignants

Colmater les carreaux faïences aux murs dans tous les locaux de toilette des enseignants

Curer et revoir tous la tuyauterie d'évacuation vers la F.S

Remettre l'eau dans tout le bloc sanitaire

	Sous-Total	7436
	TOTAL GENERAL	92735

TOTAL GENERAL 92 735 $

- PRIX HORS TAXE : 92 735 $
- NB/ Nous disons ; dollars Américains : NONANTE DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ
- Le transport et la main-d'oeuvre sont inclus dans le prix d'achat unitaire

Pour CHROMI CONSTRUCTION

Ir Christian MUSHINDA MUTUNDA

MANAGER

BUDGET EQUIPEMENT DES ECOLES

N°	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UN USD	PRIX GLOBAL
	Banc semi metallic (21 bancs * 6 classes *11 écoles)	1386	60	83160
	Chaise en bois (42 Chaises * 6 classes *11 écoles)	2772	35	97020
	Bureau Directeur (1 bureau@11 écoles@200$)	11	200	2200
	Petit bureau en bois (1 petit bureau * 6 classes *11 écoles@100$)	66	100	6600
Total équipement des écoles construites				188 980

VUE EN COUPE

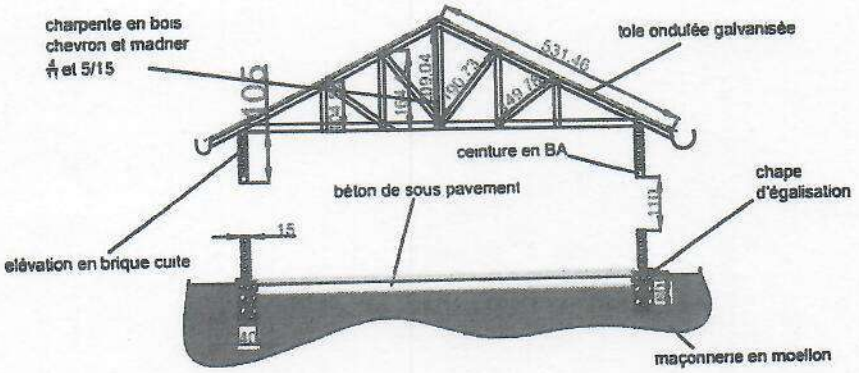

FACADE LATERALE

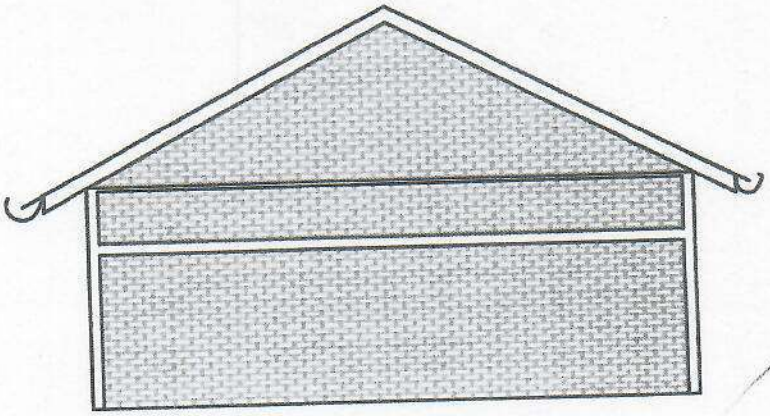

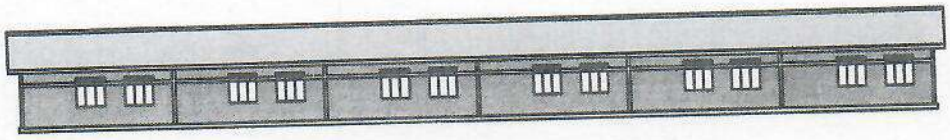

VUE DE MASSE

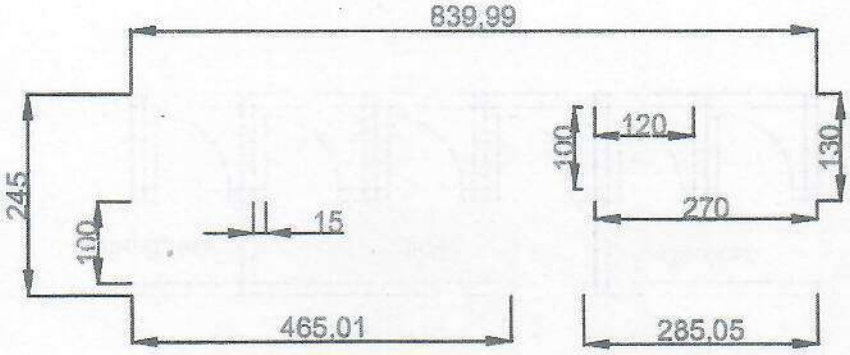
839,99
245
100
15
465,01
100
120
130
270
285,05

VUE EN PLAN

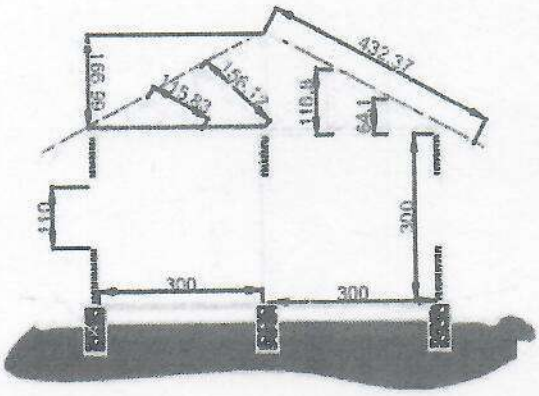
432,37
110
300
300
300

[redacted]

façade postérieure hangar

VUE EN PLAN BUREAU

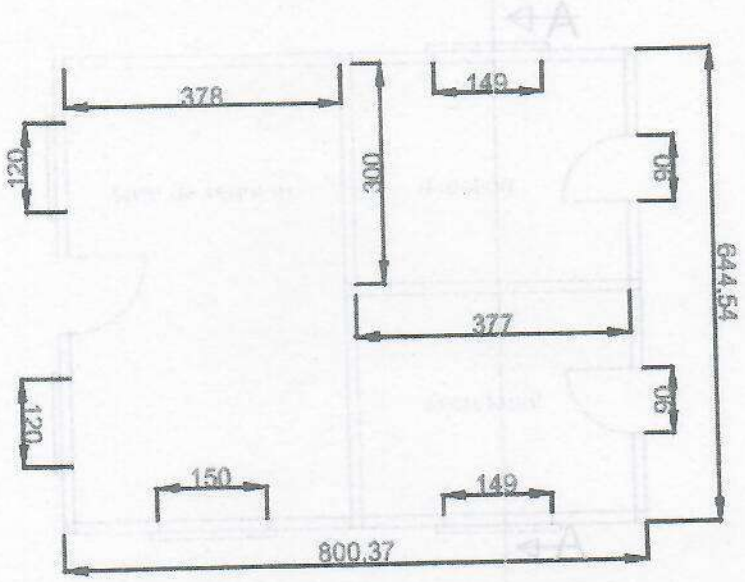

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SPECIALES

1. GENERALITES

Le présent cahier définit les conditions techniques d'exécution des travaux de Construction d'un centre de santé et ses annexes dans la commune de Ruashi.
Toutes dispositions citées au devis descriptif et sur les plans devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que le mode de construction.
Tous les matériaux employés doivent être de meilleure qualité et exempts de tous les défauts capables de compromettre la solidité, l'apparence, la durabilité, la performance ou la fonctionnalité des ouvrages.

Avant de les mettre en œuvre, l'Entrepreneur fournira à l'agrément du Délégué du maître de l'ouvrage (BMO) et/ou du Fonctionnaire Dirigeant (FD), un échantillon des matériaux qu'il se propose de mettre en œuvre. Les matériaux réellement employés sur le chantier doivent être de même qualité et composition que les échantillons retenus.

2. INSTALLATION DE CHANTIER

L'installation de chantier reprend toutes les actions nécessaires à la préparation des travaux. Elle comprend :

a) La réalisation des voies d'accès au site des constructions,
b) La confection et la mise en place des panneaux de chantier et des plaques indicatives selon le modèle joint aux plans

c) La délimitation du chantier et son aménagement conformément au plan d'installation approuvé par le Maître d'œuvre – entrepôts pour matériaux, ateliers et aires de préfabrication, aires de gâchage, circulations intérieures, etc.
d) L'amenée et l'installation du matériel, des équipements et engins nécessaires à la réalisation des travaux.
e) La mobilisation et le transport des ressources humaines nécessaires au bon déroulement des travaux.
f) Repli du matériel, à la fin des travaux, l'enlèvement des restes de matériaux et la démolition des entrepôts de matériaux,
g) Le Nettoyage du Chantier qui consiste à enlever les gravats et débris de matériaux, à remblayer les alentours de l'ouvrage réalisé et à nettoyer les bavures et tâches de peinture sur les sols, les vitrages, etc.
h) Et toutes sujétions sur les prestations objet du présent marché.

3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT

1.1 Préparation plate-forme

Cela comprend les opérations suivantes :

a) La destruction des structures existantes et l'évacuation des débris.
b) L'abattage des arbres, des arbustes et leur déracinement complet.
c) Le débroussaillage, le décapage, de la terre végétale sur toute la superficie des infrastructures y compris une bande de cinq mètres tout autour de l'infrastructure.
d) Le nivellement et l'assainissement (drainages) du site
e) .
f) Mise en dépôt des terres végétales pouvant servir dans la réalisation de parterre de fleurs ou de plantes en fin de chantier.
g) La préparation de la clôture existante.
h) Et toutes suggestions comprises.

Payement

Ce forfait prend en compte toutes les charges relatives à l'installation du chantier en vue de commencer les travaux et de les terminer.

Ce **forfait sera payé en dollars Américains** par les tranches suivantes :

1. 30 % Pour le démarrage, l'emmené des matériaux et matériels sur chantier ainsi que la présence du personnel.
2. 20 % après que les installations de chantiers soient faites et que les travaux aient démarré.
3. 50 % du forfait au repli du chantier par l'entreprise à la fin des travaux, le site doit être complètement nettoyé plus aucun débris ou déchets des constructions ne devra être abandonné.

Payement:
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisé.

1.2 Implantation

Ce poste qui est relatif à l'implantation des infrastructures par la réalisation des chaises de fondation filant sur tous les côtés de la construction et de tous autres repères permettant leur construction comprend :

a) L'achat et le transport sur le chantier des matériaux nécessaires à la réalisation des chaises (planches, piquets, pointes, etc.)

b) La réalisation des chaises de fondation et la mise en place et la protection de tous repères permettant la construction des Infrastructures

c) Toutes suggestions comprises

Payement:

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au mètre linéaire réalisé.

1.3 Déblais pour fondation

Les fouilles pour fondation devront être conformes aux indications des plans de fondation ; à défaut de précisions, elles devront atteindre une profondeur de 0.55 m de terrain naturel dans la partie basse (point de référence) et une largeur minimum de 0,40 m. Elles devront être soigneusement nivelées et exemptes de toute impureté avant le coulage du béton de propreté. Toute la longueur devra respecter une horizontalité parfaite. Dans le cas d'une grande déclivité des gradins devront être exécutés à l'intérieure des fouilles avec l'approbation du maitre d'œuvre.
Les sols enlevés seront stockés à l'extérieur de l'implantation et régalés ou évacués dans le cas où ils ne seraient plus utilisés.
Avant tout bétonnage, les fouilles devront être validées par l'Ingénieur.

Payement :

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 excavé.

1.4 Remblais Compactés

Les terres provenant des fouilles ou d'apports extérieurs seront utilisées en remblai de plateforme. Ces terres seront mises en place en couches successives ne dépassant pas 20cm chacune ; la hauteur totale du remblai sera précisée par les plans d'exécution. Ce remblai sera soigneusement arrosé et compacté au fur et à mesure de sa mise en place. La terre d'apport devra être de bonne qualité, exempte de détritus ou de matières végétales ; elle doit être validée par l'Ingénieur avant toute mise en place.

Pour le dallage à l'intérieur des infrastructures, un nivellement du remblai compacté devra être exécuté.

Payement:

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 remblayé et compacté.

4. GROS ŒUVRE

2.1 Béton de Propreté

Béton dont la composition indicative par mètre cube est :

- Gravier ou concassé 6 /18 : 800 litres
- Sable : 400 litres
- Ciment : 150 kg

S'il est prévu, le béton de propreté est mis en œuvre sur un sol non remanié. Son épaisseur est d'environ 5 cm.
Le cas échéant, il sera réalisé :

a. A la base des fouilles de fondation avant la mise en exécution de la fondation en moellon.
b. Sur des remblais compactés avant le collage en béton d'une dalle de sol.
c. Avant chaque ouvrage nécessitant une aire de propreté.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain

2.2 Fondation en Béton Cyclopéen.

2.2.1. Fondation en Béton Cyclopéen

Les fondations reposeront sur un béton de propreté dosé à 150 kg de ciment par m³, de 0.05 m d'épaisseur et sur toute la largeur des fouilles ou directement sur le fond de fouille mis à niveau si le béton de propreté n'est pas prévu.
Elles seront Béton composé de moellons de roches dur (50%) noyés dans du béton composé de :

- Moellon d= 20cm D= 25cm
- Gravier ou moellons concassés 6/18 : 0,800 m³
- Sable gros : 0,400 m³
- Ciment : 300 kg

Elles feront 40 centimètres de largeur et la hauteur variera entre 50 et 100 centimètres. Le béton cyclopéen est réalisé dans des coffrages en bois ou dans les tranchées de fondation quand le terrain est très stable et ne pollue pas le béton au moment de sa mise en œuvre. Lorsque que les fondations sortent du sol, celles-ci seront élevées en maçonnerie de moellons hourdés en mortier de ciment dosé à 300 Kg de ciment par m3, elles feront l'objet d'une autre facturation.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises avant exécution des fondations.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.2.2. Fondation en maçonnerie de moellons

Les fondations en maçonneries de moellons seront hourdées au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³.
Les moellons sont en pierre du pays, de qualité saine, de forme plus ou moins régulière et de dimensions variées. Les moellons sont posés suivant leur lit et l'appareillage est réalisé de telle sorte qu'une assise horizontale soit obtenue tous les environs 40 cm. Un échantillon des moellons proposés et de l'appareillage sera présenté au Maître de l'Ouvrage et à l'Ingénieur pour approbation.
Le poste comprend les rejointoiements des parements à effectuer après exécution des maçonneries en moellons et le nettoyage de toutes traces de mortier qui subsisteraient sur ces parements.
Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes sujétions.
Le calcul des volumes se fera sur la base des volumes théoriques mis en œuvres.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en moellon.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.3 Dalle en Béton non armée.

Le pavement du bâtiment sera constitué d'un dallage en Béton de forme dont la composition indicative par mètre cube est :

- Gravier ou moellons concassés 6/18 : 0,800 m³
- Sable gros : 0,400 m³
- Ciment : 300 kg

Ce béton de forme est posé sur le remblai de bonne terre compactée de manière à obtenir une surface plane et lisse et à répartir les efforts sur le hérisson.
Les quantités sont calculées sur la base d'une épaisseur théorique de 5cm sur hérisson et 8 cm sur remblai.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des dalles en béton.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.4 Chape en béton

Chape incorporée au mortier de ciment dosé à 400 kg ciment/m³, épaisseur totale 30 mm. Elle sera localisée à l'intérieur des bâtiments. Pour sa mise en œuvre il est prévu :

Une couche de mortier à sable gros dosé à 400 kg/m³. Fini en surface rugueux.

Une surface mince, fraîche et liquide de mortier ne contenant que du sable fin, dosage 500 kg ciment/m³ de sable. Surface à lisser.

Il est prévu un quadrillage de joints à sec, à réaliser transversalement dans l'axe des colonnes et longitudinalement en deux points divisant la largeur en trois parties égales.

Planéité: la chape est parfaitement plane. En aucun endroit, la flèche ne peut être supérieure à 2mm sous la règle de 2m.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des chapes.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.5 Maçonneries de Moellons

Les maçonneries de moellons seront hourdées au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³.
Les moellons sont en pierre du pays, de qualité saine, de forme plus ou moins régulière et de dimensions variées. Les moellons sont posés suivant leur lit et l'appareillage est réalisé de telle sorte qu'une assise horizontale soit obtenue tous les environs 40 cm. Les parements restants vus sont jointoyés au mortier de pose en retrait de 10 à 15 mm par rapport aux arrêtes des moellons et la largeur des joints ne peut en aucun cas dépasser 4 cm. De plus pour les parements visibles, les moellons seront nettoyés des bavures éventuelles et de tout mortier excédentaires au fur et à mesure des travaux de manière à éviter que le ciment séché tache les parements.
Un échantillon des moellons proposés et de l'appareillage sera présenté au Maître de l'Ouvrage et à l'Ingénieur pour approbation. Il va de soi que tout le parement restant vus doivent être appareillés de la même manière et avec des moellons de même nature.
Le poste comprend les rejointoiements des parements à effectuer après exécution des maçonneries en moellons et le nettoyage de toutes traces de mortier qui subsisteraient sur ces parements.
Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes sujétions.
Le calcul des volumes se fera sur la base des volumes théoriques mis en œuvre.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en moellon.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.6 Maçonneries en briques

Les maçonneries de briques seront exécutées au mortier de ciment dosé à 250 Kg de ciment par m³ de sable.
Les briques sont bien cuites et dures, sélectionnées, de même format et de même fabrication pour l'ensemble des travaux de maçonnerie.
Tous les accessoires de maçonneries tels que blochets, crochets pour contre-murs, réservations etc. sont compris dans les prix unitaires des maçonneries.
Les maçonneries en contact avec des éléments verticaux en béton armé (colonnes, voiles, etc.) sont toujours reliés à ces derniers au moyen de fers plats ou armatures en attente avec diamètre max. 6 et min. 4 mm. Les éléments, à raison d'une pièce tous les 60cm sont compris dans le prix unitaire des maçonneries.
Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes suggestions.
Pour les maçonneries restant apparentes et à rejointoyer une face, cette dernière est particulièrement soignée et exécutée sans aucun défaut. Le rejointoiement est rémunéré au poste 3.4.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en briques.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.7 Maçonneries en blocs de 15 x 20 x 40

Les maçonneries seront en agglomérés de 15x20x40 dosées à 250 kg de ciment par m³. Elles seront hourdées au mortier de ciment de même dosage. Une attention particulière devra être prise au niveau des recouvrements entre mur existant et mur créé pour éviter toute marque d'humidité sur les murs ultérieurement. Il faudra donc combler les espaces, les condamner en coulant une chape supérieure avec pente et bien effectuer la liaison entre la toiture et le mur.

Les maçonneries devront atteindre la couverture en tôle sans laisser le moindre espace vide.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en briques.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.8 Maçonnerie de Claustras

Les claustras sont en béton non armé dosé à 300 kg/m3 fabriqués dans un coffrage lisse. Le modèle retenu est du type 20x20. Leur résistance minimale à la compression est de 200 kg/cm² à 28 jours.
Des échantillons d'élément claustra seront présentés à l'agréation du Maître d'œuvre. Ils proviendront d'un fournisseur garantissant une excellente qualité tant au niveau du dosage en ciment que de la régularité géométrique. Au gré de l'Entrepreneur, les claustras pourront être fabriqués par ses soins sur le site après agrément spécifique du Maître d'œuvre concernant le

mode de fabrication, la qualité des agrégats et le dosage en ciment. Cet agrément sur le mode de fabrication ne présume en rien de l'acceptation de tous les éléments qui pourront être rebutés en cas de malfaçon.
Les claustras seront hourdés au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment au M3 de sable.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries de claustra.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.10 Béton Armé

Poteaux

Idéalement, à chaque angle et à chaque jonction de mur est prévu un poteau en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m^3 ; les poteaux seront implantés selon les indications des plans de fondation qui préciseront également leurs sections et ferraillages. Si aucune indications n'est fournie, les poteaux auront une section carré équivalente à l'épaisseur des murs et une armature principale constituée de 4 barres de fer Ø8 reliés tous les 0.15 m par des étriers en fer Ø6.L'enrobage minimum des armatures sera de 0.02 m. Le coulage de l'amorce du poteau sera fait en même temps que la réalisation de la fondation en béton cyclopéen afin de garder une bonne homogénéité entre les 2 natures de béton. Les aciers devront avoir au moins une longueur de 40 cm dans la semelle.

Chaînage

Le chaînage sera également en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m^3. Le chaînage aura une hauteur de 0.20 m ; sa largeur sera équivalente à l'épaisseur des murs sur lesquels il repose.

Le ferraillage sera constitué de 4 barres de Ø8 reliées par des étriers en fer Ø6 tous les 0.20 m. Dans les chaînages (linteaux) au-dessus des ouvertures atteignant les 2,00 mètres, les barres de
Ø8 seront remplacées des barres Ø10 pour éviter l'apparition d'importantes flèches. L'enrobage minimum des armatures sera de 0.02 m.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des colonnes ou bien du chaînage en béton armé.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 de bétons réalisés.

2.11 Charpentes

La charpente sera constituée de madriers ou rampants de section de 0.07 x 0.15 m. La dernière panne sera un chevron 0.07 x 0.07 m. Le bois utilisé sera un bois rouge ou tout autre bois exotique validé par l'Ingénieur. Ces madriers seront fixés au bâtiment par un système de fer à béton attaché aux aciers du chaînage et noyé dans l'enduit. Au niveau des murs, la liaison sera réalisée grâce à des sablières en bois traité de section 0.05 x 0.15 m.

Les pannes de toiture seront fixées à intervalles réguliers comme précisés dans les plans et seront constitués de chevrons de section 0,07 x 0,07 m.
Les bois devront être secs, sciés dans le fil, exempt de nœud, d'aubier et de pourrissement. Avant leur mise en place, ils seront traités à l'insecticide, au carbonyle ou à l'enduit d'huile de vidange (2 couches).

Dans tous les cas, la charpente doit être réalisée conformément aux plans de détails approuvés par le Maître d'œuvre.
Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises avant la pose des charpentes.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 de bois des charpentes posées.

2.12 Couverture en tôles galvanisées

La couverture sera en tôles ondulées galvanisées BG28 ou 30, selon l'ouvrage et les précisions du devis quantitatif et estimatif, fixée sur les pannes par des pointes torsadée avec rondelles souple en rooofing. Elles seront exemptes de traces de rouilles, de chocs, trous et autres déformations. Une attention particulière devra être prise au niveau du raccordement entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment pour que la continuité soit assurée. Il faudra faire entrer les tôles sur une profondeur de 2 à 3 centimètre dans le mur existant et combler le joint avec un liant de ciment.
Une attention particulière sera prise pour le recouvrement longitudinal de deux ondulations et le recouvrement transversal de minimum de 25 cm.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de tôles galvanisées.

2.13 Faîtière

Les faîtières préfabriquées en tôles galvanisées de 28 BG auront les dimensions suivantes largeur 30 x 30 cm sur une longueur de 300 cm. Une attention particulière sera portée au recouvrement transversal de minimum 25 cm.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML de faîtières galvanisées.

2.14 Planches de rive

Il sera prévu sur tout le périmètre de la toiture des planches de rive d'épaisseur de 0.03 m et de largeur de 0.25 m fixée solidement sur les traverses et madriers. Cette planche de rive sera soigneusement rabotée et peinte en deux couches à la peinture à l'huile après passage d'un insecticide. Les planches ne devront laisser apparaître aucun défaut de forme ou de consistance. Les joints seront bouchés à la silicone.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML des planches de rives posées.

2.15 Gouttière et descente d'eau

Une gouttière sera fixée solidement sur la planche de rive du nouveau bâtiment, les supports de gouttières seront fixés tous les 0,50 mètres. La nature du matériau de la gouttière précisée dans les pièces contractuelles ; elle pourra être en PVC, en tôle ordinaire ou en tôle galvanisé. Chacune se connectera à une descente d'eau de son côté qui permettra l'évacuation des eaux de pluies dans le terre-plein le long de la clôture ou vers un réservoir de stockage.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML des gouttières posées.

FINITIONS

3.1. Portes et fenêtres métalliques

Les menuiseries métalliques pour les portes et fenêtres vitrées seront réalisées en tôles de 1.4 mm pour les chambranles, les profilés en bouteilles et les fer T pour les battants.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à la porte placée.

3.2. Enduits

S'ils sont prévus, les enduits intérieurs et extérieurs, dosés respectivement à 300 et 350 kg de ciment par m³ seront exécutés en deux passes : après un premier gobetage, une seconde passe sera exécutée par dressage. L'ensemble aura une épaisseur de 2cm.

Les enduits seront exécutés avec le plus grand soin, surtout au droit des arrêtes de maçonnerie et de béton.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des enduits muraux.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 d'enduit réalisé.

3.3. Rejointoiement des briques

Le rejointoiement sera rectiligne et de même épaisseur. Il est réalisé avec du mortier de ciment dosé à 400 kg de ciment/m³, après grattage des joints sur une profondeur de 2 cm. Les traces de mortier sur les briques seront soigneusement nettoyées.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des rejointoiements muraux.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de rejointoiement réalisé.

3.4. Faux Plafond

Le plafonnage sera constitué de plaques en triplex ou d'unalyte de 4 mm ; il peut également être réalisé en planches MUTONDO convenablement raboté et ayant reçu un traitement fongicide préalable à son utilisation. Il sera soutenu par un maillage de lambourdes et entretoises constituées de chevron de section 5x5 et faisant un maillage de 61x61 cm. Il sera ensuite entouré de baguettes décoratives sur chaque partie clouée. Le bois utilisé devra être préalablement traité. Le faux-plafond doit être bien réglé ; il ne doit présenter aucune inclinaison et en aucun endroit la flèche ne peut être supérieure à 5mm sous la règle de 2m
Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des faux plafonds.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de faux plafonds réalisés.

3.5. Electricité (facultatif)

Une installation électrique sera prévue et comprendra :

Fourniture et installation du circuit électrique protégé dans une gaine et incrusté dans le mur avec fil TH 2,5 mm² (prises) et 2,5 mm² (éclairage) couleur bleu, rouge, noir, marron et vert/jaune.
Pose de 1 interrupteur, 3 prises électriques avec terre et 1 néon dans chaque pièce (la position exacte sera précisée par l'Ingénieur lors de l'exécution). Les interrupteurs seront de type SA 230V 10/16A. Les néons seront de type 40W 230V et seront positionnés sur des réglettes 1.20m 40W 230V avec ballast et starter. Il sera prévu tous les accessoires de fixation, les boîtiers ronds et les boites de dérivations nécessaires.
Installation générale et mise en place d'un coffret de distribution avec disjoncteurs de sécurité.
Raccordement au système électrique existant par un fil de 10 mm².
Mise à la terre par barrette, conducteur de terre 25mm² Cu-Multi-Brun et piquet de terre en cuivre avec raccord,
Toutes sujétions de fixation, de raccordement et de protection.

Informatique (facultatif)

Une installation encastrée d'un réseau informatique (câblage informatique) en étoile sera prévue pour partager les ressources fournies par le serveur central, par lequel seront fixés des câbles UTP de catégorie 5 dans les pvc et des prises murales (simple et double).

Il comprendra des éléments suivants pour sa faisabilité :

- Câble
- UTP catégorie 5 Connecteurs RJ45 PVC 16x16m2 de 3 m.
- Flexibles 20 mm2 de 3 m, Prises murales RJ45 simples Prises murales RJ45 doubles.
- Support
- Switch. Support UPS.
- Switch 24 ports.
- Onduleur UPS 650 VA
- Climatisation (facultatif)
- Une installation pour la climatisation sera prévue et comprendra :
- Fourniture et installation des climatiseurs SAMSUNG de 12000 BTU et installation des accessoires indispensables.
- Connexion de ces climatiseurs au circuit électrique.
- Prévoir un système de protection.
- Système contre incendie (facultatif)
- Le système contre incendie se résume en la fourniture et la pose d'un extincteur 12 kg y compris toutes sujétions d'exécution.

3.6. <u>Plomberie (facultatif)</u>

- Alimentation en eau provenant de l'installation existante de la REGIDESO, se fera en tuyaux galvanise de 3/4 avec tous les accessoires, les raccordements entre tuyaux se feront par filetage, fil de chanvre avec pite d'étanchéité et un test de pression sera effectue avant la mise en service
- Evacuation, au départ des WC avec des tuyaux en PVC collé de 110 et pour les lavabos en PVC collé de 40 l'ensemble sera raccorde a deux chambres de 0.5x0.5x05 en maçonneries recouvertes d'une dalle en béton
- Placement W-C (facultatif)

- Fourniture et pose de quatre cuves monobloc de marque SANGRA qui seront placées dans les quatre toilettes avec tous les accessoires pour le bon fonctionnement.
- Placement d'un lavabo (facultatif)
- Fourniture et pose d'un lavabo de plus ou moins 0,50 m x 0,44 m avec robinetterie, il sera placé à 0,90 m de hauteur par rapport au pavement dans chacune des anti-chambres.
- Miroir (facultatif)
- Fourniture et pose d'un miroir de 0,60 m2 il sera placé au-dessus de chaque lavabo.

3.7. Peinture sur mur et plafond

Les murs recevront sur les parties enduites une couche d'imprégnation à la chaux et deux couches de peinture à l'eau dont le ton sera précisé à l'exécution par le Maître d'Ouvrage après concertation avec l'Ingénieur. Avant passage de la chaux, les surfaces devront être brossées et débarrassées de toute impureté. Les trous seront fermés. Il faut prévoir une bande de peinture à l'huile de 15 cm sur la partie basse du mur intérieur du bâtiment imitant ainsi une plinthe. Cette bande de peinture à huile peut être portée à 150 cm de hauteur selon les disponibilités budgétaires.

Le faux-plafond recevra une couche d'imprégnation à la chaux et sera enduit de 2 couches de peinture à l'eau. Les surfaces seront préalablement débarrassées de toute aspérité et les trous fermés avec du mastic.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des peintures sur les murs et les plafonds.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

3.8. Peinture sur menuiserie bois et ouverture

Pour les planches de rive et les baguettes décoratives, 2 couches de peinture à l'huile seront exécutées. Le ton sera précisé lors de l'exécution.

Avant toute application de peinture, les surfaces devront être brossées pour enlever toutes les aspérités. Toutes les déformations et trous seront fermés.
Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des peintures sur les menuiseries.
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

3.9. Ardoisine sur tableau

Les tableaux muraux recevront une finition à l'ardoisine noire. Avant toute application, les surfaces devront être brossées pour enlever toutes les aspérités. Toutes les déformations et trous seront fermés.
Les travaux comprendront (liste non limitative) : égrenage, brossage, soit enduit passé 2 couches minimum ou couche d'impression, ponçage fin, couche intermédiaire.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des peintures sur les menuiseries.
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

4.1. Citerne a eau de 2 m3 (facultatif)

Ces travaux concernent la fourniture et l'installation de polytank à eau de 2000 litres y compris :

- La construction d'un socle en maçonnerie de moellon de 1,5x1,5 x 0,80 m avec dalle de 6 cm au-dessus et 4 blocs de calage.
- La fixation de la gouttière avec collecteur d'eau en Tuyau PVC 110 qui relie la gouttière au réservoir avec tuyau trop plein.
- La fixation d'un tuyau de puisage avec vanne et robinet de ½ pouce chacun.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à la cuve complète placée.

4.2. Tuyau PVC 110 mm

Ces travaux concernent la fourniture et la pose de tuyau PVC de 110mm y compris le Te ou le chapeau chinois de tête, avec toutes les sujétions y afférant.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au mètre lineaire.

4.3. WC a la turc

Ces travaux concernent la fourniture et la pose de WC à la turc en porcelaine avec toutes les sujétions de maçonnerie, cimentage et scellement.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à l'unité.

6. CC/RM – PROJET N° 06 : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES CENTRES DE SANTE DE LA COMMUNE DE RUASHI

Titre du projet : Construction et équipement des centres de santé de la Commune de Ruashi

Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du Secteur de la Santé publique

Contexte

Avec une superficie de 30 Km2, la commune de la Ruashi regorge un hôpital général de référence, un Hôpital militaire, neuf Aires de santé et 2 Centres de santé communautaire. Ces infrastructures initialement construites pour répondre au besoin de santé de 100 000 Habitants, desserre aujourd'hui plus de 492 812 Habitants. Ces structures sanitaires connaissent un faible capacité d'accueil, avec des matérielles vétustes et carence en produits pharmaceutiques. Ce qui pousse la population de cette entité de recourir à des prophètes, des guérisseurs ou la médecine traditionnelle pour se faire soigner.
La présence de RM constitue ainsi une opportunité pour les habitants de la Ruashi de répondre aux problèmes d'accès aux soins de santé de qualité et accessible à tous.

Brève description du projet

Le projet consiste à construire et équiper 4 Centres de santé à kalukuluku2, Kanamba, Luano 2 et Kalukuluku1.

Objectifs du projet

- Contribuer à l'accès aux soins de santé de qualité et accessible à tous dans la commune de la Ruashi
- Contribuer à la réduction sensible du taux de mortalité et de morbidité dans la commune de la Ruashi à l'horizon 2024
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de soins de santé dans la commune de la Ruashi

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés des quartiers suivants : kalukuluku2, Kanamba, Luano 2 et Kalukuluku1.

Résultats attendus

- 4 centres de santé sont construits, équipés et sont opérationnels
- Les soins de qualité sont accessibles à tous

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : Six mois par CS

- Début du projet : février 2022
- Stratégies et méthodologie d'exécution

Il s'agit de construire et équiper 4 Centres de Santé localisés dans les quartiers des bénéficiaires du projet tels qu'indiqués ci – haut.

En ce qui concerne les terrains : Les terrains devant servir à la construction des Centres de Santé seront disponibilisés par l'État Congolais (Commune et Province). Certains quartiers ont déjà des terrains disponibles, notamment Kalukuluku 2 (un protocole d'accord est en cours avec les responsables de la communauté Garengaze), Luano 2, Kanamba (la Commune a acquis un terrain).
L'entreprise Ruashi Mining privilégie les entrepreneurs locaux (Basés dans la commune de Ruashi) spécialisés dans la construction sur base d'un appel d'offre. A défaut d'un entrepreneur local, Ruashi Mining sélectionne un entrepreneur national mais qui devra recruter la Main d'œuvre dans la commune de Ruashi.

Calendrier du déroulement des activités

No	Activités	2022				2023			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Acquisition des terrains par l'État Congolais[6]								
2	Sélection des entrepreneurs par appel d'offre								
3	Installation chantier, recrutement de la main d'œuvre, implantation et les travaux proprement dits								
4	Remise des clés								

Intégration du Genre :

Les femmes et les enfants seront parmi les bénéficiaires des soins de santé de qualité. L'entreprise Ruashi Mining devra s'assurer que les bâtiments construits ont des lieux réservés pour l'allaitement, des toilettes spécifiques aux femmes, des chambres séparées et sécurisées pour interner les femmes

6 De préférence 3 mois avant le début des travaux

Suivi et évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation du projet seront réalisés par le Comité Local de Suivi présidé par le Maire de la Ville, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs spécifiques et mesurables qui aideront à quantifier la réalisation des résultats du projet

- Les terrains sont acquis par l'État congolais (Commune et Province)
- 4 Centres de santé construits et équipés
- Contrat d'exécution du projet
- Rapport des travaux, photos, vidéos

Budget

- Coût construction par CS : 136 118,36 $
- Cout équipement 1 centre de Santé :65 534,7$
- Total pour 1 CS : 201 653 $
- TOTAL CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT POUR 4 CENTRE DE SANTÉ : 806 612 USD

Devis estimatif pour la construction d'un Centre de Santé

ETS MAISON NEHEMIE CONSTRUCTION
MACONNERIE, PLOMBERIE, GENIE CIVILE ET SERVICE GENERAUX CHARPENTERIE
CD/LSHI/RCCM/15-3909
IMPOT A1512765S
ADRESSE : COMMUNE RUASHI, Q. KAWAMA
Télephone : +243 99 02 14 334
E-mail : mongamwape2015@gmail.com

Date: le 24 Mai 2021

N°:
NIF A070468D

NOM: RUASHI MINING ADRESSE: MINE DE LA RUASHI C/RUASHI E-mail: ruashimining@ruashi.com

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF DES TRAVAUX

N°	Désignation	Unité	QTT	P U. ($)	Prix T. ($)
I	Installation et replis chantier	fft	1	8170	8170
	Total Installation et repli chantier				8170
II	**TERRASSEMENT**				
1	Deblai de fondation	m³	35	6	210
	Total terrassement				210
III	**FONDATION**				
1	Béton B de propreté dosé à 150Kg/m³	m²	4,55	142	646,1
2	Fondation en moellon	m³	72,8	222	16161,6
3	Remblais	m³	74,7	9	671,94
4	socle de colonnes de fondation en B.A dosé à 350Kg/m³	m³	3,04	375	1140
5	Chape d'égalisation en B.A dosé à 250Kg/m3	m³	4,55	235	1069,25
6	Sous pavement en B.B dosé à 250Kg/m³	m³	37,3	235	8774,9
7	Parterre en Béton B dosé à 250 Kg/m3	m³	8,18	235	1922,3
8	Filet d'eau en BB dosé à 250 kg/m3	m³	3,16	235	742,6
	Sous Total Fondation				31128,69
IV	**ELEVATION**				
1	Maçonnerie en briques cuites de 15 x 15 x 28	m³	113	95	10698,9
2	Colonnes en B.A de 15 x 15 cm dosé à 350Kg/m³	m³	1,64	375	615
3	Chainage en B.A de 15 x 20 cm dosé à 350Kg/m³	m³	5,12	375	1920
4	Maçonnerie des claustras	m²	8,83	34,8	307,284
5	chape sablière en B.B dosé à 250Kg/m³	m³	1,7	235	399,5
	Sous Total Elevation				13940,68
V	**TOITURE ET FAUX PLAFOND**				
1	Fermes en bois à entrait de 5 x 15 cm	m³	9,18	430	3947,4
2	Pannes en bois chevrons de 5 x7 cm	m³	4,83	430	2076,9
3	Couverture en tôles ondulées BG28	m²	538	14	7532
4	Tôles faîtières	ml	58	9	522
5	Planches de rive de 2 x 22 cm	ml	112	10	1120
6	Gitage en bois de 5 x 7 cm	m³	2,15	430	924,5
7	Faux plafond en timberite + lattes couvre joint et corniches	m²	362	17	6154
	Sous Total Toiture et Faux plafond				**22276,8**

VI	**REVETEMENT SOL ET MURS**				
1	Crépissage intérieur et exterieur dosé à 300Kg/m³	m²	1386	10	13860
2	Enduit tyrolien sur murs extérieur	m²	162	13	2106
3	Faiençage	m²	55,9	33	1844,7
4	Carrelage	m²	334	51	17034
5	Pavement lissé	m²	213	5	1065
	Sous Total Revetement sol et murs				**35909,7**
VII	**HUISSERIES**				
1	portes métalliques vitrées de 0,90 m x 2,10 m	pce	3	320	960
2	Porte mettalique double vitrée de 1,6 m x 2,10 m	pce	1	480	480
3	Fenêtres métalliques vitrées de 1,50 m x 1,10 m	pce	5	250	1250
4	Fenêtres métalliques vitrées de 1,35 m x 1,10 m	pce	1	190	190
5	Impostes métalliques vitrées de 0,50 m x 0,50 m	pce	8	98	784
6	Fenêtres métalliques vitrées de 1,20 m x 1,10 m	pce	14	150	2100
7	Porte en bois pleines de 0,80 m x 2,10 m	pce	22	180	3960
	Sous total huisseries				**9724**
VIII	***PEINTURE***				
1	Chaux sur murs intérieurs	m²	772	2,8	2162,16
2	Latex sur murs intérieurs en deux couches	m²	351	4,76	1670,76
3	Email sur murs intérieurs à 2,10 m de hauteur	m²	422	7	2954
4	Chaux sur planche de rive	m²	25,8	2,8	72,128
5	Chaux sur faux plafond	m²	352	2,8	985,6
6	Email sur planche de rive	m²	25,8	7	180,32
7	Mastic sur faux plafond	m²	48	9	432
8	Latex sur faux plafond	m²	352	4,76	1675,52
	Sous total Peinture				**10132,488**
IX	***PLOMBERIE***				
1	Bac de douche + accessoires	pc	2	115	230
2	WC turc + accessoires	pc	4	44	176
3	Fosse septique pour 30 Usagers	fft	1	3600	3600
4	Puits perdu	fft	1	620	620
	Sous total plomberie				**4626**
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII + IX				**136118,36**

Nous disons: Dollars américains cent trente-six mille cent dix-huit trente-six centimes

Fait à Lubumbashi, le 24 Mai 2021
Ir Monga Mwape

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
DIVISION PROVINCIALE DE LA SANTE DU HAUT-KATANGA

ZONE DE SANTE RUASHI

DEVIS DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS POUR EQUIPER UN CENTRE DE SANTE DANS LA ZONE DE SANTE RUASHI

SALLE ET BUREAU	QUANTITE	MATERIELS ET EQUIPEMENTS	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL
OBSERVATION	7	LITS + LITERIES	200$	1400$
FEMMES	2	ARMOIRES	200$	400$
	2	POUBELLES	50$	100$
	3	TABLES	200$	600$
	7	CHAISES GARNIES	60$	[illegible]
SOUS TOTAL I				[illegible]
OBSEVATION	7	LITS + LITERIES	200$	1400$
HOMMES	2	ARMOIRES	200$	400$
	2	POUBELLES	50$	100$
	3	TABLES	200$	600$
	7	CHAISES GARNIES	60$	[illegible]
SOUS TOTAL II				[illegible]
SALLE	10	LITS + LITERIES	200$	[illegible]
PEDIATRIE	2	ARMOIRES	200$	[illegible]
	2	POUBELLES	50$	100$
	3	TABLES	200$	600$
	10	CHAISES	60$	600$
SOUS TOTAL III				3700$
SALLES DE	10	LITS + LITERIE	200$	2000$
MATERNITE	4	TABLES	200$	800$
	2	ARMOIRES	200$	400$
	2	POUBELLES	50$	100$
	10	CHAISES	60$	600$
	3	BALANCES (PESE BEBE)	120$	360$
SOUS TOTAL IV				[illegible]
SALLES DES	5	TENSIOMETRES	50$	[illegible]
SOINS	5	THERMOMETRES	3$	[illegible]

	[illegible]	CHAISES	60$	300$
	[illegible]	TABLES	200$	600$
	[illegible]	LITS - LITTERIES	200$	400$
	[illegible]	POUBELLES	50$	100$
	[illegible]	ARMOIRES	200$	400$
	[illegible]	PESE ADULTE	150$	300$
SOUS TOTAL V				[illegible]
LABORATOIRE	[illegible]	MICROSCOPES (BINO)	500$	1000$
	1	POUBELLES FERMES	60$	240$
	[illegible]	TABLES	200$	400$
	6	CHAISES	60$	360$
	[illegible]	ARMOIRES	200$	600$
SOUS TOTAL VI				2600$
SALLE DE	[illegible]	TABLE	200$	200$
CONSULTATION	4	CHAISES	60$	240$
	[illegible]	LITS DES CONSULTATIONS	600$	600$
	[illegible]	ARMOIRES	200$	400$
	[illegible]	POUBELLESS	50$	50$
	[illegible]	THERMOMETRE	3$	6$
	[illegible]	STETOSCOPE	20$	40$
SOUS TOTAL VII				1536$
SALLES DE	1	TABLE	200$	200$
SOINS	4	CHAISES	60$	240$
	1	LIT DE CONSULTATION	600$	600$
	[illegible]	ARMOIRES	200$	400$
	1	POUBELLE	50$	50$
	[illegible]	THERMOMETRES	3$	6$
	[illegible]	STETOSCOPES	20$	40$
SOUS TOTAL VIII				[illegible]
SALLES	[illegible]	LITS TECHNIQUE	700$	1400$
TECHNIQUE	[illegible]	BOITES D'ACCOUCHEMENT	200$	400$
	[illegible]	BOITES DE CURETAGE	200$	400$
	[illegible]	PANNES DE LITS	50$	150$
	[illegible]	TABLE	200$	200$
	1	ARMOIRE	200$	200$
SOUS TOTAL IX				[illegible]
AUTRES	[illegible]	AMBIS RESPIRATOIRES	80$	[illegible]
	[illegible]	POIRES	10$	50$
	1	INCINERATEUR	2000$	2000$

	1	CITERNE AVEC POMPE	15000$	15000$
	1	FOSSE A ORDURE	800$	800$
	4	BROUETTES	85$	340$
	1	FOSE A PLANCENTA	1500$	1500$
	3	BECHE	10$	30$
	10	SCEAU	5$	50$
	6	AUTOCLAVES 24 LITRES	100$	600$
	10	LAVE MAINS	20$	200$
	1	APPAREIL S ECHO PORTABLE	2500$	2500$
	6	BANQUETES	300$	1800$
	2	REFRIGIRATEURS	1300$	2600$
	6	PARAVANTS	200$	1200$
	20	POTENCES(A ROULER)	100$	2000$
	30	PLATEAUX	40$	1200$
	2	BRANCARTS	200$	400$
	2	GLUCOMETRLS	60$	120$
	1	KIT CESARIENNE	400$	400$
	3	THERMOFLASH	60$	180$
	1	CIVIER	1300$	1300$
	5	FOETOSCOPES	30$	150$
	2	TOISES	150$	300$
SOUS TOTAL X	-		-	34960$
SOUS TOTAL GENERAL			-	59577$
IMPREVUE 10%	-		-	5957,7$
TOTAL GENERAL			-	65534,7$

Cfr :

- Maison la grâce, avenue Lumumba /c. Lubumbashi
- Maison des jeunes Ruashi /c. Ruashi

Concepteurs du devis et personnes contact :

- MCZ RUASHI 0814038703 / 0813494819
- SUP. WASH/RUASHI 0817351758 / 0978991492

Fait à Lubumbashi le 15/05/2021

Medecin chef de zone
Docteur Gabriel KIKUNDA

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SPECIALES

I. Généralités

Le présent cahier définit les conditions techniques d'exécution des travaux de Construction d'un centre de santé et ses annexes dans la commune de Ruashi.
Toutes dispositions citées au devis descriptif et sur les plans devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que le mode de construction.
Tous les matériaux employés doivent être de meilleure qualité et exempts de tous les défauts capables de compromettre la solidité, l'apparence, la durabilité, la performance ou la fonctionnalité des ouvrages.

Avant de les mettre en œuvre, l'Entrepreneur fournira à l'agrément du Délégué du maître de l'ouvrage (BMO) et/ou du Fonctionnaire Dirigeant (FD), un échantillon des matériaux qu'il se propose de mettre en œuvre. Les matériaux réellement employés sur le chantier doivent être de même qualité et composition que les échantillons retenus.

II. INSTALLATION DE CHANTIER

L'installation de chantier reprend toutes les actions nécessaires à la préparation des travaux. Elle comprend :

a) La réalisation des voies d'accès au site des constructions,
b) La confection et la mise en place des panneaux de chantier et des plaques indicatives selon le modèle joint aux plans
c) La délimitation du chantier et son aménagement conformément au plan d'installation approuvé par le Maître d'œuvre – entrepôts pour matériaux, ateliers et aires de préfabrication, aires de gâchage, circulations intérieures, etc.
d) L'amenée et l'installation du matériel, des équipements et engins nécessaires à la réalisation des travaux.
e) La mobilisation et le transport des ressources humaines nécessaires au bon déroulement des travaux.
f) Repli du matériel, à la fin des travaux, l'enlèvement des restes de matériaux et la démolition des entrepôts de matériaux,
g) Le Nettoyage du Chantier qui consiste à enlever les gravats et débris de matériaux, à remblayer les alentours de l'ouvrage réalisé et à nettoyer les bavures et tâches de peinture sur les sols, les vitrages, etc.
h) Et toutes sujétions sur les prestations objet du présent marché.

III. TRAVAUX DE TERRASSEMENT

1.1 Préparation plate-forme

Cela comprend les opérations suivantes :

a) La destruction des structures existantes et l'évacuation des débris.
b) L'abattage des arbres, des arbustes et leur déracinement complet.
c) Le débroussaillage, le décapage, de la terre végétale sur toute la superficie des infrastructures y compris une bande de cinq mètres tout autour de l'infrastructure.
d) Le nivellement et l'assainissement (drainages) du site
e) **Mise en dépôt des terres végétales pouvant servir dans la réalisation de parterre de fleurs ou de plantes en fin de chantier.**
f) La préparation de la clôture existante.
g) Et toutes suggestions comprises.

Payement

Ce forfait prend en compte toutes les charges relatives à l'installation du chantier en vue de commencer les travaux et de les terminer.

Ce **forfait sera payé en dollars Américains** par les tranches suivantes :

1. 30 % Pour le démarrage, l'emmené des matériaux et matériels sur chantier ainsi que la présence du personnel.
2. 20 % après que les installations de chantiers soient faites et que les travaux aient démarré.
3. 50 % du forfait au repli du chantier par l'entreprise à la fin des travaux, le site doit être complètement nettoyé plus aucun débris ou déchets des constructions ne devra être abandonné.

Payement:
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisé.

1.2 Implantation

Ce poste qui est relatif à l'implantation des infrastructures par la réalisation des chaises de fondation filant sur tous les côtés de la construction et de tous autres repères permettant leur construction comprend :

a) L'achat et le transport sur le chantier des matériaux nécessaires à la réalisation des chaises (planches, piquets, pointes, etc.)
b) La réalisation des chaises de fondation et la mise en place et la protection de tous repères permettant la construction des Infrastructures
c) Toutes suggestions comprises

Payement:
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au mètre linéaire réalisé.

1.3 Déblais pour fondation

Les fouilles pour fondation devront être conformes aux indications des plans de fondation ; à défaut de précisions, elles devront atteindre une profondeur de 0.55 m de terrain naturel dans la partie basse (point de référence) et une largeur minimum de 0,40 m. Elles devront être soigneusement nivelées et exemptes de toute impureté avant le coulage du béton de propreté. Toute la longueur devra respecter une horizontalité parfaite. Dans le cas d'une grande déclivité des gradins devront être exécutés à l'intérieure des fouilles avec l'approbation du maitre d'œuvre.

Les sols enlevés seront stockés à l'extérieur de l'implantation et régalés ou évacués dans le cas où ils ne seraient plus utilisés.
Avant tout bétonnage, les fouilles devront être validées par l'Ingénieur.

Payement :

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 excavé.

1.4 Remblais Compactés

Les terres provenant des fouilles ou d'apports extérieurs seront utilisées en remblai de plateforme. Ces terres seront mises en place en couches successives ne dépassant pas 20cm chacune ; la hauteur totale du remblai sera précisée par les plans d'exécution. Ce remblai sera soigneusement arrosé et compacté au fur et à mesure de sa mise en place. La terre d'apport devra être

de bonne qualité, exempte de détritus ou de matières végétales ; elle doit être validée par l'Ingénieur avant toute mise en place.

Pour le dallage à l'intérieur des infrastructures, un nivellement du remblai compacté devra être exécuté.

Payement:

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 remblayé et compacté.

GROS ŒUVRE

2.1 Béton de Propreté

Béton dont la composition indicative par mètre cube est :

- Gravier ou concassé 6 /18 : 800 litres
- Sable : 400 litres
- Ciment : 150 kg

S'il est prévu, le béton de propreté est mis en œuvre sur un sol non remanié. Son épaisseur est d'environ 5 cm.

Le cas échéant, il sera réalisé :

a. A la base des fouilles de fondation avant la mise en exécution de la fondation en moellon.
b. Sur des remblais compactés avant le collage en béton d'une dalle de sol.
c. Avant chaque ouvrage nécessitant une aire de propreté.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain

2.2 Fondation en Béton Cyclopéen.

2.2.1. Fondation en Béton Cyclopéen

Les fondations reposeront sur un béton de propreté dosé à 150 kg de ciment par m³, de 0.05 m d'épaisseur et sur toute la largeur des fouilles ou directement sur le fond de fouille mis à niveau si le béton de propreté n'est pas prévu.
Elles seront Béton composé de moellons de roches dur (50%) noyés dans du béton composé de :

Moellon d= 20cm D= 25cm
Gravier ou moellons concassés 6/18 : 0,800 m³
Sable gros : 0,400 m³
Ciment : 300 kg

Elles feront 40 centimètres de largeur et la hauteur variera entre 50 et 100 centimètres. Le béton cyclopéen est réalisé dans des coffrages en bois ou dans les tranchées de fondation quand le terrain est très stable et ne pollue pas le béton au moment de sa mise en œuvre. Lorsque que les fondations sortent du sol, celles-ci seront élevées en maçonnerie de moellons hourdés en mortier de ciment dosé à 300 Kg de ciment par m3, elles feront l'objet d'une autre facturation.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises avant exécution des fondations.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.2.2. Fondation en maçonnerie de moellons

Les fondations en maçonneries de moellons seront hourdées au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³.
Les moellons sont en pierre du pays, de qualité saine, de forme plus ou moins régulière et de dimensions variées. Les moellons sont posés suivant leur lit et l'appareillage est réalisé de telle sorte qu'une assise horizontale soit obtenue tous les environs 40 cm. Un échantillon des moellons proposés et de l'appareillage sera présenté au Maître de l'Ouvrage et à l'Ingénieur pour approbation.
Le poste comprend les rejointoiements des parements à effectuer après exécution des maçonneries en moellons et le nettoyage de toutes traces de mortier qui subsisteraient sur ces parements.
Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes sujétions.
Le calcul des volumes se fera sur la base des volumes théoriques mis en œuvres.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en moellon.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.3 Dalle en Béton non armée.

Le pavement du bâtiment sera constitué d'un dallage en Béton de forme dont la composition indicative par mètre cube est :

Gravier ou moellons concassés 6/18	:	0,800 m³
Sable gros	:	0,400 m³
Ciment	:	300 kg

Ce béton de forme est posé sur le remblai de bonne terre compactée de manière à obtenir une surface plane et lisse et à répartir les efforts sur le hérisson.
Les quantités sont calculées sur la base d'une épaisseur théorique de 5cm sur hérisson et 8 cm sur remblai.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des dalles en béton.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.4 Chape en béton

Chape incorporée au mortier de ciment dosé à 400 kg ciment/m³, épaisseur totale 30 mm. Elle sera localisée à l'intérieur des bâtiments. Pour sa mise en œuvre il est prévu :

Une couche de mortier à sable gros dosé à 400 kg/m³. Fini en surface rugueux.

Une surface mince, fraîche et liquide de mortier ne contenant que du sable fin, dosage 500 kg ciment/m³ de sable. Surface à lisser.

Il est prévu un quadrillage de joints à sec, à réaliser transversalement dans l'axe des colonnes et longitudinalement en deux points divisant la largeur en trois parties égales.

Planéité: la chape est parfaitement plane. En aucun endroit, la flèche ne peut être supérieure à 2mm sous la règle de 2m.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des chapes.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.5 Maçonneries de Moellons

Les maçonneries de moellons seront hourdées au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³.
Les moellons sont en pierre du pays, de qualité saine, de forme plus ou moins régulière et de dimensions variées. Les moellons sont posés suivant leur lit et l'appareillage est réalisé de telle sorte qu'une assise horizontale soit obtenue tous les environs 40 cm. Les parements restant vus sont jointoyés au mortier de pose en retrait de 10 à 15 mm par rapport aux arrêtes des moellons et la largeur des joints ne peut en aucun cas dépasser 4 cm. De plus pour les parements visibles, les moellons seront nettoyés des bavures éventuelles et de tout mortier excédentaires au fur et à mesure des travaux de manière à éviter que le ciment séché tache les parements.
Un échantillon des moellons proposés et de l'appareillage sera présenté au Maître de l'Ouvrage et à l'Ingénieur pour approbation. Il va de soi que tous les parements restant vus doivent être appareillés de la même manière et avec des moellons de même nature.
Le poste comprend les rejointoiements des parements à effectuer après exécution des maçonneries en moellons et le nettoyage de toutes traces de mortier qui subsisteraient sur ces parements.
Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes sujétions.
Le calcul des volumes se fera sur la base des volumes théoriques mis en œuvres.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en moellon.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.6 Maçonneries en briques

Les maçonneries de briques seront exécutées au mortier de ciment dosé à 250 Kg de ciment par m³ de sable.
Les briques sont bien cuites et dures, sélectionnées, de même format et de même fabrication pour l'ensemble des travaux de maçonnerie.
Tous les accessoires de maçonneries tels que blochets, crochets pour contre-murs, réservations etc. sont compris dans les prix unitaires des maçonneries.
Les maçonneries en contact avec des éléments verticaux en béton armé (colonnes, voiles, etc.) sont toujours reliés à ces derniers au moyen de fers plats ou armatures en attente avec diamètre max. 6 et min. 4 mm. Les éléments, à raison d'une pièce tous les 60cm sont compris dans le prix unitaire des maçonneries.
Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes suggestions.
Pour les maçonneries restant apparentes et à rejointoyer une face, cette dernière est particulièrement soignée et exécutée sans aucun défaut. Le rejointoiement est rémunéré au poste 3.4.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en briques.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.7 Maçonneries en blocs de 15 x 20 x 40

Les maçonneries seront en agglomérés de 15x20x40 dosées à 250 kg de ciment par m³. Elles seront hourdées au mortier de ciment de même dosage. Une attention particulière devra être prise au niveau des recouvrements entre mur existant et mur créé pour éviter toute marque d'humidité sur les murs ultérieurement. Il faudra donc combler les espaces, les condamner en coulant une chape supérieure avec pente et bien effectuer la liaison entre la toiture et le mur.

Les maçonneries devront atteindre la couverture en tôle sans laisser le moindre espace vide.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en briques.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.8 Maçonnerie de Claustras

Les claustras sont en béton non armé dosé à 300 kg/m3 fabriqués dans un coffrage lisse. Le modèle retenu est du type 20x20. Leur résistance minimale à la compression est de 200 kg/cm² à 28 jours.
Des échantillons d'élément claustra seront présentés à l'agréation du Maître d'œuvre. Ils proviendront d'un fournisseur garantissant une excellente qualité tant au niveau du dosage en ciment que de la régularité géométrique. Au gré de l'Entrepreneur, les claustras pourront être fabriqués par ses soins sur le site après agrément spécifique du Maître d'œuvre concernant le mode de fabrication, la qualité des agrégats et le dosage en ciment. Cet agrément sur le mode de fabrication ne présume en rien de l'acceptation de tous les éléments qui pourront être rebutés en cas de malfaçon.
Les claustras seront hourdés au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment au M3 de sable.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries de claustra.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.10 Béton Armé

Poteaux

Idéalement, à chaque angle et à chaque jonction de mur est prévu un poteau en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m³ ; les poteaux seront implantés selon les indications des plans de fondation qui préciseront également leurs sections et ferraillages. Si aucune indications n'est fournie, les poteaux auront une section carré équivalente à l'épaisseur des murs et une armature principale constituée de 4 barres de fer Ø8 reliés tous les 0.15 m par des étriers en fer Ø6.L'enrobage minimum des armatures sera de 0.02 m. Le coulage de l'amorce du poteau sera fait en même temps que la réalisation de la fondation en béton cyclopéen afin de garder une bonne homogénéité entre les 2 natures de béton. Les aciers devront avoir au moins une longueur de 40 cm dans la semelle.

Chaînage

Le chaînage sera également en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m³. Le chaînage aura une hauteur de 0.20 m ; sa largeur sera équivalente à l'épaisseur des murs sur lesquels il repose.

Le ferraillage sera constitué de 4 barres de Ø8 reliées par des étriers en fer Ø6 tous les 0.20 m. Dans les chaînages (linteaux) au-dessus des ouvertures atteignant les 2,00 mètres, les barres de Ø8 seront remplacées des barres Ø10 pour éviter l'apparition d'importantes flèches. L'enrobage minimum des armatures sera de 0.02 m.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des colonnes ou bien du chaînage en béton armé.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 de bétons réalisés.

2.11 Charpentes

La charpente sera constituée de madriers ou rampants de section de 0.07 x 0.15 m. La dernière panne sera un chevron 0.07 x 0.07 m. Le bois utilisé sera un bois rouge ou tout autre bois exotique validé par l'Ingénieur. Ces madriers seront fixés au bâtiment par un système de fer à béton attaché aux aciers du chaînage et noyé dans l'enduit. Au niveau des murs, la liaison sera réalisée grâce à des sablières en bois traité de section 0.05 x 0.15 m.

Les pannes de toiture seront fixées à intervalles réguliers comme précisés dans les plans et seront constitués de chevrons de section 0,07 x 0,07 m.
Les bois devront être secs, sciés dans le fil, exempt de nœud, d'aubier et de pourrissement. Avant leur mise en place, ils seront traités à l'insecticide, au carbonyle ou à l'enduit d'huile de vidange (2 couches).
Dans tous les cas, la charpente doit être réalisée conformément aux plans de détails approuvés par le Maître d'œuvre.
Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises avant la pose des charpentes.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 de bois des charpentes posées.

2.12 Couverture en tôles galvanisées

La couverture sera en tôles ondulées galvanisées BG28 ou 30, selon l'ouvrage et les précisions du devis quantitatif et estimatif, fixée sur les pannes par des pointes torsadée avec rondelles souple en rooofing. Elles seront exemptes de traces de rouilles, de chocs, trous et autres déformations. Une attention particulière devra être prise au niveau du raccordement entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment pour que la continuité soit assurée. Il faudra faire entrer les tôles sur une profondeur de 2 à 3 centimètre dans le mur existant et combler le joint avec un liant de ciment.
Une attention particulière sera prise pour le recouvrement longitudinal de deux ondulations et le recouvrement transversal de minimum de 25 cm.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de tôles galvanisées.

2.13 Faîtière

Les faîtières préfabriquées en tôles galvanisées de 28 BG auront les dimensions suivantes largeur 30 x 30 cm sur une longueur de 300 cm. Une attention particulière sera portée au recouvrement transversal de minimum 25 cm.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML de faîtières galvanisées.

2.14 Planches de rive

Il sera prévu sur tout le périmètre de la toiture des planches de rive d'épaisseur de 0.03 m et de largeur de 0.25 m fixée solidement sur les traverses et madriers. Cette planche de rive sera

soigneusement rabotée et peinte en deux couches à la peinture à l'huile après passage d'un insecticide. Les planches ne devront laisser apparaître aucun défaut de forme ou de consistance. Les joints seront bouchés à la silicone.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML des planches de rives posées.

2.15 Gouttière et descente d'eau

Une gouttière sera fixée solidement sur la planche de rive du nouveau bâtiment, les supports de gouttières seront fixés tous les 0,50 mètres. La nature du matériau de la gouttière précisée dans les pièces contractuelles ; elle pourra être en PVC, en tôle ordinaire ou en tôle galvanisé. Chacune se connectera à une descente d'eau de son côté qui permettra l'évacuation des eaux de pluies dans le terre-plein le long de la clôture ou vers un réservoir de stockage.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML des gouttières posées.

FINITIONS

3.1. Portes et fenêtres métalliques

Les menuiseries métalliques pour les portes et fenêtres vitrées seront réalisées en tôles de 1.4 mm pour les chambranles, les profilés en bouteilles et les fer T pour les battants.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à la porte placée.

3.2. Enduits

S'ils sont prévus, les enduits intérieurs et extérieurs, dosés respectivement à 300 et 350 kg de ciment par m^3 seront exécutés en deux passes : après un premier gobetage, une seconde passe sera exécutée par dressage. L'ensemble aura une épaisseur de 2cm.

Les enduits seront exécutés avec le plus grand soin, surtout au droit des arrêtes de maçonnerie et de béton.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des enduits muraux.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 d'enduit réalisé.

3.3. Rejointoiement des briques

Le rejointoiement sera rectiligne et de même épaisseur. Il est réalisé avec du mortier de ciment dosé à 400 kg de ciment/m^3, après grattage des joints sur une profondeur de 2 cm. Les traces de mortier sur les briques seront soigneusement nettoyées.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des rejointoiements muraux.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de rejointoiement réalisé.

3.4. Faux Plafond

Le plafonnage sera constitué de plaques en triplex ou d'unalyte de 4 mm ; il peut également être réalisé en planches MUTONDO convenablement raboté et ayant reçu un traitement fongicide préalable à son utilisation. Il sera soutenu par un maillage de lambourdes et entretoises constituées de chevron de section 5x5 et faisant un maillage de 61x61 cm. Il sera ensuite entouré de baguettes décoratives sur chaque partie clouée. Le bois utilisé devra être préalablement traité. Le faux-plafond doit être bien réglé ; il ne doit présenter aucune inclinaison et en aucun endroit la flèche ne peut être supérieure à 5mm sous la règle de 2m
Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des faux plafonds.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de faux plafonds réalisés.

3.5. Electricité (facultatif)

Une installation électrique sera prévue et comprendra :
Fourniture et installation du circuit électrique protégé dans une gaine et incrusté dans le mur avec fil TH 2,5 mm² (prises) et 2,5 mm² (éclairage) couleur bleu, rouge, noir, marron et vert/jaune.
Pose de 1 interrupteur, 3 prises électriques avec terre et 1 néon dans chaque pièce (la position exacte sera précisée par l'Ingénieur lors de l'exécution). Les interrupteurs seront de type SA 230V 10/16A. Les néons seront de type 40W 230V et seront positionnés sur des réglettes 1.20m 40W 230V avec ballast et starter. Il sera prévu tous les accessoires de fixation, les boîtiers ronds et les boites de dérivations nécessaires.
Installation générale et mise en place d'un coffret de distribution avec disjoncteurs de sécurité.
Raccordement au système électrique existant par un fil de 10 mm².
Mise à la terre par barrette, conducteur de terre 25mm² Cu-Multi-Brun et piquet de terre en cuivre avec raccord,
Toutes sujétions de fixation, de raccordement et de protection.

Informatique (facultatif)

Une installation encastrée d'un réseau informatique (câblage informatique) en étoile sera prévue pour partager les ressources fournies par le serveur central, par lequel seront fixés des câbles UTP de catégorie 5 dans les pvc et des prises murales (simple et double).

Il comprendra des éléments suivants pour sa faisabilité :

- Câble UTP catégorie 5 Connecteurs RJ45 PVC 16x16m2 de 3 m.
- Flexibles 20 mm2 de 3 m, Prises murales RJ45 simples Prises murales RJ45 doubles.
- Support Switch. Support UPS.
- Switch 24 ports.
- Onduleur UPS 650 VA
- Climatisation (facultatif)
- Une installation pour la climatisation sera prévue et comprendra :

- Fourniture et installation des climatiseurs SAMSUNG de 12000 BTU et installation des accessoires indispensables.
- Connexion de ces climatiseurs au circuit électrique.
- Prévoir un système de protection.
- Système contre incendie (facultatif)
- Le système contre incendie se résume en la fourniture et la pose d'un extincteur 12 kg y compris toutes sujétions d'exécution.

3.6. Plomberie (facultatif)

Alimentation en eau provenant de l'installation existante de la REGIDESO, se fera en tuyaux galvanise de 3/4 avec tous les accessoires, les raccordements entre tuyaux se feront par filetage, fil de chanvre avec pite d'étanchéité et un test de pression sera effectue avant la mise en service

Evacuation, au départ des WC avec des tuyaux en PVC collé de 110 et pour les lavabos en PVC collé de 40 l'ensemble sera raccorde a deux chambres de 0.5x0.5x05 en maçonneries recouvertes d'une dalle en béton

Placement W-C (facultatif)

Fourniture et pose de quatre cuves monobloc de marque SANGRA qui seront placées dans les quatre toilettes avec tous les accessoires pour le bon fonctionnement.

Placement d'un lavabo (facultatif)

Fourniture et pose d'un lavabo de plus ou moins 0,50 m x 0,44 m avec robinetterie, il sera placé à 0,90 m de hauteur par rapport au pavement dans chacune des antichambres.

Miroir (facultatif)

Fourniture et pose d'un miroir de 0,60 m2 il sera placé au-dessus de chaque lavabo.

3.7. Peinture sur mur et plafond

Les murs recevront sur les parties enduites une couche d'imprégnation à la chaux et deux couches de peinture à l'eau dont le ton sera précisé à l'exécution par le Maître d'Ouvrage après concertation avec l'Ingénieur. Avant passage de la chaux, les surfaces devront être brossées et débarrassées de toute impureté. Les trous seront fermés. Il faut prévoir une bande de peinture à l'huile de 15 cm sur la partie basse du mur intérieur du bâtiment imitant ainsi une plinthe. Cette bande de peinture à huile peut être portée à 150 cm de hauteur selon les disponibilités budgétaires.

Le faux-plafond recevra une couche d'imprégnation à la chaux et sera enduit de 2 couches de peinture à l'eau. Les surfaces seront préalablement débarrassées de toute aspérité et les trous fermés avec du mastic.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des peintures sur les murs et les plafonds.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

3.8. Peinture sur menuiserie bois et ouverture

Pour les planches de rive et les baguettes décoratives, 2 couches de peinture à l'huile seront exécutées. Le ton sera précisé lors de l'exécution.

Avant toute application de peinture, les surfaces devront être brossées pour enlever toutes les aspérités. Toutes les déformations et trous seront fermés.
Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des peintures sur les menuiseries.
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

4.1. Citerne a eau de 2 m3 (facultatif)

Ces travaux concernent la fourniture et l'installation de polytank à eau de 2000 litres y compris :

- La construction d'un socle en maçonnerie de moellon de 1,5x1,5 x 0,80 m avec dalle de 6 cm au-dessus et 4 blocs de calage.
- La fixation de la gouttière avec collecteur d'eau en Tuyau PVC 110 qui relie la gouttière au réservoir avec tuyau trop plein.
- La fixation d'un tuyau de puisage avec vanne et robinet de ½ pouce chacun.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à la cuve complète placée.

4.2. Tuyau PVC 110 mm

Ces travaux concernent la fourniture et la pose de tuyau PVC de 110mm y compris le Te ou le chapeau chinois de tête, avec toutes les sujétions y afférant.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au mètre lineaire.

4.3. WC a la turc

Ces travaux concernent la fourniture et la pose de WC à la turc en porcelaine avec toutes les sujétions de maçonnerie, cimentage et scellement.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à l'unité.

VUE EN PLAN

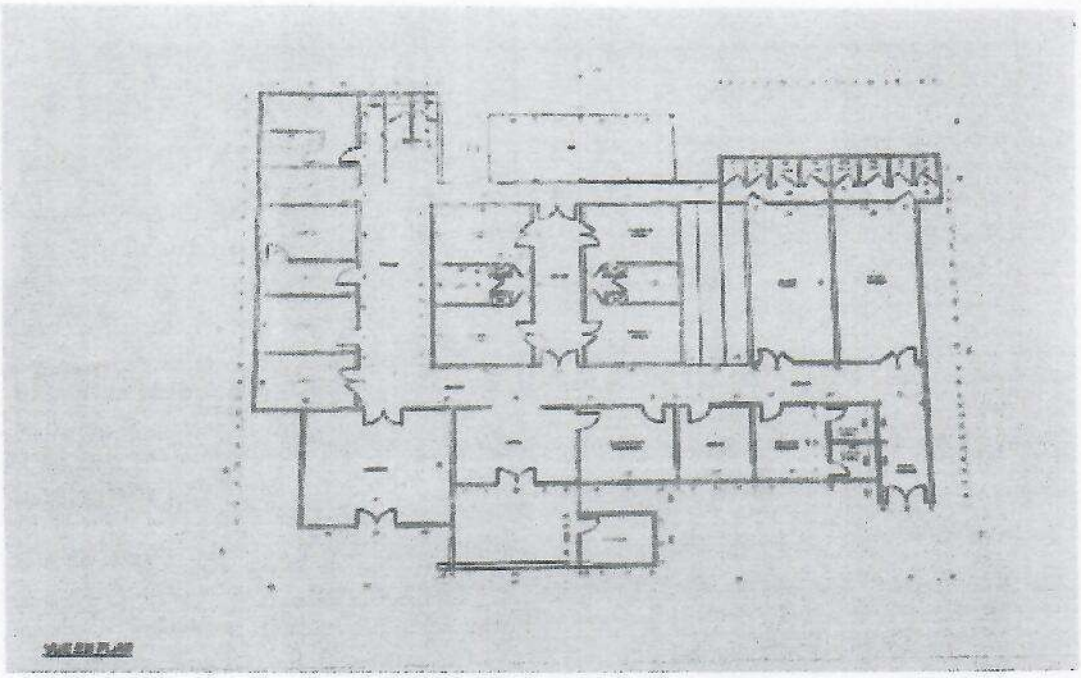

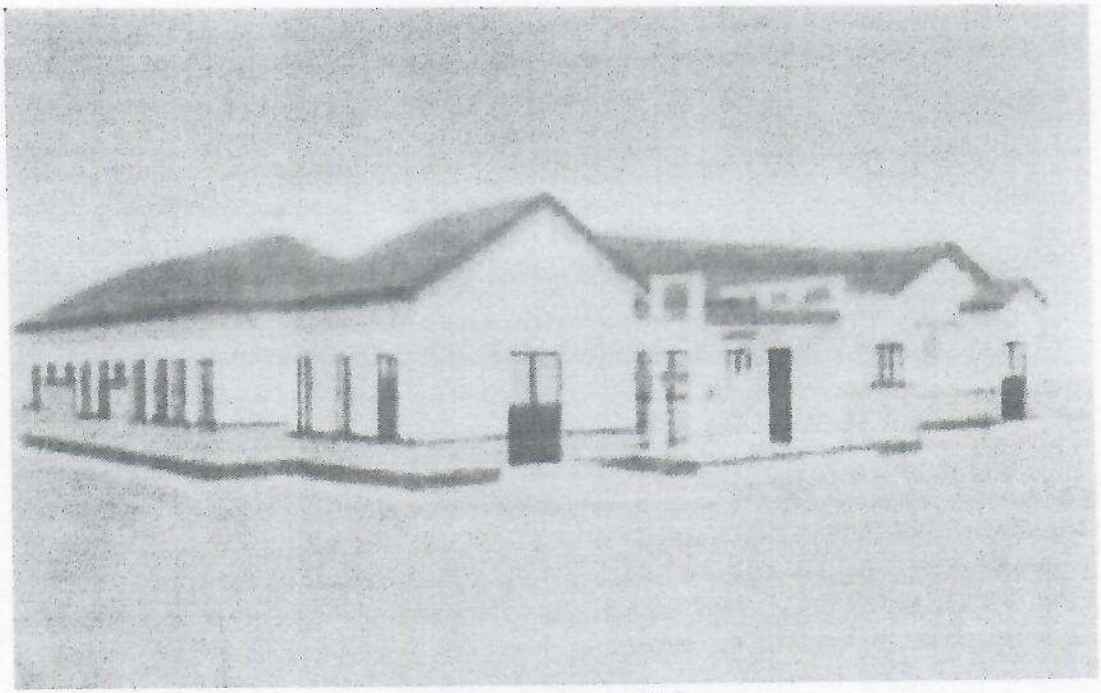

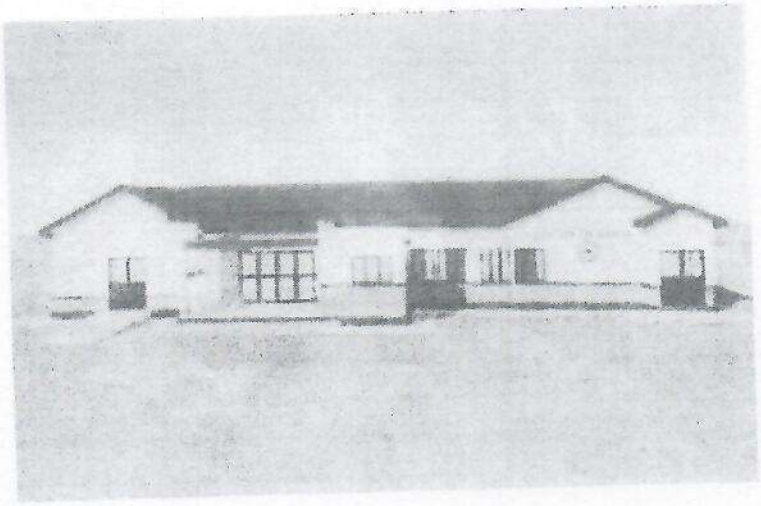

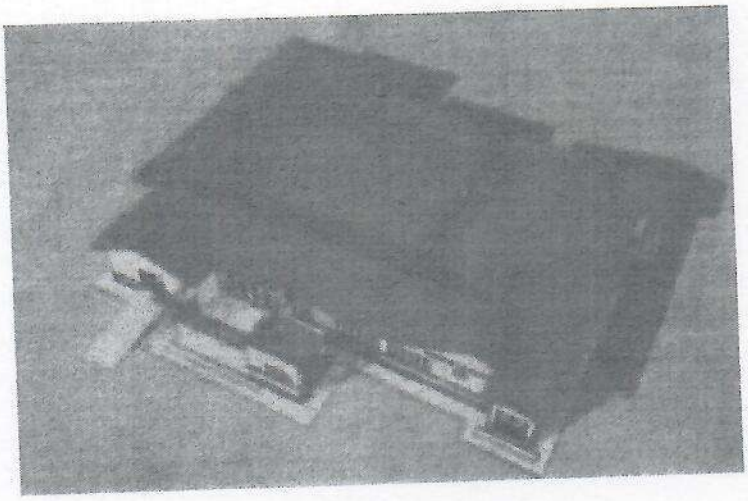

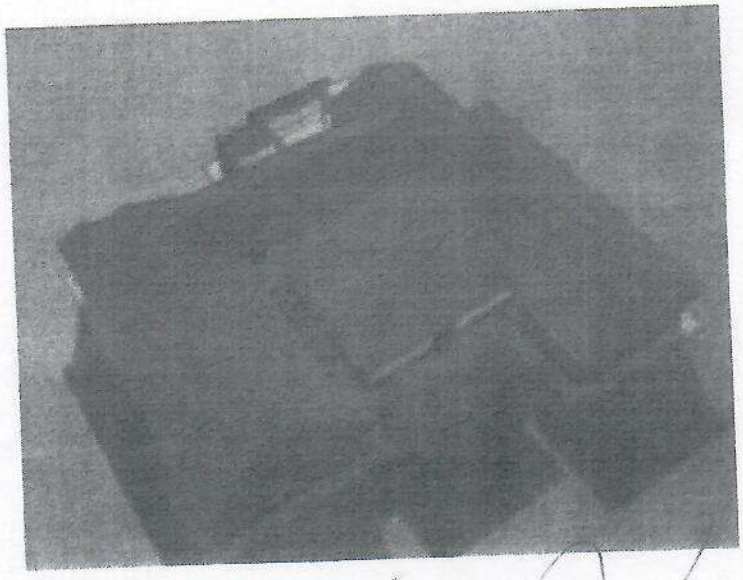

7. CC/RM – PROJET N° 07 : EQUIPEMENTS DE L'HOPITAL GENERAL DE REFERENCE HAKIKA DANS LA COMMUNE DE RUASHI

Titre du projet : Équipements de l'hôpital Général de Référence Hakika dans la commune de Ruashi

Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du Secteur de la Santé publique

Contexte

Avec une superficie de 30 Km2, la commune de la Ruashi dispose d'un seul hôpital général de référence. Cette infrastructure initialement construite pour répondre au besoin de santé de 100 000 Habitants, desserre aujourd'hui plus de 49o 812 Habitants et ne dispose pas des équipements médicaux et sanitaires nécessaires lui permettant de répondre aux besoins sanitaires de la population de la commune. A titre illustratif, l'HGR HAKIKA ne dispose que d'un Kit Césarine, 1 Kit laparotomie, 1 kit général, un Kit petite chirurgie, 1 kit hystérectomie et ne dispose pas d'ambulance médicale.
La présence de Ruashi Mining constitue ainsi une opportunité pour les habitants de la Ruashi de répondre aux problèmes d'accès aux soins de santé de qualité à travers l'octroi des équipements sanitaires et médicaux nécessaires répondant aux besoins de la population et aux standards d'OMS.

Brève description du projet

Le projet consiste à doter l'hôpital général de référence HAKIKA des équipements médicaux et sanitaires selon les standards de l'OMS

Objectifs du projet

- Doter l'hôpital général de référence HAKIKA des équipements médicaux et sanitaires selon le standard de l'OMS
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins dispensés aux malades
- Permettre à l'hôpital Hakika de répondre aux besoins de la population en offrant tous les soins nécessaires et appropriés

Bénéficiaires : Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés de la commune de la Ruashi. Les bénéficiaires indirects sont le reste de la communauté environnante

Résultats attendus

- L'hôpital général de référence Hakika est équipé
- Les soins de qualité sont disponibles

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : Douze mois

- Début du projet : Juin 2022
- Stratégies et méthodologie d'exécution :

Il s'agira d'équiper l'hôpital général de référence HAKIKA situé dans le quartier Bendera 1 des équipements médicaux et sanitaires selon les standards de l'OMS
La Remise des équipements à l'autorité communale en présence du Médecin Chef de Zone

Calendrier du déroulement des activités :

- Appel d'offre et sélection des entrepreneurs : Juin 2022
- L'acquisition des équipements : Septembre 2022
- La Remise des équipements à l'autorité communale en présence du Médecin Chef de Zone : Octobre 2022

Intégration du Genre : Les femmes seront parmi les bénéficiaires des soins de qualité. L'acquisition des équipements du service de gynécologie et de pédiatrie, de radiologie comme l'échographie etc.

Suivi et évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation du projet seront réalisés par le Comité Local de Suivi présidé par le Maire de la Ville, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs spécifiques et mesurables qui aideront à quantifier la réalisation des résultats du projet

Les équipements et matériaux réceptionnés par le MCZ et transmis aux hôpitaux
Les soins de qualités sont dispensés

Budget

Coût Équipement : **155 800$**

Devis équipement et matériels en Dollars

Libellé	Quantité	Prix Unitaire	Prix total en dollars
Échographie avec Doppler	1	7000	7000
Radio mobile	1	11000	11000
Radio fixe	1	15000	15000
Développeuse	1	3500	3500
Lampe scialytique avec batterie	1	1800	1800
Lampe scialytique	1	1500	1500

Ambulance Land cruiser médicalisé V6 4WB	1	66 000	66 000
Appareil de radiologie	1	50 000	50 000
Total			**155 800**

8. CC/RM – PROJET N° 08 : AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du Secteur Infrastructures routières

Contexte

Le réseau routier de la Commune de la Ruashi est estimé à environ 50 km et est en état de délabrement très avancé. Il est important que les infrastructures routières soient améliorées pour faciliter la communication et l'accès des habitants dans la commune.

Brève description du projet

Le projet consiste en un Aménagement des 49,427 Km routes dans la commune de Ruashi. Il s'agit des routes/avenues ci-après : De la mine (0,811 Km), Chef Kiembe (0,673 Km), Mwatshisenge (1,09 Km), Rue 18 (0,592 Km), Rue 14 + Sakapongo (0,616 Km), De la Luano 1 (1,80 Km), Changu prolongé (0,826 Km), Kashala (0,635 Km), Du marché (1,44 Km), BiaMungu (0,941 Km), Lubumbashi (1,60 Km), Likasi (0,36 Km), Lubao (0,896 Km), Dilolo (1,71 Km), Kamina (1,64 Km), Moise 1 (0,859 Km), Kelela Balanda (0,842 Km), Des Eglises (0,392 Km), Changwe (0,593 Km), Moise 2 (0,349 Km), Kindu (1,61 Km), Mulungwishi (2,04), RVA Ex Kisamamba (4,15 Km), Manoah (3,85 Km), Chemin public (1,72 Km), Kisamamba prolongé (6,66), Hop ma Sœur (1,55 Km), Mwandwe (1,08 Km), Siloé (1,48 Km), Yves Kisimba (1,85 Km), De la régie (0,622 Km) et de la piste (4,15 Km).

Objectifs du projet

Le projet vise à améliorer quantitativement et qualitativement le réseau routier pour répondre aux besoins de communication des habitants de la commune.

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires directs du projet sont les habitants de la Commune de la Ruashi

Résultats attendus

Amélioration du niveau d'aménagement des routes (infrastructures routières) dans la commune de la Ruashi facilitant ainsi l'intégration et la communication dans l'entité

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : 24 Mois
- Début du projet : Avril 2022
- Localisation : Commune de Ruashi
- **Stratégies et méthodologie d'exécution**

L'Office des routes assurera la mise en œuvre technique du projet, selon un cahier des charges signé avec Ruashi Mining dont une copie est réservée à la Bourgmestre de la Commune de la Ruashi et au Maire de la Ville. Les travaux à exécuter sont ceux de terrassement et des chaussées. Il ne s'agit pas des travaux d'assainissement (construction des caniveaux). La pérennité des travaux d'entretien et la maintenance sont la responsabilité de l'État congolais.

Calendrier du déroulement des activités

- Avril 2022 : Ruashi Mining signe un protocole d'accord avec l'Office des Routes
- Mai 2022 – Janvier 2022 : Travaux d'aménagement des routes sélectionnées (Travaux de terrassement, de la chaussée et les travaux) des 50% des routes
- Juin 2022 : Travaux d'aménagement des routes sélectionnées (Travaux de terrassement, de la chaussée et les travaux) des 50 % des routes
- Juin 2023 : Travaux d'aménagement des routes sélectionnées (Travaux de terrassement, de la chaussée et les travaux) des 50 % des routes

Intégration du Genre : Rien à signaler

Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard des objectifs et de l'impact sur les bénéficiaires visés. Le suivi évaluation du projet sera réalisé par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation

- 49,427 Km de routes sont aménagés
- Rapport des travaux, photos, vidéos
- Le cahier des prescriptions techniques est respecté

Budget total des travaux : 1 129 759,81 $

Devis détaillé en Dollars américains

OFFICE DES ROUTES

OR

BRIGADE DES TRAVAUX 601
LUBUMBASHI

SYNTHESE DU COUT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES AVENUES DANS LA COMMUNE DE LA RUASHI

N°	AVENUE	LONGUEUR (KM)	COUT DES TRAVAUX EN USD	
			Devis detaillé avec assainissement	Devis detaillé sans assainissement
1	De la mine	0,811	236 086,00	16 525,45
2	Chef KIEMBE	0,673	334 545,00	8 079,38
3	Mwatshisenge	1,09	538 516,00	10 821,58
4	Rue 18	0,592	367 142,00	9 209,49
5	Rue 14 + Sakapongo	0,616	348 021,00	8 590,67
6	De la Luano 1	1,8	823 221,00	26 075,82
7	Changu prolongée	0,826	395 833,00	15 096,60
8	Kashala	0,635	303 495,00	10 836,44
9	Du marché	1,44	715 490,00	35 826,61
10	Bia Mungu	0,941	456 270,00	22 272,08
11	Lubumbashi	1,6	760 042,00	22 857,36
12	Likasi	0,396	190 984,00	8 393,39
13	Lumbaya(lubao)	0,896	427 397,00	14 400,26
14	Dilolo	1,71	816 288,00	28 120,38
15	Kamina	1,64	802 768,00	45 912,59
16	Moise 1	0,859	410 872,00	8 505,42
17	Kilela balanda	0,842	575 493,00	14 215,48
18	Des Eglises	0,392	456 286,00	1 999,58
19	Changwe	0,593	505 162,00	5 429,53
20	Moise 2	0,349	209 866,00	13 065,01
21	Kindu	1,61	829 406,00	39 251,11
22	Mulungwishi	2,04	1 027 550,00	51 982,73
23	Rva ex Kisamamba	4,15	2 063 993,00	102 223,84
24	Manoah	3,85	1 894 820,00	100 776,49
25	Chemin Public vers RVA	1,72	739 749,00	20 254,04
26	Kisamamba prolongé	6,66	3 297 027,00	199 447,35
27	Hop ma sœur	1,55	700 693,00	18 685,92
28	Mwandwe	1,06	550 646,00	29 196,25
29	Siloe	1,48	657 348,00	36 209,09
30	Yves Kisimba	1,85	900 019,00	29 586,55
31	De la Regie	0,622	325 524,00	14 858,27
32	De la piste	4,15	2 057 420,00	107 256,96
TOTAL TRAVAUX			24 717 972,00	1 075 961,72
Etudes, contrôle et surveillance (5%)			1 235 898,60	53 798,09
TOTAL GENERAL			25 953 870,60	1 129 759,81

Nous constatons que les couts repris par Ruashi Mining ne tiennent pas compte de l'assainissement

Fait à lubumbashi, le 20 Mai 2021

Doris KAHILU MPIANA
CONDUCTEUR DES TRAVAUX

Alex KABUYA MUKOMENA
CHEF DE BRIGADE

ETAT DE LIEU DES ROUTES

PHOTOS D'ILLUSTRATION DES DIFFERENTES DEGRADATIONS NECESSITANT L'ASSAINISSEMENT DES AVENUES DANS LA COMMUNE DE LA RUASHI

1. AVENUE DE L'EGLISE : 0.392 km

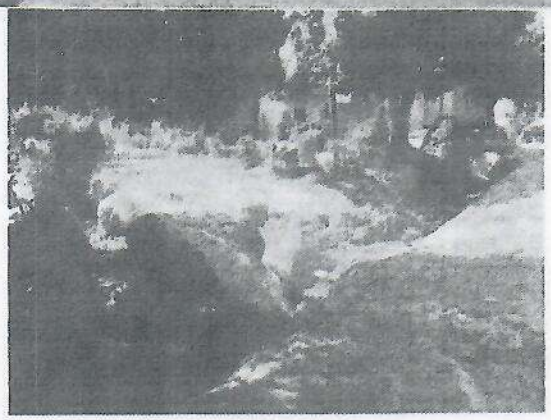

2. AVENUE KILELA BALANDA : 0.842 km

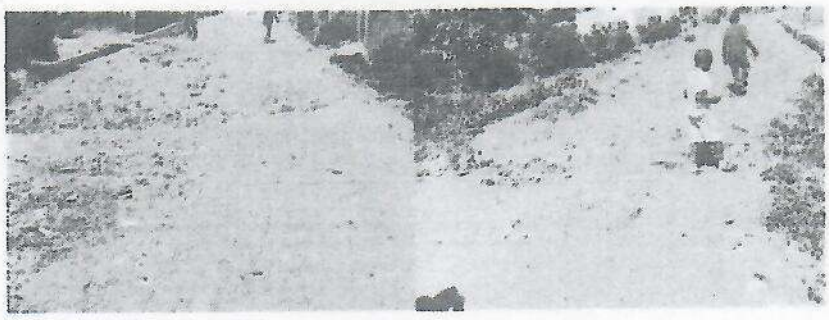

Traversée d'eau sur la route

3. AVENUE DU MARCHE : 1.44 km

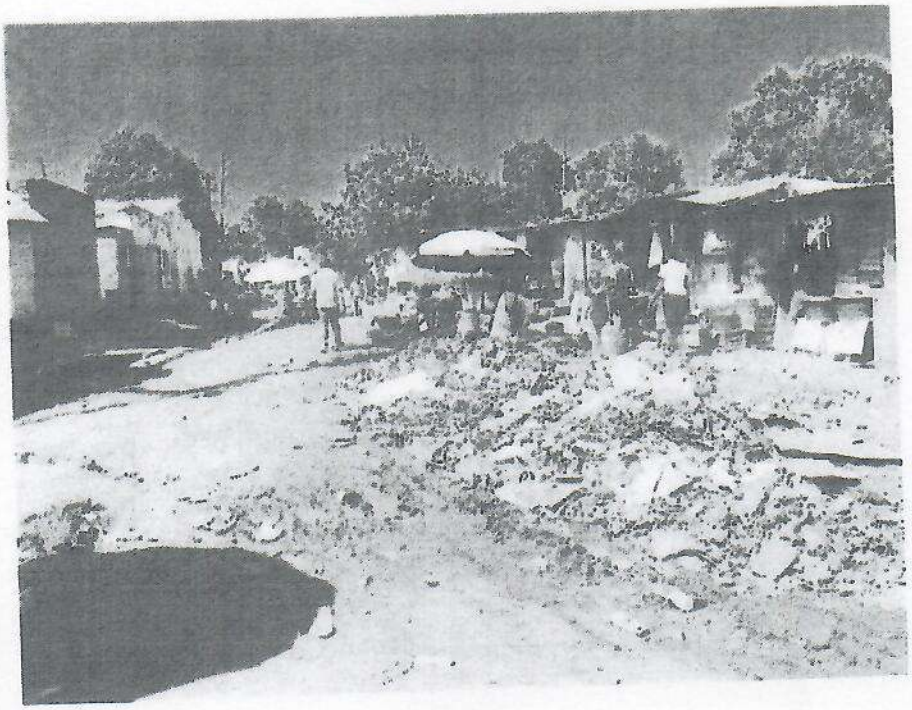

K.B.T

4. AVENUE DILDILO : 1.710 km

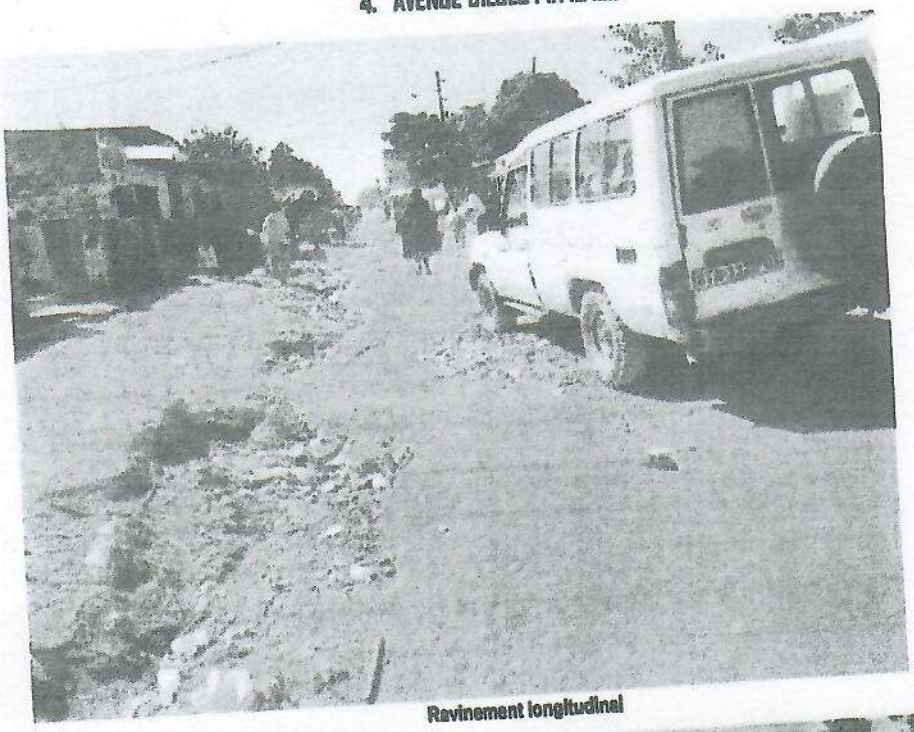

Ravinement longitudinal

Pas d'accès

Tête d'érosion

5. AVENUE KAMINA : 1.640 km

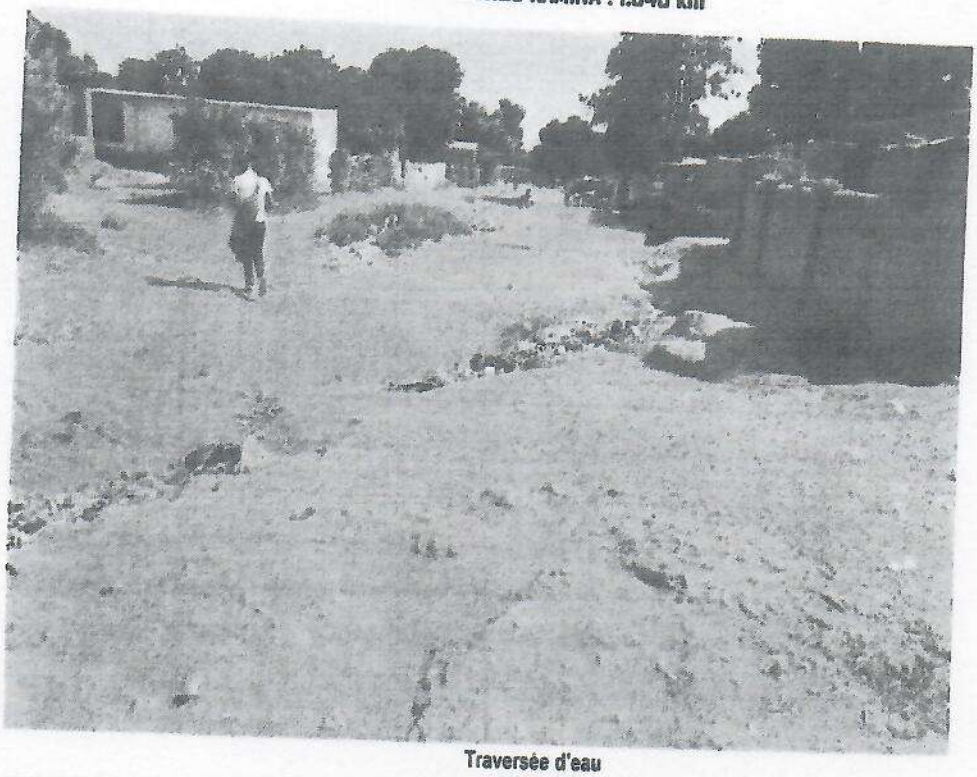

Traversée d'eau

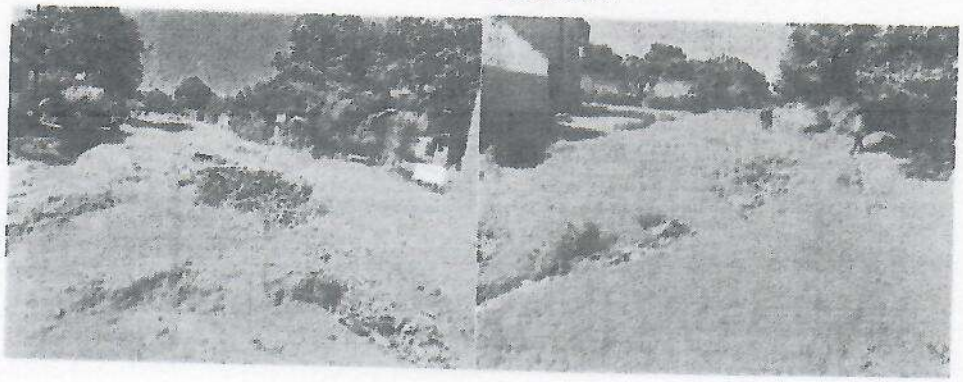

6. AVENUE MANDAH : 3.850 km

Accès difficile sur la route dû au manque de passage sous route

Ravinements et tête d'érosion sur la route

7. AVENUE KISAMAMBA PROLONGE : 6.660 km

8. AVENUE RVA EX KISAMAMBA : 4.150 km

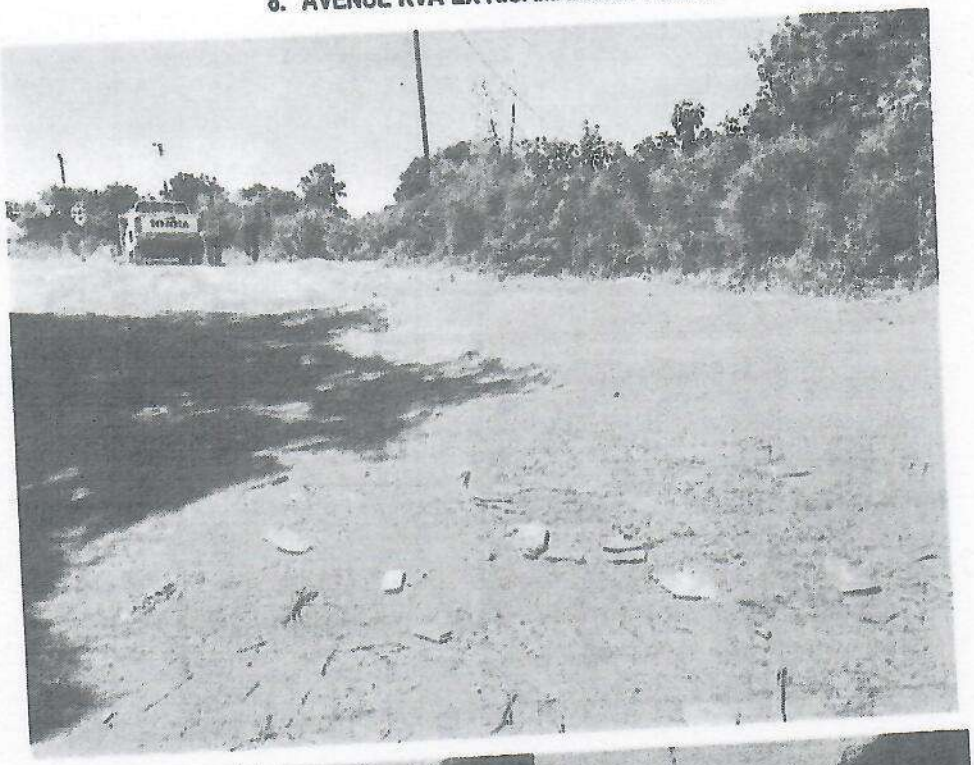

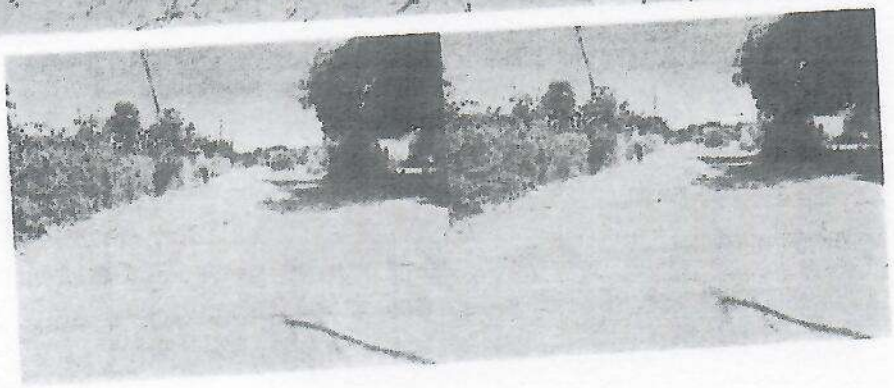

9. AVENUE LUBUMBASHI : 1.610 km

9. CC/RM – PROJET N° 09 : REINSERTION PROFESSIONNELLE ET ECONOMIQUE DES JEUNES

Titre du projet : Réinsertion professionnelles et économique des jeunes dans la commune de Ruashi

Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du secteur Social et Économique

Contexte

La situation économique que traverse la République Démocratique du Congo ces dernières années a entraîné une crise dans tous les secteurs de la vie des Congolais en général et celle des habitants de Ruashi en particulier.

Une population de la Commune de la Ruashi est estimée aujourd'hui à environ 492 812 habitants dont 60% est paysanne. 32% de cette population est jeune, sans activités porteuses qui peuvent aider cette dernière à se procurer d'emploi. Il faut également noter l'inexistence des opportunités d'emploi, le sous paiement des parents qui ont fait preuve à l'échec Éducatif des enfants (Filles et Garçons) dans la Commune de la Ruashi.

Cette situation est à la base des vols, des viols, de l'exploitation creusage illégal des minerais dans des concessions privées, le ramassage des moellons avec une potentielle haute teneur en uranium, rendant ainsi difficile leur scolarisation au détriment de leur santé et leur avenir.

C'est dans ce contexte que l'entreprise Ruashi Mining s'est fixé l'objectif général d'améliorer les conditions Socio-Professionnelles et économiques des jeunes de la Commune Ruashi.

Brève description du projet

Cinq cents (500) jeunes sont accompagnés dans la création des Unités de production et sont réinsérés dans la vie sociale et professionnelle.

Objectifs du projet

Objectif General : Améliorer les conditions Socio-Professionnelles et économiques des mineurs d'âges (Garçons et Filles).

Objectifs Spécifiques

- Promouvoir l'entreprenariat des jeunes
- Assurer l'encadrement de la jeunesse pour son bien être socio – économique

Bénéficiaires

- **Les jeunes désœuvrés de la commune de la Ruashi sont des bénéficiaires directs dont les filles mères, des personnes vivant avec handicap, les exploitants miniers artisanaux et les albinos.**

- La sélection de ces jeunes tiendra compte d'une représentativité équitable de jeunes des 15 Quartiers de la commune Ruashi, soit 30 jeunes en moyenne par Quartier en se basant sur les critères de vulnérabilité ;
- La priorité sera accordée aux jeunes creuseurs, désœuvrés, filles mères, orphelins.

Résultats attendus

- L'entreprenariat des jeunes est promu dans la commune de Ruashi
- L'encadrement socio – économique de la jeunesse est assuré pour son bien être
- La réduction de la délinquance juvénile dans la commune de la Ruashi est assurée

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : 3 ans
- Début du projet : Janvier 2022
- Stratégies et méthodologie d'exécution

Dans la mise en œuvre du projet, Ruashi Mining signe un protocole d'accord avec la Commune de Ruashi qui collabore avec des organisations locales spécialisé dans l'économie locale et les Services Techniques de l'État (DERU, SOCIAL, Genre, Famille et Enfants de la Commune Ruashi.

Ruashi Mining signera également des protocoles d'accord avec les centres de formation des jeunes identifiés. Les jeunes seront formés dans les filières porteuses d'emploi dont la coupe et couture, La soudure (Ajustage), l'informatique, l'auto-école; l'électricité, la menuiserie, la transformation agricole

Les CDQ sont associés dans toutes les activités qui concernent leur quartier respectif).

- **Calendrier du déroulement des activités**
  - Cartographie des jeunes désœuvrés dans les quartiers : janvier 2022
  - Identifier et regrouper les filières porteuses des jeunes : janvier 2022
  - Identifiés les Centres des Métiers professionnels pour filles et Garçons dans la Commune Ruashi : janvier 2022
  - Signature des protocoles d'accord entre les centres d'accueil et Ruashi Mining : Février 2022
  - Former des jeunes dans leurs filières : 2022
  - Accompagner les jeunes avec les kits économiques de réinsertion selon différentes filières : 2021 et 2022
  - Organiser les groupes en incubation dans une Coopérative en leur apprenant la formation sur la gestion des kits économiques reçus : 2022

Intégration du genre :

Le projet prend en compte des jeunes désœuvrés, filles mères, des filles qui travaillent dans et autour des mines et carrières dans la commune de Ruashi.

Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard des objectifs et de l'impact sur les bénéficiaires visés. Le suivi évaluation du projet sera réalisé par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation

- Les groupes en incubation des projets sont développés
- 500 jeunes sont formés en entreprenariat et reçoivent les Kits de réinsertion
- 30 % des jeunes formés créent des entreprises

Budget

- Coût Total : 509 408,9 $
-

Budget détaillé

N°	Libellés	Quantité	Prix unitaire	Prix total
	A. Cartographie, identification et regroupement des filières porteuses des jeunes et identification des centres des métiers professionnels			
1	Primes des préposés (13 préposés @ 450$@ 3 mois	39	450	17 550
2	Primes des Superviseurs (2 personnes @ 500$@ 3 mois	6	500	3 000
3	Perdiem (15 personnes@25$@25 jours @3 mois)	1125	25	28 125
4	**Sous total**			**48 675**
	B. Formation des jeunes dans leurs filières :			
5	Frais de formation des 500 jeunes[7][8]	500	200	100 000
6	Sous total			**100 000**
	C. Réinsertion et accompagnement des jeunes :			
7	Kits de réinsertion (500 jeunes@500 $)	500	500	250 000

7 Les frais de formation seront déterminés après le cadrage des écoles qui organisent les filières porteuses

8 Les frais de formation seront négociés entre Ruashi Mining et les centres des métiers professionnels identifiés par le projet

	Sous total			250 000
D. Moyens matériels				
8	1 véhicule (Toyota Land Cruiser 70 LC 79 4.2 L Pick Up Double Cabine 5 – MT 4 X 4 – HZJ79L-2KMRS60)	1	61 134	61 134
9	Étagère (vitrines)	6	120	720
10	1 PC HP 500 GIGA i5	3	600	1800
11	Boites stylos bleu	30	8	240
12	Boites stylos rouge	30	8	240
13	Classeurs	15	5	75
14	Rames papiers	15	5	75
15	Flips chart	30	3	90
16	Boites Feutres	10	5	50
17	Sous total			64 424
18	TOTAL			46 3099
19	Fonctionnement (10%)			46 309,9
20	TOTAL GENERAL			**509 408,9**

10.CC/RM – PROJET N° 10 : GESTION DES DECHETS DANS LA COMMUNE DE RUASHI

Titre de projet : Gestion des déchets dans la commune de Ruashi

Secteur/Domaine d'intervention : Ce projet fait partie du Secteur de l'hygiène et assainissement

Contexte

La Commune de la Ruashi connait une croissance démographique spectaculaire ces dernières années. En effet, construite pour 100 000 habitants, le commun compte aujourd'hui près de 492 812 habitants. La conséquence de cette croissance est l'augmentation importante des déchets solides qui croît avec la production des biens dans la Commune de la Ruashi.

Par ailleurs, les politiques publiques sont fragilisées par cette croissance de la production de déchets. Actuellement, plusieurs structures sont impliquées dans la gestion des déchets, dont la Mairie de Lubumbashi, le service d'hygiène, Service de l'environnement, l'urbanisme et habitats, des organisations non gouvernementales, des entreprises privées et publiques. En dépit de leurs efforts louables, des multiples irrégularités sont toujours persistantes. La gestion efficiente des déchets est aujourd'hui handicapée par : l'insuffisance d'une main d'œuvre technique spécialisée ; l'insuffisance d'information et de formation des populations sur la gestion des déchets en familles (éducation environnementale), en milieux publique et dans les entreprises ; l'insuffisance des matériels appropriés pour collecter, transporter, stocker les déchets pour leurs transformation (en agriculture comme engrais, d'une part et la production d'énergie en terme de bio-gaz ; d'autres parts), réusage, et recyclage; l'absence des sites appropriés pour entreposer les déchets en dehors de la ville. Conséquemment à ces faiblesses naît un entreposage en vrac des déchets (sans aucune catégorisation), l'évacuation tardive des déchets, la prolifération des sites inappropriés transformés injustement en dépotoirs publics, la dégradation du paysage, la pollution du sol, de l'eau, et de l'air, ainsi que la prolifération des maladies etc.

Pourtant, il y a une urgence de limiter les dégâts qu'entrainent les déchets comme c'est le cas dans la commune de la Ruashi.

Eu égard à ce qui précède, ce projet a pour objectif de rendre la commune de la Ruashi propre à travers une approche de *collecte, de transport et d'entreposage* des déchets

efficients. Le système de collecte des déchets sera effectué porte à porte dans les 15 quartiers.

Brève description du projet

Le projet consiste à former et informer (sensibilisation et renforcement des capacités des délégués des communautés de la Ruashi), collecter et stocker les déchets de la commune de Ruashi en implémentant un système de collecte et de stockage des déchets industriels et ménagers dans la commune de la Ruashi.

Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Sensibilisation des communautés locales (ménages) sur l'éducation environnementale en matière de gestion des déchets dans la commune de Ruashi;
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des déchets dans la commune de Ruashi;
- Fournir à la population et aux entreprises au niveau provincial un outil efficient de collecte, de transport et d'entreposage des déchets.

Bénéficiaires

Le présent projet cible les parties suivantes : les communautés locales impactées par l'entreprise Ruashi Mining. Il s'agit des populations de quinze quartiers directement impactés par l'entreprise Ruashi Mining.

Les bénéficiaires indirects sont les entreprises et le reste de la population de la ville de Lubumbashi.

Résultats attendus

- Les ménages au sein de 15 quartiers de la commune de la Ruashi sont sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des déchets
- La capacité des acteurs impliqués est renforcée ;
- Les déchets sont collectés, transportés et entreposés dans des dépotoirs publics.

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : Ce projet est conçu pour une durée de 4 ans avec une année d'évaluation (année 5);
- Début du projet : Juillet 2021
- Stratégies et méthodologie d'exécution

La mise en œuvre du projet sera exécutée par la commune de la Ruashi à travers son service de l'environnement après formation par un consultant spécialiste dans le domaine de gestion des déchets municipal. Le spécialiste procédera à leur capacitation avec une main d'œuvre recrutée au sein des communautés locales affectées par Ruashi Mining.

Une équipe de dix jeunes de la Ruashi seront recrutés comme manœuvre lourd et formée pour travailler dans le projet gestion des déchets (Dans le cadre de leur capacitation, une formation de six mois sera organisée pour permettre aux jeunes recrutés de maitriser les techniques de gestion des déchets et de faire une mise en œuvre effective du projet).

Les ménages et les autres bénéficiaires vont des sachets et des bacs à poubelles en plastiques pour faciliter la collecte des déchets. La coordination du projet mettra au profit des communautés des informations sur les lieux de vente des sachets et bacs à poubelles spécialisés pour une gestion efficiente des déchets.

1. Mapping d'entreposage des déchets de la commune de Ruashi : 1er trimestre 2022
2. Une sensibilisation auprès des parties prenantes sera organisée au profit des ménages à des fins d'appropriation du projet par tous les habitants de la commune : 2ème trimestre 2022
3. Constitution d'un dépotoir public[9] : Troisième trimestre 2022 (un site devra être choisi par les autorités communales en dehors de la ville pour constituer une décharge centrale publique pour la commune. Le site devra être choisi à une distance qui ne devra pas provoquer des indispositions pour les quartiers environnants (Au moins 20km en dehors de la Ruashi loin des habitations). Les caractéristiques du dépotoir devront être détaillées dans la note technique complémentaire à ce projet.

[9] Acquisition des terrains de 10 ha par la Commune de Ruashi

4. Renforcement des capacités des intervenants dans le projet : 4ème trimestre 2022 (une série des formations sur la gestion des déchets seront effectués pour permettre aux parties prenantes et aux équipes du projet d'être à jour;
5. Recrutement des ouvriers par appel d'offre : 4ème trimestre 2022
6. Baptisation des avenues de la Commune pour faciliter le travail des préposés à la collecte et transport des déchets : 2ème trimestre 2022
7. Mise en place du système de collecte, de transport et d'entreposage des déchets ménagers : 1er trimestre 2023 - 2025

Intégration du Genre

La commune de la Ruashi à travers le service de l'environnement et le consultant spécialiste en gestion des déchets développeront des outils pour accroitre la participation et l'implication de la femme dans la réalisation des activités du projet qui contribuent au développement communautaire en général (40 pourcents des femmes et 60 pourcents des hommes).

Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard des objectifs et de l'impact sur les bénéficiaires visés. Le suivi évaluation du projet sera réalisé par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs spécifiques et mesurables qui aideront à quantifier la réalisation des résultats du projet

- La capacité des acteurs/intervenants est renforcée
- La Mise en place d'un système de sensibilisation porte à porte permet l'appropriation du projet par les communautés locales, un système efficient de collecte des déchets est implémenté (une collecte se fait dans chaque ménage à travers des backs à déchets protéger avec un sachet noir de 100kg pour faciliter la récupération des déchets vers le camion poubelle), (le transport et d'entreposage

des déchets sont libres et opérationnels sur les 15 quartiers de la commune Ruashi suivant un calendrier de collect bien défini).

- Les opérations d'entreposage sont effectuées suivant les normes nationales et internationales en matière de gestion des déchets (définis dans les fiches techniques du projet).

Notes Techniques pour la mise en œuvre du projet : Tri à la base-Collecte-Transport-Entreposage-Gestion

I. De la gestion des déchets dans les pays du Sud: état des lieux

1. Production et caractéristiques des déchets ménagers
2. L'organisation de la collecte
3. La décharge : caractéristiques et inventaire
4. Les circuits de valorisation

II. – Des aspects environnementaux liés à la gestion des déchets

1. Les phénomènes de biodégradation de la matière organique
2. La décharge, un bioréacteur à gérer (mettre en place un système de gestion des odeurs et des gaz toxiques)
3. L'impact environnemental des décharges (procéder à des évaluations environnementales des risques des décharges sur la qualité de l'environnement)
4. L'activité biologique et l'impact environnemental des décharges en fonction des conditions climatiques
5. Autres nuisances : l'importance du tri à la base

III.- Vers la création et la gestion d'un centre d'enfouissement technique (CET) (Optionnelle)

1. Critères de choix des sites d'implantation (suivre scrupuleusement les normes environnementales et techniques pour effectuer ce choix)
2. L'aménagement d'un CET idéal dans les pays à climat humide
3. L'aménagement d'un CET dans les pays à climat sec
4. Une gestion journalière et à long terme
5. Les aspects financiers

IV. – Synthèse : les aspects socio-économiques de la gestion des déchets

1. La sensibilisation
2. La collecte (système de tri à la base à vulgariser régulièrement)
3. Le Transport (un calendrier de collecte par quartier bien établi)
4. L'entreposage (choix des sites et préparation des sites)
5. La valorisation de la matière
6. La gestion du déchet ultime

Matériels et Budget

Libellé	Spécification	Unité	Nombre	Prix unitaire (USD)	Prix total (USD)
Camions benne à ordure ménagères (Neuf)	Camion benne à ordures ménagères Renault Premium 310 DXI 4x2 Gazoil Euro 4 occasion	(15T-26T) 100km	2	20 000	40 000
Motos charriot		(1T)	10	2500	25.000
Chargeuses/Tractopelle	2017 caterpillar 430f2 backhoe wheeled loader 430 can ship & finance - rent to own - warranty available!	(5T)	1	80.000	80.000
Carburant (4 ans)	Station pour facture proforma	40 000 Litres par an	40 000 Litres par an	1	160. 000
Aménagement Bureau/Hangar	9m de largeur*15m de hauteur/4Hauteur	1	1	50.000	50.000
Achat terrain de 10 Hectares	Espace disponibilisé par la commune de Ruashi	En déhors de la commune, loin des habitations. un endroit propice (18-20km sur la route Kasenga, Likasi voir Kasumbalesa)			Commune de la Ruashi
Baptisation des avenues	N/A				40000
S/Total					365.000

Matériels pour la manutention :

Libellés	Quantité	P.U (USD)	P.T (USD)
Bèches	50	5$	250
Pioche	50	10$	500
Pelle	50	5$	250

Gants	50	5$	250
Machettes	50	5$	250
Futs vides	50	30$	1500
Bâches	50	20$	1000
Combinaison	50	20$	1000
Bottes	50	10$	500
Casque et masque de protection	50	10$	500
Bois de chauffe	25 T	100$	25 000
Scories	100T	50$	5000
Ciments	1000sacs	11$	11 000
Formes	1000	10$	10 000
	Total		57.000

Fonctionnement :

N°	Libellé	Année	Unités	P.U	P.T
	Ordinateurs et accessoires		10	700$	7000
	Classeurs et autres		10	10$	100
	Équipement Bureau (chaises, tables,…table de réunion)		3	3000	9000
	Formation-renforcement des capacités	Année1/Semestre1 (6mois)	2	100usd	1200
	Sensibilisation à travers des émissions radio et télé/affiches/porte à porte	36mois	-	300usd	10800
	Rémunération/Salaire du personnel – Manœuvre Lourd (10 agents*200$@36mois	36 mois	10 Agents	200	72.000
	Rémunération/Salaire du personnel technique (2 *350$@36 mois	36 mois	2	500	36. 000
	Directeur technique	60 mois	1	1000	60.000
	Total				196.100

Total : 618 100$

Imprévu (10%) : 61 810 $

Total général : 679 910 $

Schéma d'aménagements de la décharge finale

Source : F. AMAKPE, 2006

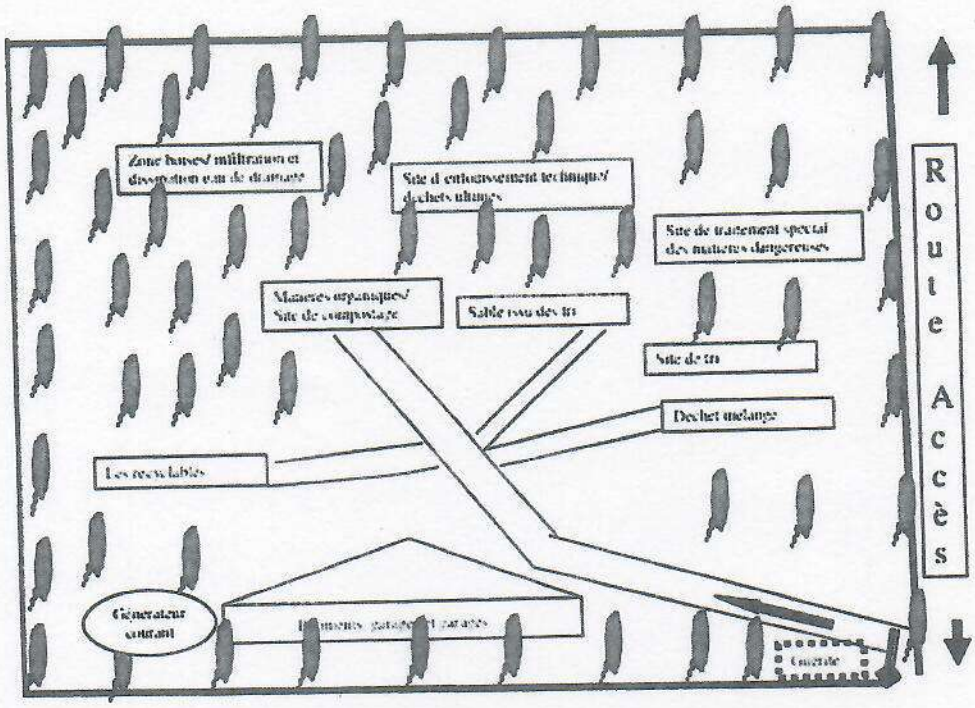

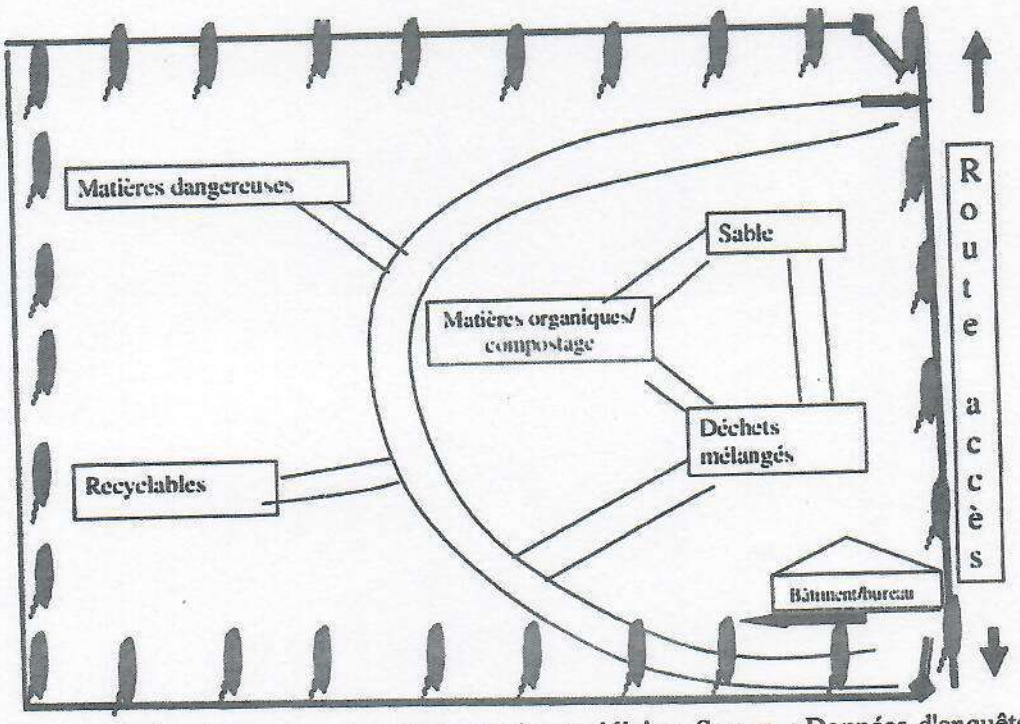

Schéma de l'aménagement des décharges intermédiaires Source : Données d'enquête 2006. -Aménagement de la décharge finale La décharge finale doit remplir les grandes

fonctions suivantes : -Recevoir les déchets collectés par les transporteurs des décharges intermédiaires ; -Assurer les opérations de traitement technique, d'incinération et de valorisation finale des déchets Pour se faire, les aménagements suivants sont nécessaires sur ce site-une clôture ou haie en essences forestières ; -Un quai d'accès avec pont bascule. Le pont bascule devrait permettre de peser les chargements des camions. Mais vu le coût élevé de cette infrastructure, on peut utilement faire recours au système de cubage pour déterminer le volume des déchets convoyés sur le site par les transporteurs ; -Un espace boisé de 3 ha situé en bas de pente. Cet espace est destiné à recevoir les eaux de drainage issues des tas et des sites d'enfouissement technique.

Spécification

2017 CATERPILLAR 430F2
BACKHOE WHEELED LOADER
430

Qty.	SPECIFICATIONS AND PRICE OFFER Description
1	**CATERPILLAR NEW 428F2 BACKHOE LOADER**

PACKAGE INCLUDES

STICK, STANDARD, 4.3M
- LINKAGE, NON-EU, 4.3M
PT AWD/2WS, STD SHIFT
- ENGINE, 68 5KW, 3054C DIT, S2
- HYDRAULICS, MP, 5FCN/7BNK
- CONTROLS, EXCAVATOR PATTERN
- FRAME, STANDARD
BUCKET-MP, 1.03 M3, FORKS+TEETH
- LIGHTS, ROADING, RH DIP
CAB, STANDARD
WORKLIGHTS (8) HALOGEN LAMPS
- SEAT, FABRIC
AIR CONDITIONNER S2
- TIRES, 13.5 80-18/16.9 28-12, MX
COUNTERWEIGHT, NONE
- LINES, ONE-WAY, STD STICK
- PRODUCT LINK, SATELLITE, PL631E
- GHUARD, DRIVESHAFT
STABILIZER PADS, STREET
COUPLING NONE
- BUCKET 610MM (375 LTRS) SD HR

Spécification chargeuse(cartepillar950GC)

Qty.	SPECIFICATIONS AND PRICE OFFER DESCRIPTION
1	**CATERPILLAR NEW 950GC WHEEL LOADER**

PACKAGE INCLUDES:

5548475 : 950 GC WHEEL LOADER
5543448 : REGIONAL PKG STD
-5581297 : COOLING PKG, HIGH AMBIENT 1R
4847530 : LINKAGE, STANDARD
5528642 : FRAME, MANUAL TUBE, STD GSC
5537253 : COUNTERWEIGHT, 1800KG, STD
-4680812 : AXLES, OPEN/OPEN
3922261 : AIR INLET STANDARD, RAIN CAP
3905913 : HYDRAULICS, 2V W/O RIDE CTRL
5543480 : ROADING LIGHTS STANDARD
5541499 : LIGHTS, 5 CONNECTORS
-5624198 : LIGHTS, WORKING, 4 LED
-5531408 : SINGLE AXIS LEVERS, 2V
-4890437 : SUSPENSION SEAT MECHANICAL
-3915307 : SEAT BELT, 2" AUTO-ANTI CRUC
4154205 : CAMERA, REAR VIEW
5799100 : PRODUCT LINK CELLULAR PL641
3904000 : SILLRING SYST STANDARD
3979602 : FAN, STANDARD
5497882 : TIRES 29.5R25 TR TB516 ** L3
-3923725 : NO TOOLBOX
4710969 : NO QUICK COUPLER READY
-4616531 : GET GP GC 2694MM 5.20M3 PO
5595785 : ADAPTERS, TIP BOLT ON, A080
5053984 : TIP GENERAL DUTY
1399279 : SEGMENTS, BOLT ON
3915313 : SUN VISOR, REAR
5620209 : ANTIFREEZE, -34C (-29F)
-4218926 : SERIALIZED TECHNICAL MEDIA KI
OP4826 : ROLL ON ROLL OFF
OG4126 : STORAGE PROTECTION

Moto/charriot pour la collecte des déchets

Camion poubelle

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : Trois mois par salle polyvalente
- Début du projet : Octobre 2022
- Stratégies et méthodologie d'exécution

Il s'agira de construire et équiper 3 Salles polyvalentes localisés dans 3 quartiers de la commune de la Ruashi désignés ci – haut. La commune assure la gestion des salles polyvalentes en collaboration avec les CDQ. La Commune met en place un comité dont les membres proviennent des Comités de Développement des quartiers.

En ce qui concerne les terrains : Les terrains devant servir à la construction des salles polyvalentes seront disponibilisés par l'État congolais (Commune et Province).

L'entreprise Ruashi Mining privilégie les entrepreneurs locaux (Basés dans la commune de Ruashi) spécialisés dans la construction sur base d'un appel d'offre. A défaut d'un entrepreneur local, Ruashi Mining sélectionne un entrepreneur national mais qui devra recruter la Main d'œuvre dans la commune de Ruashi.

Calendrier du déroulement des activités

- L'acquisition des terrains, études géotechniques et topographiques : Mai 2021
- Appel d'offre et sélection des entrepreneurs : Deuxième trimestre 2022
- Installation chantier, recrutement de la main d'œuvre, implantation et les travaux proprement dits : 2ème trimestre 2022
- Remise des clés à la main à l'autorité communale en présence du chef de quartier concerné : 3ème trimestre de 2022

Intégration du Genre :

Les salles profiteront à toutes les couches sociales de la commune, les jeunes (filles et garçons) en profiteront pour leurs activités culturelles. RM veillera à ce que les bâtiments construits soient dotés des toilettes spécifiques pour les femmes séparées des hommes.

Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard des objectifs et de l'impact sur les bénéficiaires visés. Le suivi évaluation du projet sera réalisé par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi, et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs de suivi et évaluation

- 3 salles polyvalentes avec une capacité d'accueil de 250 places assises sont construites, équipées et disponibles
- 3 salles polyvalentes avec une capacité d'accueil de 250 places sont équipées

Budget

- Coût construction d'une salle polyvalente : 232 527,658 $
- Coût construction des 3 salles polyvalentes : 697 582,974 $
- Cout équipements pour une salle : 11438
- Cout total Équipements des salles polyvalentes : 34314
- Cout total : **731896,974 $**

Devis estimatif pour la construction d'une salle polyvalente

ETS MAISON NEHEMIE CONSTRUCTION
MAÇONNERIE, PLOMBERIE, GENIE CIVILE ET SERVICE GENERAUX CHARPENTERIE
CD/LSHI/RCCM/15-3909
IMPOT A1512765S
ADRESSE : COMMUNE RUASHI, Q. KAWAMA
Téléphone : +243 99 02 14 334
E-mail : mongamwape2015@gmail.com

Date: le 24 Mai 2021
N°:
NIF A070468D
NOM: RUASHI MINING
ADRESSE: MINE DE LA RUASHI
C/RUASHI
E-mail: ruashimining@ruashi.com

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE POUR LA COMMUNE DE LA RUASHI / LUBUMBASHI
SUPERFICIE : 410 m²

N°	DESIGNATION	U	QTT	PU Usd	PT Usd
I	**INSTALLATION ET REPLI CHANTIER**	ff	1	12800	12800
	s/ total Installation et repli chantier				**12800**
II	**FONDATION**				
1	Deblai de fondation	m³	41,58	6	249,48
2	Béton de propreté (5 cm)	m³	3,79	142	538,18
3	Maçonnerie en moellon	m³	63,3	222	14052,6
4	Béton armé de Longrine dosée à 350 kg/m3 (10 cm)	m³	8,23	375	3086,25
	Arase en mortier dosée à 500 kg/m³	m²	1,9	400	760
5	Socle en BA dosé à 350kg/m³	m³	3,32	375	1245
6	Remblai compacté	m³	231,48	9	2083,32
	s/total Fondation				**22014,83**
III	**ELEVATION DES MURS**				
1	Maçonnerie en Bloc ciment 15 cm x 20 cm x 40 cm	m²	124,8	137	17097,6
2	Chaînage en B.A dosée à 350 kg/m3 à 2,10 m de hauteur (15 cm)	m³	4,68	375	1755
3	Maçonnérie des claustras	m²	18,26	34,8	635,448
4	Colonnes en BA dosées à 350 kg/m3	m³	2,22	375	832,5
5	B.A couvre mur dosé à 350 kg/m3 (10 cm)	m³	3,12	375	1170
	s/total Elevation des murs				**21490,548**
IV	**TOITURE ET PLAFOND**				
1	Ferme métallique en cornières de 50 mm	pce	21	325	6825
2	Panne en bois 5cmx7cm	m³	2,8	430	1204
3	Contreventement en cornières de 40 mm	ml	720	4,2	3024
4	Planche de rive	ml	122	7	854
5	Fourniture et pose des tôles bac autoportant	m²	588	24	14112
6	Tôle faîtière	ml	31	8	248
7	Descente d'eau en PVC de 110	ml	24	11	264
8	Goutière avec accessoires de connexion en PVC	ml	62	11	682
9	gitage en bois	m³	6,42	430	2760,6
10	Plafond sur gitage (en PVC)	m²	587	25,3	14851,1
	Sous total toiture et plafond				**44824,7**

V	HUISSERIES				
1	portes métalliques vitrées à deux battants 1,80 m x 2.10 m	pces	2	560	1120
2	portes metalliques vitrées 1,60 m x 2.10 m	pces	1	480	480
3	portes metalliques 1,00 m x 2.10 m	pces	1	390	390
	Porte métallique 0,90 m x 2.10 m	pces	1	370	370
4	porte en bois pleine 0,90 m x 2.10 m	pces	13	180	2340
5	fenêtre metallique vitrée 2,00 m x 1.10 m	pces	6	290	1740
6	fenêtre metallique vitrée 1,50 m x 1.10 m	pces	4	250	1000
7	fenêtre metallique vitrée 1,00 m x 1.10 m	pces	2	150	300
8	fenetre metallique vitrée 0,50 m x 0.50 m	pces	9	98	882
	Sous total huisseries				**8622**
VI	**INSTALLATIONS SANITAIRES**				
1	Tuyauterie avec accessoires de plomberie	ff	1	700	700
2	WC turc + accessoires	pce	7	44	308
3	Porte papier hygiénique	pce	7	10	70
4	Ventouse	pce	7	10	70
5	Brosse de nettoyage	pce	7	10	70
	Bac de douche + accessoires	pce	1	140	140
6	Porte savon	pce	1	10	10
7	Lavabo + accesoires	pce	1	51	51
8	Chambre de Regard	ff	13	40	520
9	Fosse septique pour 100 usagers	ff	1	6200	6200
10	Puits perdant	ff	1	1440	1440
	Sous total Installations sanitaires				**9579**
VII	**FINITION**				
1	Crépissage des murs interieurs et extérieurs	m²	1752	10	17520
2	Sous pavement en BB 300kg/m³	m²	69,36	320	22195,2
3	Enduit tyrolien mur exterieur	m²	603	10	6030
4	Carreaux de 60 x 60 cm	m²	620	58	35960
5	Faiençage des murs	m²	97,6	27	2635,2
6	Plinthe	m²	38,6	34	1312,4
7	jointoyage sur la maçonnerie en moellon	m²	27,1	5	135,5
8	Filet d'eau en béton B dosé 300 kg/m³	m²	8,8	320	2816
9	masticage du mur	m²	945	12	11340
10	peinture à eau	m²	528	4,76	2513,28
11	peinture à huile	m²	417	7	2919
	Sous total finition				**105376,58**
VIII	**ELECTRIFICATION**	ff	1	7820	7820
	Sous total electrification				**7820**
	TOTAL GENERAL HORS TAXES I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII				**232527,658**

Nous disons : Dollars américains deux cent trente-deux mille cinq cent vingt-sept soixante-six centimes

Fait à Lubumbashi, le 24 Mai 2021
Ir Monga Mwape

DEVIS EQUIPEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE

R & KCie
Tél: (+243) 814043610 / 840057260

QUOTATION POUR INSTALLATION SYSTÈME DE SONORISATION INDOORPOUR LA COMMUNE DE LUBUMBA

Date: 2021-5-19

no.	product	model	picture	English specification	unit	Qté	unitaire	Total
1	Diffuseur Baffle 15"	SYM515		Single 15 inch two way full range speaker a high quality and efficient 15 cone centre unit and a high quality high power 15 inch woofer, rated power 500W, peak power 1000W, music power 2000W, unique design, panel : 18 cm spline	pièce	4	350	1400
2	Subwoofer 18"	SYM518		SYM-518 is a subwoofer speaker composed of an 18 inch 220 magnetic 100 core bass, with deep and powerful sound. Rated power 800W, peak power 1000W	pièce	2	750	1500
3	800w*2 power amplifier	S800		Rated power 1KHz 0.5% THD+N Stereo 8Ω ≥2×800W Frequency response range (1W) 20Hz-20kHz	pièce	2	500	1000
4	1000w*2 power amplifier	S1000		Rated power 1KHz 0.5% THD+N Stereo 8Ω ≥2×1000W Frequency response range (1W) 20Hz-20kHz +1/-1dB	pièce	1	650	650
5	4 inputs 8 outputs sound processor	DP-480		Four input and eight output professional audio processor	pièce	1	450	450
6	power distributor	DY-818		8-way power distribution	pièce	1	175	175
7	8 channels Audio mixer	MSYM-08		Mixer 8 channel mixer: 1 microphones 4 line inputs (4 mono + 4 stereo) 2 grouping bus + 1 Stereo bus 2AUX	pièce	1	350	350
8	2 wireless microphone setting	SYM888		Professional Uwachim mic with two wireless handheld microphone	pièce	1	200	200
9	Pack Lumieres Artifices	Mixte		Pinces et Ambiances	Kit	1	2500	2500
10	Accessoires			Structure de Fixation et Cloutiéres	Kit	1	350	350
12	Chaises	100m		National standard oxygen free copper 2X2.5mm² audio cable	Rouleau	4	50	200
13	Total							8775
14	Frais d'installation	30% du montant total				1	2663	2663
15	Grand Total							11438

Pour R&Kcie
Kelly KING' - Ir. Technicien

Lubumbashi, le 19 mai 2021

VU EN PLAN

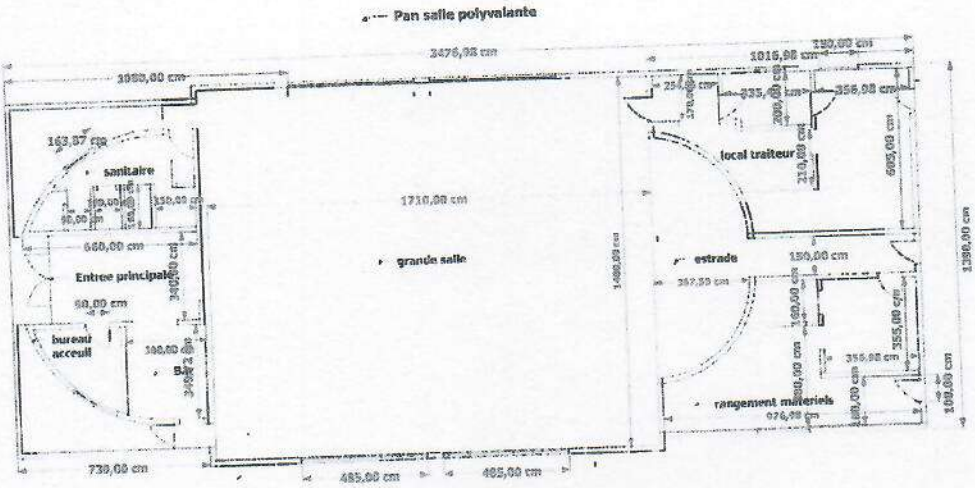

Façade principale

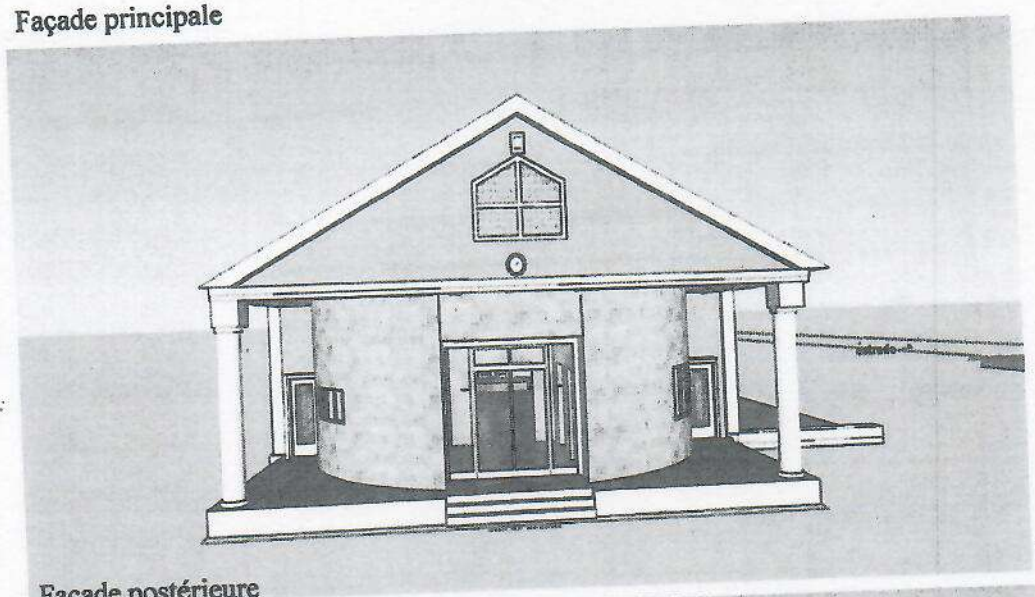

Façade postérieure

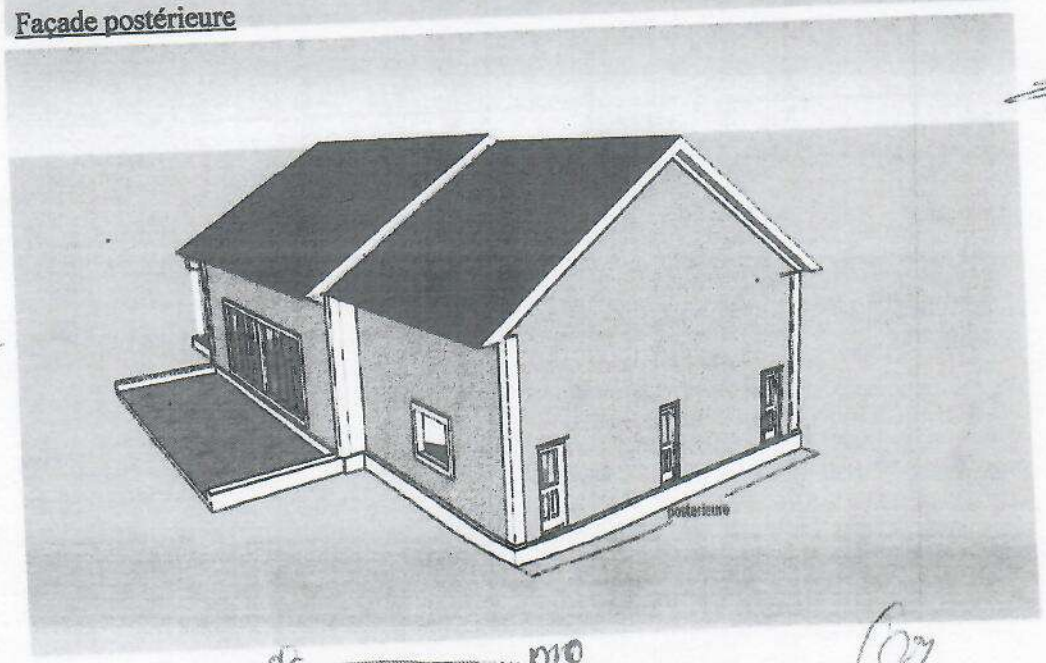

Façade droite

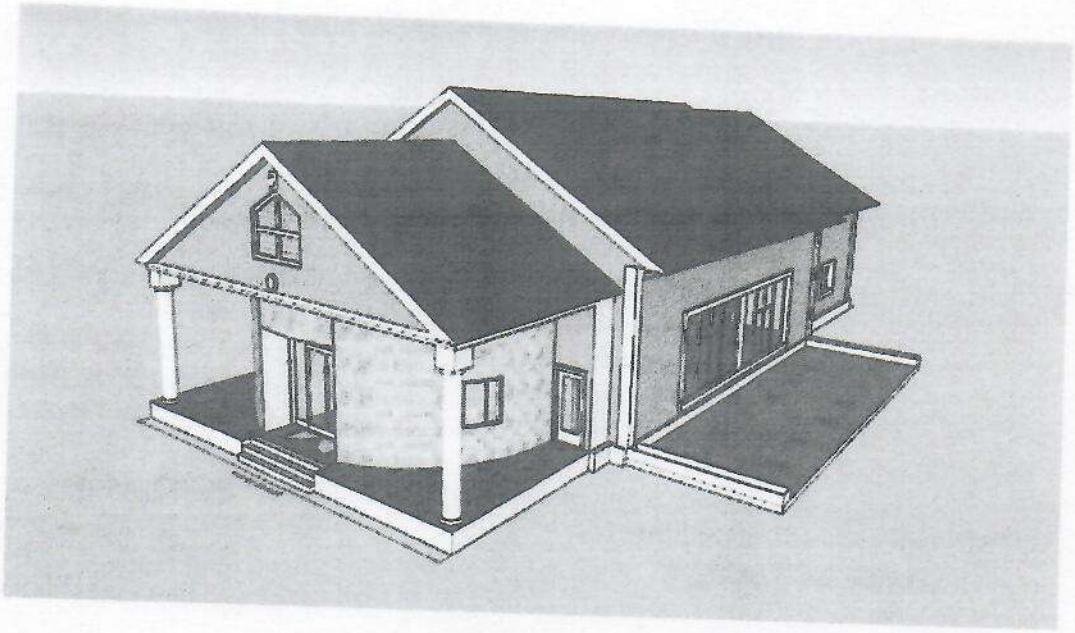

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SPECIALES

Généralités

Le présent cahier définit les conditions techniques d'exécution des travaux de Construction d'un centre de santé et ses annexes dans la commune de Ruashi.

Toutes dispositions citées au devis descriptif et sur les plans devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que le mode de construction.

Tous les matériaux employés doivent être de meilleure qualité et exempts de tous les défauts capables de compromettre la solidité, l'apparence, la durabilité, la performance ou la fonctionnalité des ouvrages.

Avant de les mettre en œuvre, l'Entrepreneur fournira à l'agrément du Délégué du maître de l'ouvrage (BMO) et/ou du Fonctionnaire Dirigeant (FD), un échantillon des matériaux qu'il se propose de mettre en œuvre. Les matériaux réellement employés sur le chantier doivent être de même qualité et composition que les échantillons retenus.

INSTALLATION DE CHANTIER

L'installation de chantier reprend toutes les actions nécessaires à la préparation des travaux. Elle comprend :

a) La réalisation des voies d'accès au site des constructions,

b) La confection et la mise en place des panneaux de chantier et des plaques indicatives selon le modèle joint aux plans
c) La délimitation du chantier et son aménagement conformément au plan d'installation approuvé par le Maître d'œuvre – entrepôts pour matériaux, ateliers et aires de préfabrication, aires de gâchage, circulations intérieures, etc.
d) L'amenée et l'installation du matériel, des équipements et engins nécessaires à la réalisation des travaux.
e) La mobilisation et le transport des ressources humaines nécessaires au bon déroulement des travaux.
f) Repli du matériel, à la fin des travaux, l'enlèvement des restes de matériaux et la démolition des entrepôts de matériaux,
g) Le Nettoyage du Chantier qui consiste à enlever les gravats et débris de matériaux, à remblayer les alentours de l'ouvrage réalisé et à nettoyer les bavures et tâches de peinture sur les sols, les vitrages, etc.
h) Et toutes sujétions sur les prestations objet du présent marché.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT

1.1 Préparation plate-forme

Cela comprend les opérations suivantes :

a) La destruction des structures existantes et l'évacuation des débris.
b) L'abattage des arbres, des arbustes et leur déracinement complet.
c) Le débroussaillage, le décapage, de la terre végétale sur toute la superficie des infrastructures y compris une bande de cinq mètres tout autour de l'infrastructure.
d) Le nivellement et l'assainissement (drainages) du site
e) .
f) Mise en dépôt des terres végétales pouvant servir dans la réalisation de parterre de fleurs ou de plantes en fin de chantier.
g) La préparation de la clôture existante.
h) Et toutes suggestions comprises.

Payement

Ce forfait prend en compte toutes les charges relatives à l'installation du chantier en vue de commencer les travaux et de les terminer.

Ce **forfait sera payé en dollars Américains** par les tranches suivantes :

1. 30 % Pour le démarrage, l'emmené des matériaux et matériels sur chantier ainsi que la présence du personnel.
2. 20 % après que les installations de chantiers soient faites et que les travaux aient démarré.
3. 50 % du forfait au repli du chantier par l'entreprise à la fin des travaux, le site doit être complètement nettoyé plus aucun débris ou déchets des constructions ne devra être abandonné.

Payement:
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisé.

1.2 Implantation

Ce poste qui est relatif à l'implantation des infrastructures par la réalisation des chaises de fondation filant sur tous les côtés de la construction et de tous autres repères permettant leur construction comprend :

a) L'achat et le transport sur le chantier des matériaux nécessaires à la réalisation des chaises (planches, piquets, pointes, etc.)
b) La réalisation des chaises de fondation et la mise en place et la protection de tous repères permettant la construction des Infrastructures
c) Toutes suggestions comprises

Payement:
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au mètre linéaire réalisé.

1.3 Déblais pour fondation

Les fouilles pour fondation devront être conformes aux indications des plans de fondation ; à défaut de précisions, elles devront atteindre une profondeur de 0.55 m de terrain naturel dans la partie basse (point de référence) et une largeur minimum de 0,40 m. Elles devront être soigneusement nivelées et exemptes de toute impureté avant le coulage du béton de propreté. Toute la longueur devra respecter une horizontalité parfaite. Dans le cas d'une grande déclivité des gradins devront être exécutés à l'intérieure des fouilles avec l'approbation du maitre d'œuvre.

Les sols enlevés seront stockés à l'extérieur de l'implantation et régalés ou évacués dans le cas où ils ne seraient plus utilisés.
Avant tout bétonnage, les fouilles devront être validées par l'Ingénieur.

Payement :

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 excavé.

1.4 Remblais Compactés

Les terres provenant des fouilles ou d'apports extérieurs seront utilisées en remblai de plateforme. Ces terres seront mises en place en couches successives ne dépassant pas 20cm chacune ; la hauteur totale du remblai sera précisée par les plans d'exécution. Ce remblai sera soigneusement arrosé et compacté au fur et à mesure de sa mise en place. La terre d'apport devra être de bonne qualité, exempte de détritus ou de matières végétales ; elle doit être validée par l'Ingénieur avant toute mise en place.

1.5 Hérisson de Moellon

La plateforme devant recevoir le hérisson sera parfaitement damée et égalisée. Le hérisson prendra assise sur le remblai compacté qui sera nivelé sur la plateforme.
Le hérisson de moellons aura une épaisseur définie au BOQ et sera constitué de moellons de dimensions régulières, posés droit et serrés le plus possible en fonction de leur forme; les interstices seront remplis de sable stabilisé à 150 kg ciment/m³ jusqu'à hauteur des têtes des moellons. Il pourra être réalisé à l'intérieur comme a l'extérieur des bâtiments.

Payement:

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 de hérisson de moellon mis en place.

Pour le dallage à l'intérieur des infrastructures, un nivellement du remblai compacté devra être exécuté, et il devra être posé sur le hérisson en moellon

Payement:

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 remblayé et compacté.

GROS ŒUVRE

2.1 Béton de Propreté

Béton dont la composition indicative par mètre cube est :

-	Gravier ou concassé 6 /18	:	800 litres
-	Sable	:	400 litres
-	Ciment	:	150 kg

S'il est prévu, le béton de propreté est mis en œuvre sur un sol non remanié. Son épaisseur est d'environ 5 cm.

Le cas échéant, il sera réalisé :

a. A la base des fouilles de fondation avant la mise en exécution de la fondation en moellon.
b. Sur des remblais compactés avant le collage en béton d'une dalle de sol.
c. Avant chaque ouvrage nécessitant une aire de propreté.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain

2.2 Fondation en Béton Cyclopéen.

2.2.1. Fondation en Béton Cyclopéen

Les fondations reposeront sur un béton de propreté dosé à 150 kg de ciment par m³, de 0.05 m d'épaisseur et sur toute la largeur des fouilles ou directement sur le fond de fouille mis à niveau si le béton de propreté n'est pas prévu.

Elles seront Béton composé de moellons de roches dur (50%) noyés dans du béton composé de :

Moellon d= 20cm D= 25cm

Gravier ou moellons concassés 6/18	:	0,800 m³
Sable gros	:	0,400 m³
Ciment	:	300 kg

Elles feront 40 centimètres de largeur et la hauteur variera entre 50 et 100 centimètres. Le béton cyclopéen est réalisé dans des coffrages en bois ou dans les tranchées de fondation quand le terrain est très stable et ne pollue pas le béton au moment de sa mise en œuvre. Lorsque que les fondations sortent du sol, celles-ci seront élevées en maçonnerie de moellons hourdés en mortier de ciment dosé à 300 Kg de ciment par m3, elles feront l'objet d'une autre facturation.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises avant exécution des fondations.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.2.2. Fondation en maçonnerie de moellons

Les fondations en maçonneries de moellons seront hourdées au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³.

Les moellons sont en pierre du pays, de qualité saine, de forme plus ou moins régulière et de dimensions variées. Les moellons sont posés suivant leur lit et l'appareillage est réalisé de telle sorte qu'une assise horizontale soit obtenue tous les environs 40 cm. Un échantillon des moellons proposés et de l'appareillage sera présenté au Maître de l'Ouvrage et à l'Ingénieur pour approbation.

Le poste comprend les rejointoiements des parements à effectuer après exécution des maçonneries en moellons et le nettoyage de toutes traces de mortier qui subsisteraient sur ces parements.

Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes sujétions.

Le calcul des volumes se fera sur la base des volumes théoriques mis en œuvres.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en moellon.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.3 Dalle en Béton non armée.

Le pavement du bâtiment sera constitué d'un dallage en Béton de forme dont la composition indicative par mètre cube est :

Gravier ou moellons concassés 6/18	:	0,800 m³
Sable gros	:	0,400 m³
Ciment	:	300 kg

Ce béton de forme est posé sur le hérisson de manière à obtenir une surface plane et lisse et à répartir les efforts sur le hérisson.

Les quantités sont calculées sur la base d'une épaisseur théorique de 5cm sur hérisson et 8 cm sur remblai.

2.4 Arase

Afin de lutter contre les remontées capillaires, une arase de 2 centimètres de mortier dosé à 500 kg de ciment par m³ coiffera la fondation sur toute sa longueur.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution de l'arase.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.5 Chape en béton

Chape incorporée au mortier de ciment dosé à 400 kg ciment/m³, épaisseur totale 30 mm. Elle sera localisée à l'intérieur des bâtiments. Pour sa mise en œuvre il est prévu :

Une couche de mortier à sable gros dosé à 400 kg/m³. Fini en surface rugueux.

Une surface mince, fraîche et liquide de mortier ne contenant que du sable fin, dosage 500 kg ciment/m³ de sable. Surface à lisser.

Il est prévu un quadrillage de joints à sec, à réaliser transversalement dans l'axe des colonnes et longitudinalement en deux points divisant la largeur en trois parties égales.

Planéité: la chape est parfaitement plane. En aucun endroit, la flèche ne peut être supérieure à 2mm sous la règle de 2m.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des chapes.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.6 Maçonneries de Moellons

Les maçonneries de moellons seront hourdées au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³.

Les moellons sont en pierre du pays, de qualité saine, de forme plus ou moins régulière et de dimensions variées. Les moellons sont posés suivant leur lit et l'appareillage est réalisé de telle sorte qu'une assise horizontale soit obtenue tous les environs 40 cm. Les parements restant vus sont jointoyés au mortier de pose en retrait de 10 à 15 mm par rapport aux arrêtes des moellons et la largeur des joints ne peut en aucun cas dépasser 4 cm. De plus pour les parements visibles, les moellons seront nettoyés des bavures éventuelles et de tout mortier excédentaires au fur et à mesure des travaux de manière à éviter que le ciment séché tache les parements.

Un échantillon des moellons proposés et de l'appareillage sera présenté au Maître de l'Ouvrage et à l'Ingénieur pour approbation. Il va de soi que tous les parements restant vus doivent être appareillés de la même manière et avec des moellons de même nature.

Le poste comprend les rejointoiements des parements à effectuer après exécution des maçonneries en moellons et le nettoyage de toutes traces de mortier qui subsisteraient sur ces parements.

Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes sujétions.

Le calcul des volumes se fera sur la base des volumes théoriques mis en œuvres.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en moellon.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 réalisés.

2.7 Maçonneries en briques

Les maçonneries de briques seront exécutées au mortier de ciment dosé à 250 Kg de ciment par m³ de sable.

Les briques sont bien cuites et dures, sélectionnées, de même format et de même fabrication pour l'ensemble des travaux de maçonnerie.

Tous les accessoires de maçonneries tels que blochets, crochets pour contre-murs, réservations etc. sont compris dans les prix unitaires des maçonneries.

Les maçonneries en contact avec des éléments verticaux en béton armé (colonnes, voiles, etc.) sont toujours reliés à ces derniers au moyen de fers plats ou armatures en attente avec diamètre max. 6 et min. 4 mm. Les éléments, à raison d'une pièce tous les 60cm sont compris dans le prix unitaire des maçonneries.

Le prix comprend la fourniture de tous les matériels et les matériaux nécessaires et la mise en œuvre suivant les prescriptions des plans des ouvrages ou les instructions du Maître d'œuvre ainsi que toutes suggestions.

Pour les maçonneries restant apparentes et à rejointoyer une face, cette dernière est particulièrement soignée et exécutée sans aucun défaut. Le rejointoiement est rémunéré au poste 3.4.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en briques.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.8 Maçonneries en blocs de 15 x 20 x 40

Les maçonneries seront en agglomérés de 15x20x40 dosées à 250 kg de ciment par m^3. Elles seront hourdées au mortier de ciment de même dosage. Une attention particulière devra être prise au niveau des recouvrements entre mur existant et mur créé pour éviter toute marque d'humidité sur les murs ultérieurement. Il faudra donc combler les espaces, les condamner en coulant une chape supérieure avec pente et bien effectuer la liaison entre la toiture et le mur.

Les maçonneries devront atteindre la couverture en tôle sans laisser le moindre espace vide.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries en briques.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.9 Maçonnerie de Claustras

Les claustras sont en béton non armé dosé à 300 kg/m3 fabriqués dans un coffrage lisse. Le modèle retenu est du type 20x20. Leur résistance minimale à la compression est de 200 kg/cm² à 28 jours.

Des échantillons d'élément claustra seront présentés à l'agréation du Maître d'œuvre. Ils proviendront d'un fournisseur garantissant une excellente qualité tant au niveau du dosage en ciment que de la régularité géométrique. Au gré de l'Entrepreneur, les claustras pourront être fabriqués par ses soins sur le site après agrément spécifique du Maître d'œuvre concernant le mode de fabrication, la qualité des agrégats et le dosage en ciment. Cet agrément sur le mode de fabrication ne présume en rien de l'acceptation de tous les éléments qui pourront être rebutés en cas de malfaçon.

Les claustras seront hourdés au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment au M3 de sable.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des maçonneries de claustra.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 réalisés.

2.10 Béton Armé

Poteaux

Idéalement, à chaque angle et à chaque jonction de mur est prévu un poteau en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m^3 ; les poteaux seront implantés selon les indications des plans de fondation qui préciseront également leurs sections et ferraillages. Si aucune indications n'est fournie, les poteaux auront une section carré équivalente à l'épaisseur des murs et une armature principale constituée de 4 barres de fer Ø8 reliés tous les 0.15 m par des étriers en fer Ø6.L'enrobage minimum des armatures sera de 0.02 m. Le coulage de l'amorce du poteau sera fait en même temps que la réalisation de la fondation en béton cyclopéen afin de garder une bonne homogénéité entre les 2 natures de béton. Les aciers devront avoir au moins une longueur de 40 cm dans la semelle.

Chaînage

Le chaînage sera également en béton armé dosé à 350 kg de ciment par m^3. Le chaînage aura une hauteur de 0.20 m ; sa largeur sera équivalente à l'épaisseur des murs sur lesquels il repose.

Le ferraillage sera constitué de 4 barres de Ø8 reliées par des étriers en fer Ø6 tous les 0.20 m. Dans les chaînages (linteaux) au-dessus des ouvertures atteignant les 2,00 mètres, les barres de Ø8 seront remplacées des barres Ø10 pour éviter l'apparition d'importantes flèches. L'enrobage minimum des armatures sera de 0.02 m.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après exécution des colonnes ou bien du chaînage en béton armé.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 de bétons réalisés.

2.11 Charpentes

La charpente sera constituée de madriers ou rampants de section de 0.07 x 0.15 m. La dernière panne sera un chevron 0.07 x 0.07 m. Le bois utilisé sera un bois rouge ou tout autre bois exotique validé par l'Ingénieur. Ces madriers seront fixés au bâtiment par un système de fer à béton attaché aux aciers du chaînage et noyé dans l'enduit. Au niveau des murs, la liaison sera réalisée grâce à des sablières en bois traité de section 0.05 x 0.15 m.

Les pannes de toiture seront fixées à intervalles réguliers comme précisés dans les plans et seront constitués de chevrons de section 0,07 x 0,07 m. Les bois devront être secs, sciés dans le fil, exempt de nœud, d'aubier et de pourrissement. Avant leur mise

en place, ils seront traités à l'insecticide, au carbonyle ou à l'enduit d'huile de vidange (2 couches).
Dans tous les cas, la charpente doit être réalisée conformément aux plans de détails approuvés par le Maître d'œuvre.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises avant la pose des charpentes.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M3 de bois des charpentes posées.

2.12 Couverture en tôles galvanisées

La couverture sera en tôles ondulées galvanisées BG28 ou 30, selon l'ouvrage et les précisions du devis quantitatif et estimatif, fixée sur les pannes par des pointes torsadée avec rondelles souple en rooofing. Elles seront exemptes de traces de rouilles, de chocs, trous et autres déformations. Une attention particulière devra être prise au niveau du raccordement entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment pour que la continuité soit assurée. Il faudra faire entrer les tôles sur une profondeur de 2 à 3 centimètre dans le mur existant et combler le joint avec un liant de ciment.
Une attention particulière sera prise pour le recouvrement longitudinal de deux ondulations et le recouvrement transversal de minimum de 25 cm.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de tôles galvanisées.

2.13 Faîtière

Les faîtières préfabriquées en tôles galvanisées de 28 BG auront les dimensions suivantes largeur 30 x 30 cm sur une longueur de 300 cm. Une attention particulière sera portée au recouvrement transversal de minimum 25 cm.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML de faîtières galvanisées.

2.14 Planches de rive

Il sera prévu sur tout le périmètre de la toiture des planches de rive d'épaisseur de 0.03 m et de largeur de 0.25 m fixée solidement sur les traverses et madriers. Cette planche de rive sera soigneusement rabotée et peinte en deux couches à la peinture à l'huile après passage d'un insecticide. Les planches ne devront laisser apparaître aucun défaut de forme ou de consistance. Les joints seront bouchés à la silicone.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML des planches de rives posées.

2.15 Gouttière et descente d'eau

Une gouttière sera fixée solidement sur la planche de rive du nouveau bâtiment, les supports de gouttières seront fixés tous les 0,50 mètres. La nature du matériau de la gouttière précisée dans les pièces contractuelles ; elle pourra être en PVC, en tôle ordinaire ou en tôle galvanisé. Chacune se connectera à une descente d'eau de son côté qui permettra l'évacuation des eaux de pluies dans le terre-plein le long de la clôture ou vers un réservoir de stockage.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au ML des gouttières posées.

FINITIONS

3.1. Portes et fenêtres métalliques

Les menuiseries métalliques pour les portes et fenêtres vitrées seront réalisées en tôles de 1.4 mm pour les chambranles, les profilés en bouteilles et les fer T pour les battants.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à la porte placée.

3.2. Enduits

S'ils sont prévus, les enduits intérieurs et extérieurs, dosés respectivement à 300 et 350 kg de ciment par m^3 seront exécutés en deux passes : après un premier gobetage, une seconde passe sera exécutée par dressage. L'ensemble aura une épaisseur de 2cm.

Les enduits seront exécutés avec le plus grand soin, surtout au droit des arrêtes de maçonnerie et de béton.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des enduits muraux.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 d'enduit réalisé.

3.3. Rejointoiement des briques

Le rejointoiement sera rectiligne et de même épaisseur. Il est réalisé avec du mortier de ciment dosé à 400 kg de ciment/m³, après grattage des joints sur une profondeur de 2 cm. Les traces de mortier sur les briques seront soigneusement nettoyées.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des rejointoiements muraux.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de rejointoiement réalisé.

3.4. Faux Plafond

Le plafonnage sera constitué de plaques en triplex ou d'unalyte de 4 mm ; il peut également être réalisé en planches MUTONDO convenablement raboté et ayant reçu un traitement fongicide préalable à son utilisation. Il sera soutenu par un maillage de lambourdes et entretoises constituées de chevron de section 5x5 et faisant un maillage de 61x61 cm. Il sera ensuite entouré de baguettes décoratives sur chaque partie clouée. Le bois utilisé devra être préalablement traité. Le faux-plafond doit être bien réglé ; il ne doit présenter aucune inclinaison et en aucun endroit la flèche ne peut être supérieure à 5mm sous la règle de 2m

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des faux plafonds.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de faux plafonds réalisés.

3.5. Electricité (facultatif)

Une installation électrique sera prévue et comprendra :
Fourniture et installation du circuit électrique protégé dans une gaine et incrusté dans le mur avec fil TH 2,5 mm² (prises) et 2,5 mm² (éclairage) couleur bleu, rouge, noir, marron et vert/jaune.
Pose de 1 interrupteur, 3 prises électriques avec terre et 1 néon dans chaque pièce (la position exacte sera précisée par l'Ingénieur lors de l'exécution). Les interrupteurs seront de type SA 230V 10/16A. Les néons seront de type 40W 230V et seront positionnés sur des réglettes 1.20m 40W 230V avec ballast et starter. Il sera prévu tous les accessoires de fixation, les boîtiers ronds et les boites de dérivations nécessaires.
Installation générale et mise en place d'un coffret de distribution avec disjoncteurs de sécurité. Raccordement au système électrique existant par un fil de 10 mm².
Mise à la terre par barrette, conducteur de terre 25mm² Cu-Multi-Brun et piquet de terre en cuivre avec raccord,
Toutes sujétions de fixation, de raccordement et de protection.

Informatique (facultatif)

Une installation encastrée d'un réseau informatique (câblage informatique) en étoile sera prévue pour partager les ressources fournies par le serveur central, par lequel seront fixés des câbles UTP de catégorie 5 dans les pvc et des prises murales (simple et double).

Il comprendra des éléments suivants pour sa faisabilité :

Câble UTP catégorie 5 Connecteurs RJ45
PVC 16x16m2
de 3 m.
Flexibles 20 mm2 de 3 m,
Prises murales RJ45 simples
Prises murales RJ45 doubles.
Support Switch.
Support UPS.
Switch 24 ports.
Onduleur UPS 650 VA

Climatisation (facultatif)

Une installation pour la climatisation sera prévue et comprendra :

Fourniture et installation des climatiseurs SAMSUNG de 12000 BTU et installation des accessoires indispensables. Leur no
Connexion de ces climatiseurs au circuit électrique.
Prévoir un système de protection.

Système contre incendie (facultatif)

Le système contre incendie se résume en la fourniture et la pose d'un extincteur 12 kg y compris toutes sujétions d'exécution.

3.6. Plomberie (facultatif)

Alimentation en eau provenant de l'installation existante de la REGIDESO, se fera en tuyaux galvanise de 3/4 avec tous les accessoires, les raccordements entre tuyaux se feront par filetage, fil de chanvre avec pite d'étanchéité et un test de pression sera effectue avant la mise en service

Evacuation, au départ des WC avec des tuyaux en PVC collé de 110 et pour les lavabos en PVC collé de 40 l'ensemble sera raccorde a deux chambres de 0.5x0.5x05 en maçonneries recouvertes d'une dalle en béton

Placement W-C (facultatif)

Fourniture et pose de quatre cuves monobloc de marque SANGRA qui seront placées dans les quatre toilettes avec tous les accessoires pour le bon fonctionnement.

Placement d'un lavabo (facultatif)

Fourniture et pose d'un lavabo de plus ou moins 0,50 m x 0,44 m avec robinetterie, il sera placé à 0,90 m de hauteur par rapport au pavement dans chacune des anti-chambres.

Miroir (facultatif)

Fourniture et pose d'un miroir de 0,60 m2 il sera placé au-dessus de chaque lavabo.

3.7. Peinture sur mur et plafond

Les murs recevront sur les parties enduites une couche d'imprégnation à la chaux et deux couches de peinture à l'eau dont le ton sera précisé à l'exécution par le Maître d'Ouvrage après concertation avec l'Ingénieur. Avant passage de la chaux, les surfaces devront être brossées et débarrassées de toute impureté. Les trous seront fermés. Il faut prévoir une bande de peinture à l'huile de 15 cm sur la partie basse du mur intérieur du bâtiment imitant ainsi une plinthe. Cette bande de peinture à huile peut être portée à 150 cm de hauteur selon les disponibilités budgétaires.

Le faux-plafond recevra une couche d'imprégnation à la chaux et sera enduit de 2 couches de peinture à l'eau. Les surfaces seront préalablement débarrassées de toute aspérité et les trous fermés avec du mastic.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des peintures sur les murs et les plafonds.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

3.8. Peinture sur menuiserie bois et ouverture

Pour les planches de rive et les baguettes décoratives, 2 couches de peinture à l'huile seront exécutées. Le ton sera précisé lors de l'exécution.

Avant toute application de peinture, les surfaces devront être brossées pour enlever toutes les aspérités. Toutes les déformations et trous seront fermés.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures prises après la réalisation des peintures sur les menuiseries.
Ce prix est rémunéré en dollars Américain au M2 de peintures réalisées.

4.1. Citerne a eau de 2 m3 (facultatif)

Ces travaux concernent la fourniture et l'installation de polytank à eau de 2000 litres y compris :

- La construction d'un socle en maçonnerie de moellon de 1,5x1,5 x 0,80 m avec dalle de 6 cm au-dessus et 4 blocs de calage.
- La fixation de la gouttière avec collecteur d'eau en Tuyau PVC 110 qui relie la gouttière au réservoir avec tuyau trop plein.
- La fixation d'un tuyau de puisage avec vanne et robinet de ½ pouce chacun.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à la cuve complète placée.

4.2.Tuyau PVC 110 mm

Ces travaux concernent la fourniture et la pose de tuyau PVC de 110mm y compris le Te ou le chapeau chinois de tête, avec toutes les sujétions y afférant.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain au mètre lineaire.

4.3.WC a la turc

Ces travaux concernent la fourniture et la pose de WC à la turc en porcelaine avec toutes les sujétions de maçonnerie, cimentage et scellement.

Le calcul de quantité se fait sur la base des mesures théoriques indiquées aux plans.

Ce prix est rémunéré en dollars Américain à l'unité.

12.CC/RM – PROJET N° 12. CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES BUREAUX DE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS

Titre : Construction et équipement des bureaux de développement des qaurtiers de la Commune de Ruashi.

Secteur/Domaine d'intervention : Infrastructure

Contexte

La commune de la Ruashi a une superficie de 30 Km2, avec une population estimée à environ 492 812 Habitants répartis dans quinze quartiers. Elle est administrée par un bourgmestre de la commune qui travaille en étroite collaboration avec les chefs des quartiers. A côté de chaque chef de quartier il y a un président de comité de développement du quartier qui aide le chef de quartier sur la question de développement de son quartier à travers un comité local de développement du quartier (CDQ).

La présence de l'entreprise Ruashi dans la commune a toujours été une opportunité pour ses différents quartiers. C'est dans ce sens que l'entreprise Ruashi Mining a procédé dans le cadre de ses actions sociales, à la construction des bureaux de chef des quartiers de la commune de la Ruashi .

Les différents présidents des comités locaux de développement, aussi membres du CLD, ont manifesté le besoin d'avoir un cadre permanent qui pourra faciliter la réalisation de la mission leur confiée par les communautés qui est celle de coordonner les actions de développement au sein des différents quartiers.

L'occasion de la signature du cahier des charges entre l'entreprise et les communautés de la Ruashi est une opportunité pour ces différents comité locaux de développement de se voir doter d'un bureau pour l'exercice de leurs fonctions

Brève description du projet

Construire et équiper quinze (15) bureaux de développement au sein de chaque quartier de la commune de la Ruashi

Objectifs du projet

- Faciliter les activités de développement au sein de la commune
- Faciliter le travail du président du comité local de développement de chaque quartier
- Promouvoir l'engagement communautaire dans la commune de la Ruashi

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont les présidents des comités locaux de développement. Les bénéficiaires indirects sont le reste de la communauté

Résultats attendus

- 15 bureaux de développement des quartiers sont construits et équipés
- L'engagement communautaire est promu

Gestion : stratégie et organisation

- Durée : 2 Semaines par bureau de développement
- Début du projet : Septembre 2021
- Stratégies et méthodologie d'exécution

Les bureaux de développement des quartiers sont construits en annexe aux bureaux des chefs des quartiers respectifs.

Ensuite il s'agira de construire et équiper 15 bureaux de développement, localisés dans chaque quartier dans la commune de la Ruashi

En ce qui concerne les terrains : les bureaux peuvent être annexés au bureau des chef de quartier

Pour la construction, l'entreprise Ruashi Mining recrute les entrepreneurs locaux (Basés dans la commun e de Ruashi) spécialisés dans la construction sur base d'un appel d'offre.

Pour l'équipement l'entreprise Ruashi Mining recrute les entrepreneurs spécialisés dans l'équipement des bureaux sur base d'un appel d'offre.

Calendrier du déroulement des activités

- Appel d'offre et sélection des entrepreneurs : 2ème trimestre de 2021
- Installation chantier, recrutement de la main d'œuvre, implantation et les travaux proprement dits : Septembre 2021
- Remise des clés à la main du chef de quartier en présence du président du comité local de développement concerné : Décembre 2021

Intégration du Genre :

Les bureaux de développement des quartiers sont destinés à échanger sur la condition de développement des quartiers de la Commune de Ruashi. C'est lieu qui ne doit servir au harcèlement ou le viol des femmes.

Suivi et évaluation du projet

Un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard des objectifs et de l'impact sur les bénéficiaires visés. Le suivi évaluation du projet sera réalisé par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par le Maire de la Ville de Lubumbashi et composé d'un (01) délégué de l'entreprise Ruashi Mining et d'au moins quatre (04) représentants désignés des Communautés locales.

Les indicateurs spécifiques et mesurables qui aideront à quantifier la réalisation des résultats du projet

- 15 bureaux de développement sont construits, équipés et disponibles

Budget

- Coût total pour la construction des bureaux : 5 000 * 15 Bureaux = **75 000 $**

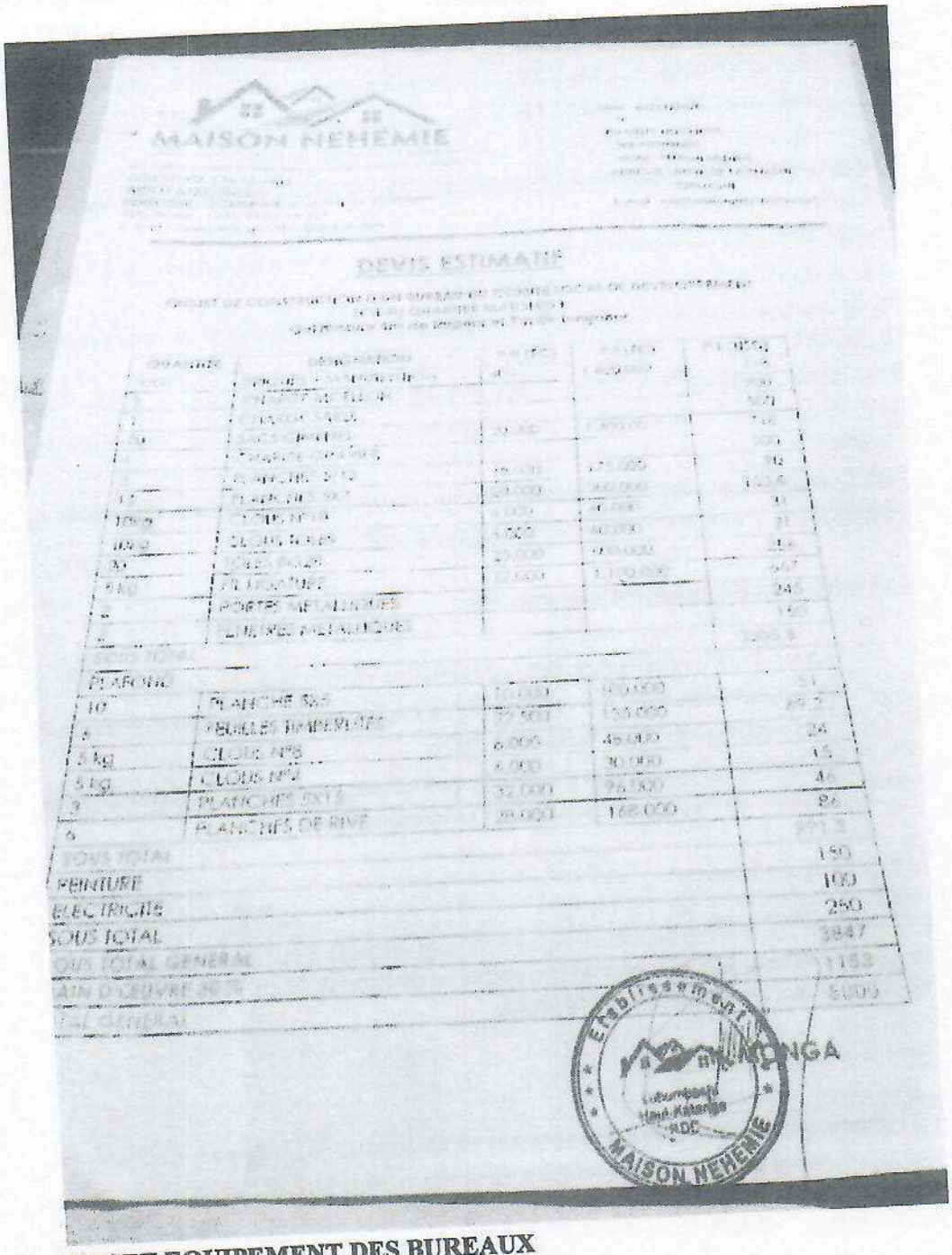
MAISON NEHEMIE

DEVIS ESTIMATIF

QUANTITE	DESIGNATION	PAR PIECE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
PLAFOND				
10	PLANCHE 3M5	1.000	10.000	31
6	BOULES RAMPANTES	25.000	150.000	468
5 kg	CLOUS N°8	6.000	45.000	14
5 kg	CLOUS N°4	4.000	30.000	46
3	PLANCHES 5X15	32.000	96.000	86
6	PLANCHES DE RIVE	20.000	168.000	291,3
SOUS TOTAL				150
PEINTURE				100
ELECTRICITE				250
SOUS TOTAL				3847
SOUS TOTAL GENERAL				1153
MAIN D'OEUVRE 30%				5000
TOTAL GENERAL				

Etablissement BIKONGA Lubumbashi Haut-Katanga RDC MAISON NEHEMIE

BUDGET EQUIPEMENT DES BUREAUX

N°	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UN USD	PRIX GLOBAL
	Chaise en bois (10 Chaises * 15 Quartiers * 35$)	15	35	5250
	Petit bureau en bois (1 petit bureau * 15 bureaux classes @100$)	15	100	1500
Total équipement des écoles construites				6750

FACADE LATERALE

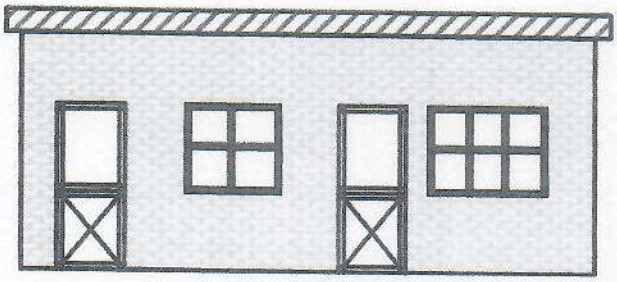

FACADE PRINCIPALE

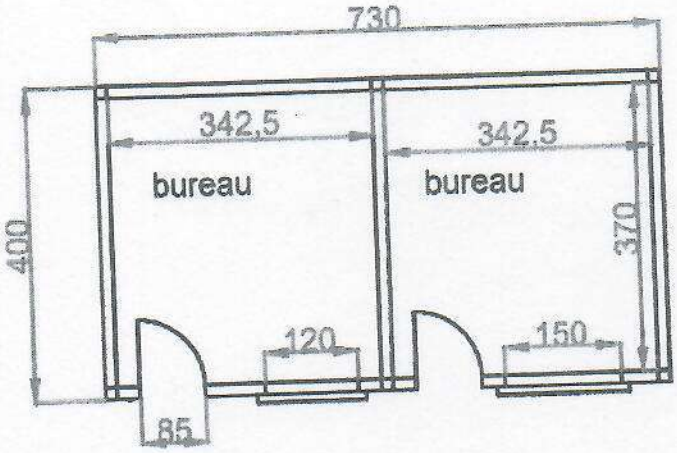
730
342,5
342,5
bureau
bureau
400
370
120
150
85

IV. DISPOSITIONS FINALES

1. Respectueuse des lois et règlement de la République Démocratique du Congo, l'entreprise Ruashi Mining s'engage à respecter les engagements contenus dans le présent cahier des charges ainsi que le chronogramme y relatif.
2. L'entreprise a l'obligation de mettre à la disposition des communautés affectées et le Comité Local de Suivi (CLS) toutes les informations pertinentes sur les projets qu'elle réalise pour permettre à ceux-ci d'en assurer le suivi. Ruashi s'assure que les informations partagées sont non seulement livrées, mais aussi comprises par toutes les parties prenantes, et rendre des comptes aux communautés à tous les stades de l'exécution du présent cahier des charges.
3. Les communautés locales affectées s'engagent également à respecter les clauses du présent accord, à respecter et à protéger les infrastructures qui seront réalisées.
4. En ce qui concerne le développement des infrastructures, l'entreprise Ruashi Mining contactera l'autorité communale et les CDQ pour des mises à jour nécessaires.
5. Dans les six mois qui suivent la signature du présent cahier des charges, une évaluation sera organisée par l'entreprise en collaboration avec l'autorité communale pour examiner la mise en œuvre des projets.

AINSI FAIT A LUBUMBASHI, LE 13 AOUT 2020

Pour la société minière RUASHI MINING

Mr. WANG Tao, Directeur Général

Lu et approuvé

Signature

Pour les Communautés locales

Lu et accepté par :

i. M. KASOMBO Alexis, Communauté locale de KAWAMA

ii. M. LONGOMBE Maurice, Communauté locale de KALUKULUKU 1

iii. M. LUKALA Coco, Communauté locale de LUANO 2

iv. M. MAFEFE AFE, Communauté locale de BENDERA 2

v. M. MONGA Etienne, Communauté locale de KAWAMA 2

vi. M. NGOY NGONGO Marcel, Communauté locale de MATOLEO

vii. M. SALUMU KILUMBU, communauté locale de KANAMBA

viii. M. MPUNGA Gustave, Communauté locale de SHINDAIKA

ix. M. MUTAMBA Casimir, Communauté locale de LUANO 1

x. M. MWEPU Boniface., Communauté locale de CONGO 2

xi. M. NGOY BUZANGU Richard, Communauté locale de CONGO 1

xii. M. SAMBU MAHINA Sam, Communauté locale de KAWAMA 3

xiii. M. YUMBA KASANGE Etienne, Communauté locale de KALUKULUKU 2

xiv. MBALA Liévin, Communauté locale de MATOLEO 1

xv. Mme. TULENGI Émérence, Communauté locale de BENDERA 1

Témoin

BYAMUNGU MUTEBA Brigitte
Bourgmestre de la Commune de Ruashi

BRIGITTE MUTEBA BYAMUNGU BOURGMESTRE

Signature et cachet de la Commune

ANNEXES

ANNEXE 1. CARTE CADASTRALE DE RUASHI MINING

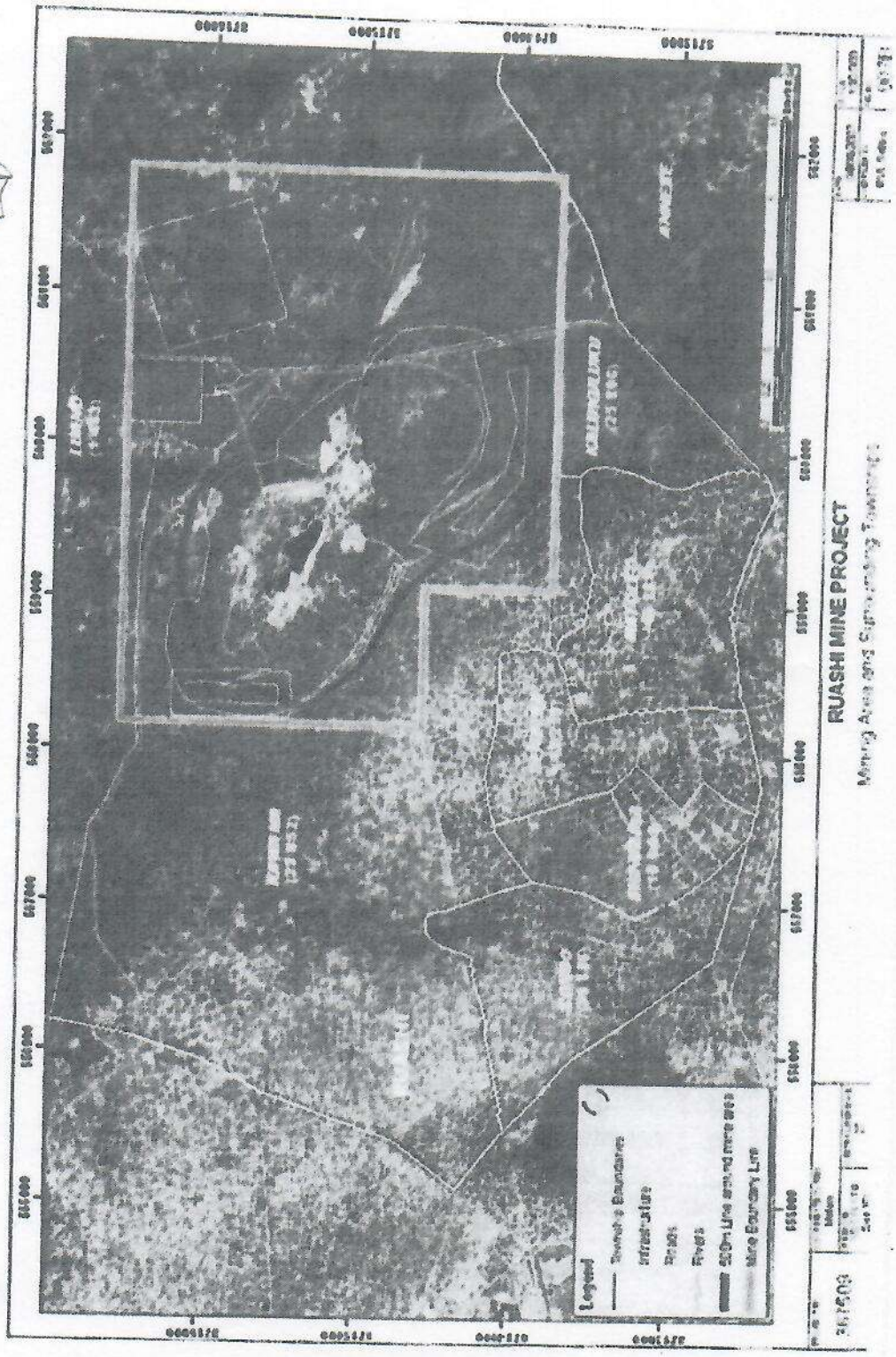

Figure 3-1: Map showing the concession and Ruashi communes

ANNEXE 2.1. PV DES ELECTIONS DES MEMBRES DES CDQ

Ont été élus membres des Comités de Développement des Quartiers, au regard de leurs fonctions, les personnes dont les noms suivent :

Tableau 1. QUARTIER BENDERA I

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	REV. BANZA JONAS	PRESIDENT	0995319838
02	TULENGI EMERANCE	VICE PRESIDENT	0818154330
03	JULIE MWANSA	SECRETAIRE	0810280455
04	KABAMBA MWEMA SANDRA	VICE SECRETAIRE	0970789233
05	KASWENDE MICHEL	TRESORIER	-
06	MWAMBA ANDRE	VICE TRESORIER	0844410794
07	BISHOP CHRISTIAN MUTUNDA	CONSEILLER	0810508281
08	MIREILLE KASONGO	CONSEILLERE	0841072774
09	MICHEL MUTOMBO	CONSEILLER	0817940733
10	MBEMBE NGALONGE	CONSEILLER	0993678007
11	KAHUMBA MUTUNDA THOMAS	CONSEILLER	0974541766
12	IDA LUALABA	CONSEILLERE	-

Tableau 2. QUARTIER BENDERA II

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	OSCAR MUTOMB	PRESIDENT	0997290274
02	SALUMU NDONDO	VICE PRESIDENT	0892892304
03	ASSANI BALIPAH	SECRETAIRE	0970419569
04	CHINOK EMMANUELA	VICE SECRETAIRE	0971336183
05	TSHIJIKA KANYIMBA MARCEL	TRESORIER	0992867156
06	MWAPE LUCE	VICE TRESORIER	0819531931
07	MASENGO LELESO	CONSEILLER	0977078948
08	KABWE KASALA	CONSEILLER	0994212441
09	YUMBA KYUNGU	CONSEILLER	0842297253
10	BARTELEMY MWANGALA	CONSEILLER	0814434796
11	JULIE MAVINGA	CONSEILLER	0852299536
12	TSHILEMBA TSHIBANGU	CONSEILLER	099290202

Tableau 3. QUARTIER CONGO I

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	RICHARD NGOY BUZANGU	PRESIDENT	0907385260
02	EDOUARD KAZAKU	VICE PRESIDENT	-
03	MULENDA WA KABEMBA	SECRETAIRE	0977029134

04	NGOY FRANCOIS	VICE SECRETAIRE	0813311221
05	KABAMBA MULOMBO	TRESORIER	
06	MALOBA ANASTASY	VICE TRESORIERE	0978180292
07	ANGEL DEMBO YAMBA	CONSEILLERE	
08	MULOLO KAINDIKA	CONSEILLER	
09	TSHIYOYI BRIGITTE	CONSEILLERE	
10	LUMU PIERRE	CONSEILLER	
11	KAPINGA GERMAINE	CONSEILLERE	

4. QUARTIER CONGO II

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	MWEPU KABAMBA BONIFACE A.	PRESIDENT	0997024252/0825778637
02	SYLVAIN KADIATA	VICE PRESIDENT	0814058308
03	AUGUSTIN KAZADI	SECRETAIRE	0976932002
04	CHARLES BENZA	VICE SECRETAIRE	0993371173
05	SANGA THETHE	TRESORIER	0815065528
06	TSHAWA ESPERANCE	VICE TRESORIER	
07	NGETSHI LONGO	CONSEILLER	0976493572
08	KABWIT KAP LAMBRIS	CONSEILLER	
09	MULELEMU MUNOGOCHA REMY	CONSEILLER	
10	MULENGA M. MARCELINE	CONSEILLERE	
11	NGALULA K. CHRISTINE	CONSEILLERE	

Tableau 5. QUARTIER KAWAMA I

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	ALEXIS KASOMBO NGOY	PRESIDENT	0990193293/0822128321
02	CHANTAL MUGENGWA	VICE PRESIDENTE	0842183976/0810125271
03	WILLY KIMBILWE	SECRETAIRE	0971101416/0859184367
04	NATHALIE MONGA	VICE SECRETAIRE	0974455574
05	EMERANCE KAPUTO MWEWA	TRESORIER	0974151523/0813808444
06	HORTANCE MUYAMBA	VICE TRESORIER	0995834330/0844085664
07	DELPHIN MONGA	COMMISAIRE AUX COMPTES	0811405549
08	KASONGO KAZADI	1er CONSEILLER	0820768127
09	KALENGA JEAN BOSCO	2éme CONSEILLER	0892618494
10	MITONGA BENOIT	3émè CONSEILLER	0897439010
11	LWAMBA MUYUMBA MICHEL	4émè CONSEILLER	0990670978/0840939422
12	KIBALE MUPEPA	5émè CONSEILLER	0853204445

Tableau 6. QUARTIER KAWAMA II

09	TSHAKA ABRAHAM	1er CONSEILLER S	0844083745
10	KASALA KALUNGU	2éme CONSEILLER	0812732701
11	IRENE KAONGO	3émè CONSEILLERE	0977791029
12	LYDIA MUNANGI	4émè CONSEILLERE	0979056649
13	VANESSA KAPYA	5émè CONSEILLERE	0972169636
14	JOLIE MULUMBWA	6émè CONSEILLERE	0813632686
15	ALAIN SAMBINGA	7émè CONSEILLER	0973182171

Tableau 8. QUARTIER MATOLEO II

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	MARCEL NGOY NGONGO	PRESIDENT	0815473965
02	DADY MUKENA KASONGO	VICE PRESIDENT	0819017050
03	OLIVIER KALENGA BANZE	SECRETAIRE	0995479783
04	EMMMANUEL KALUNGA	SECRETAIRE ADJOINT	0977231121
05	TSHITOLO KASONGO	TRESORIER	0898592531
06	BIBISHA MPESHA MWAPE	VICE TRESORIERE	0970456659
07	REMY MWEHU	2ème VICE TRESORIERE	
08	HYGHMS NSENGA	CONSEILLER	0973890041
09	DAMIEN KILUMBU	CONSEILLER	0998420542
10	JOSEPHINE KASONGO	CONSEILLER	0991398151
11	JULES KILONDA BEYA	CONSEILLER	0822318431
12	MBAYO MAKONGA	CONSEILLER	0850039008

10. QUARTIER KALUKULUKU I

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	LONGOMBE MORIS	PRESIDENT	0814596199
02	SHEBELE JEAN MARC	VICE PRESIDENT	0815790095
03	ILUNGA KASONGA GUY	SECRETAIRE	0897697529
04	TSHIBANDA CLAUDE	VICE SECRETAIRE	0811543586
05	NGOIE MPANDA LILIANNE	TRESORIER	0816602234
06	KATONDWE URBAIN	VICE TRESORIER	0816225816
07	NDAY NONZO OLIVIER	1er CONSEILLER	0828151023
08	NKULU THIERY	2éme CONSEILLER	0811491736
09	NGOIE BERNADETTE	3émè CONSEILLER	
10	KASONGO DIDAS	4émè CONSEILLER	0844160434
11	KITENGE LULU	5émè CONSEILLER	

Tableau 11. QUARTIER KALUKULUKU II

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	Pasteur ETIENNE YUMBA	PRESIDENT	0975659321

02	MOISE KABAMBA	VICE PRESIDENT	
03	CORNEILLE MPANGA	SECRETAIRE	0997791775
04		VICE SECRETAIRE	
05	MADAME CRISTELLE	TRESORIERE	
06	Pasteur JEAN KAPYA	VICE TRESORIER	
07	CHANTAL KAWELWA	1er CONSEILLER	
08	ANGEL SAIDI	2éme CONSEILLER	
09	FLORENCE SANGWA	3émè CONSEILLER	

Tableau 12. QUARTIER LUANO I

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	REV. KASONGO HUGOBERI	PRESIDENT	0842145177
02	MUTAMBA BADY	VICE RESIDENT	0822158495
03	JOHN KALUME	SECRETAIRE	0992104949
04	CLARICE LENGE	VICE -SECRETAIRE	0994229749
05	ROMAIN KISEYA	CAISSIER	0844221165
06	RACHEL NGOMBE	TRESORIERE	-
07	LYLY KASONGO	VICE TRESORIERE	-
08	CHRISTIAN MUTOMB KABUYA	CONSEILLER	085312733
09	KASONGO KABUYA	CONSEILLER	
10	ILUNGA STEVE	CONSEILLER	

13. QUARTIER LUANO II

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	COCO LUKALA	PRESIDENT	0991552852
02	HUBERT KAPAMBA	VICE PRESIDENT	0973651585
03	PASTEUR KASONGO	SECRETAIRE	0813125821
04	MENYE PHEOPHIC	SECRETAIRE ADJOINT	0816686616
05	MAGUY FLORIANNA	TRESORIER	0977012115
06	NGALULA	TRESORIERE ADJOINTE	0977118279
07	CELESTIN FATAKI	CONSEILLER	-
08	KABEJI 2K	CONSEILLER	0995239491
09	PASTEUR SERGE	CONSEILLER	0995577602
10	JEAN KIBUID	CONSEILLER	0852914456
11	LUKANDA WITANENE	CONSEILLER	0976616539
12	KAMULETE DIDIER	CONSEILLER	0821404490

Tableau 14. QUARTIER SHINDAIKA

N°	NOM & PRENOM	FONCTION	CONTACTS
01	Mr. MPUNGA GUSTAVE	PRESIDENT	0816257121
02	Mr. KANDODO STEPHANE	VICE PRESIDENT	0810024629
03	Mr. ELI KAT	SECRETAIRE	0970163279
04	Mr. ILUNGA MANDE	SECRETAIRE ADJOINT	0814004301
05	Mr. MWAMBA KABEYA GODE	TRESORIER	0819277331
06	Mr. SALUMU	TRESORIER ADJOINT	0850194556
07	Mr. MWANSA NGOSA	CONSEILLER	0816257121
08	Mme. KAPMIN BEATRICE	CONSEILLERE	0855229416
09	Mr. NGOYA GRACE	CONSEILLER	
10	Mr. KANWEJI COLIN	CONSEILLER	
11	Mme. KAMAYI JOSEPHINE	CONSEILLERE	
12	Mr. LUMBA GEROME	CONSEILLER	0995417009

Pour l'ONGD Global Hearts for Hope (GHH)

Fait à Lubumbashi, le 22 Mai 2019

Compilé et Préparé par

LUKAMBO MWAMBA Justin

Directeur Exécutif-ONGD-GHH

Approuvé par :

Révérend Jean Claude KAZADI

Président des Chefs des quartiers

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
GLOBAL HEARTS FOR HOPE GHH-ONGD
SIEGE SOCIAL LUBUMBASHI KATANGA

ANNEXE 2.2. CONSTITUTION DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMUNE DE RUASHI

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT DEVANT PARTICIPER AUX NEGOCIATIONS, ELABORATION ET SIGNATURE DES CAHIERS DES CHARGES DE RESPONSABILITE SOCIETALE DANS LA COMMUNE DE RUASHI

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, spécialement dans ses dispositions des articles 3, 220 ;

Vu la loi N° Loi n°08/012 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces en ses articles 4 et 5 ;

Vu la loi organique n°08/016 du 07 Octobre 2008, portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces ;

Considérant le souci du législateur congolais à adapter la loi N° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier à l'évolution politico – administrative du pays caractérisée par l'avènement de la décentralisation ;

Vu la loi N° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier telle que modifiée et complétée par la loi N° 18/001 du 09 mars 2018 dans ses dispositions de l'article 285 septies ;

Vu le Décret N° 18/024 du 08/06/2018 modifiant et complétant le Décret N° 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier dans ses dispositions des articles 414 bis, ter, quater et quinquies ;

Vu l'annexe XVII du Décret 18/024 du 08/06/2018 modifiant et complétant le Décret N° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, sur la Directive relative au Modèle type du Cahier des Charges des responsabilités sociétales dans ses dispositions des articles 11 et 12 ;

Considérant le besoin de pourvoir à l'exécution sans faille de tous les engagements du cahier des charges entre les opérateurs miniers et les communautés locales affectées par les projets miniers au profit du développement des communautés de la commune de Ruashi ;

Considérant le guide méthodologique de planification provinciale et locale ;

Considérant l'existence des Comités de Développement des quartiers de la Commune de la Ruashi ;

Considérant la nécessité de structurer et d'organiser le processus de négociation et élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières localisées dans la Commune de Ruashi ;

Vu l'urgence,

DECIDE :

Article 1.

Sont membres du Comité Local de Développement (CLD, en sigle) de la Commune de Ruashi l'autorité communale, les représentants des entreprises minières et les représentants des communautés.

Article 2.

Le Bourgmestre de la Commune, autorité locale est le Président du Comité Local de Développement. Un secrétaire technique et son adjoint constituent le bureau de gestion du CLD.

Article 3.

Sont désignés représentants des communautés locales de la Commune de Ruashi les présidents des Comités de Développement des quartiers de la Commune de Ruashi suivants :

i. M. KASOMBO Alexis, Représentant de la Communauté locale de KAWAMA 1
ii. M. LONGOMBE Maurice, représentant de la Communauté locale de KALUKULUKU 1
iii. M. LUKALA Coco, Représentant de la Communauté locale de LUANO 2
iv. M. MAFEFE AFE, Représentant de la Communauté locale de BENDERA 2
v. M. MONGA Etienne, Représentant de la Communauté locale de KAWAMA 2
vi. M. NGOY NGONGO Marcel, Représentant de la Communauté locale de MATOLEO 2
vii. M. SALUMU KILUMBU, Représentant de la communauté locale de KANAMBA
viii. MPUNGA Gustave, Représentant de la Communauté locale de SHINDAIKA
ix. M. MUTAMBA Casimir, Représentant de la Communauté locale de LUANO 1
x. M. MWEPU Boniface., Représentant de la Communauté locale de CONGO 2
xi. M. NGOY BUZANGU Richard, Représentant de la Communauté locale de CONGO 1
xii. M. SAMBU MAHINA Sam, Représentant de la Communauté locale de KAWAMA 3
xiii. M. YUMBA KASANGE Etienne, Représentant de la Communauté locale de KALUKULUKU 2

xii. M. SAMBU MAHINA Sam, Représentant de la Communauté locale de KAWAMA 3

xiii. M. YUMBA KASANGE Etienne, Représentant de la Communauté locale de KALUKULUKU 2

xiv. MBALA Liévin, Représentant de la Communauté locale de MATOLEO 1

xv. Mme. TULENGI Émérence, Représentant de la Communauté locale de BENDERA 1

Article 4.

L'entreprise devant négocier, élaborer et signer le cahier des charges de responsabilité sociétale avec les communautés affectées désigne ses représentants au Comité Local de Développement.

Article 5.

Le CLD a le mandat d'un organe consultatif vis à vis de l'Exécutif communal et d'autres partenaires dans le cadre de la promotion du développement local.

Article 6.

L'observatoire Congolaise de l'Environnement est désigné comme l'Organisation nationale devant apporter un appui et un accompagnement techniques au Comité Local de Développement de la Commune de Ruashi.

Article 7.

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

FAIT A RUASHI, LE 5 DECEMBRE 2019

BYAMUNGU MUTEBA BRIGITTE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
VILLE DE LUBUMBASHI
BUREAU DU BOURGMESTRE
COMMUNE DE RUASHI
PROVINCE DU HAUT-KATANGA

ANNEXE 3. PLAN DE TRAVAIL

DATE	ACTIVITES	INTERVEENANTS	ORGANISATION ACCOMPAGNATRICE
30 Janvier 2020	Lancement officiel sur les négociations et élaboration du Cahier des Charges	Le Comité Local de Développement CLD/Ruashi	OCE
Du 03 au 07 Février 2020	Négociation et Elaboration du Cahier des Charges	Le Comité Local de Développement CLD/Ruashi	OCE
10 Février 2020	Signature du Cahier des Charges	Le Comité Local de Développement CLD/Ruashi	OCE
11 Février 2020	Dépôt du Cahier des charges signé au Ministère provinciale des Mines	Entreprise Ruashi Mining	N/A
Dès que possible	Intégration des commentaires provenant de l'instruction provinciale	Le Comité Local de Développement CLD/Ruashi	OCE

Fait à Lubumbashi, le 25 Janvier 2020

Pour le Comité Local de Développement Ruashi

KABWITA Christophe

SECRETAIRE TECHNIQUE

ANNEXE 4.1. DETERMINATION DES BESOINS PRIORITAIRES PAR LE CLD

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
VILLE DE LUBUMBASHI
COMMUNE DE LA RUASHI

BESOINS PRIORITAIRES EXPRIMES PAR LES 14 COMMUNAUTES DE LA COMMUNE DE LA RUASHI

N°	SECTEUR	BESOIN PRIORITAIRE
1	Energie	Besoin en eau potable en quantite et qualite suffisante
2		Besoin en électricité
3	Hygiène et Environnement	Assainissement du milieu
4	Social	Chômage des jeunes et les femmes (désœuvres)
5	Sécurité	Besoin de securité
6	Agriculture	Besoin en securite alimentaire
7		Acces a l'education comme action sociale
8	Education et culture	Insuffisance des infrastructures scolaires
9		Acces aux infrastructures socio-culturelles de base
10	Santé	Acces aux soins de sante de qualité et insuffisance des structures de sante
11		Insuffisance et faible capacite des morgues
12	Economie locale	Accès aux centres de négoces de proximité
13	Infrastructures de base	Infrastructures routières de qualité

Pour la Commune Ruashi,

Compilé par les Présidents CDQ (Nom et signature)

1 Maurice LONGORE
2 Hermine MUKA
3 Alexis KASONGO NGOY
4 MATETE AFE KAITA
5. RICHARD NGOY BUZANGU
6 Gustave MPUNGA KAMBOWA
7 Marcel - NGOY CLD Nafoten
8 ACT. JUNIA KASANGE E.
10 MBALA MWAMBENU LIEVIN
11. A. BONIFACE MIVETU
12. CASIMIR MUTAMBA I.D
13 SAM KAWAMA
14 COCO. LUKALA MUKALI
8. BANZA JONAS

Facilité par CDEG (Nom qualité et signature:

KJEMBWA BULAKO Laurent

Approuvé ce 27 Janvier 2010 par

Mme Bourgmestre et Président CLD

Brigitte BYAMUNGU MUTEBAI

DEVELOPPEMENT CDEG

BYAMUNGU MUTEBAI
BOURGMESTRE

BUREAU DU BOURGMESTRE

ANNEXE 4.2. APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES PAR QUARTIER

[illegible]

L'an 2019, 15ème jour du mois de novembre, s'est tenue une réunion du comité local du développement (CLD) du quartier [illegible] sous la présidence du Président du Club [illegible] et dont l'ordre du jour retenu était : Validation des Besoins Prioritaires identifiés et la [illegible] [illegible] présentation entre les membres du [illegible]

à l'issue de cette réunion et après débat, les besoins du comité local du développement (CLD) [illegible], ont été retenus. La liste des présents et dont la liste est en annexe. Etaient présents, voir la liste en annexe

Fait à [illegible], le 15/novembre/2019

LE SECRETAIRE

MATIBINGA CLAUDE

APPROBATION COMMUNAUTAIRE DES BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFIES

BESOINS COMMUNAUTAIRES	LOCALISATION DE L'OUVRAGE	PERIODE DE MISE EN OEUVRE	BUDGET
1 Hopitaux publics	- dans l'enceinte de l'église ARICO du DAT - dans la cour de la paroisse NOTRE DAME DES PAUVRES. NAP	janvier décembre 2019 - 2020	
6 bines + 2 Transformateurs électriques	- dans l'enceinte de la paroisse notre dame des pauvres. NAP - dans l'enceinte de PANTHEON NTEYA	décembre décembre 2019 - 2021	
3 puits à citerne	- au terminus de la rue TUENGE dans la cellule KASENGA - élargissement des axes CHANGWE et BOTINGWE dans la cellule MUYUGI - dans la parcelle CHANGWE	décembre juin 2019 - 2020	

mes

Besoins Communautaire	Localisation de l'ouvrage	Période de mise en oeuvre	Budget
Construction des bâtiments administratifs du quartier, de la police et centre service.	- Avenue Viky centre KIBONGO	janvier 2020 - 2021	
Construction de avenues principales : KIANO, CHANGWE prolongé, KESHEKA et MAPUNA	- dans la cellule KASENGA NTUANGA et KAPONGA	janvier 2020 - juillet 2021	
Construction d'un centre pour métiers (menuiserie, mécanique auto, maçonnerie, ajustage, couture)	- dans l'enceinte de l'Eglise ARMEE du SALUT	avril 2020 - décembre 22	
Agriculture (culture vivrière)	- dans l'enceinte de la [illegible] KDP groupements SHINDAIKA	janvier 2020 - juillet 2023	
- Culture maraîchère	à KAMONGO groupements SHINDAIKA à KAMONGO	janvier 2020 - décembre 2023	
- Elevage (poulailler communautaire)	dans l'enceinte de l'Institut NTOYA	janvier 2020 - juin 2022	
- Socio - économique		décembre 2019 - décembre 2021	

Le 16/11/2019.
Le Chef de Quartier KIKI

Président CLD

1. Kitenge Lebe
2. Nsanio [illegible]
3. Adeline Kambongo 0844160434
4. Kalombo Hubertin 0816225816
5. Kiala Jerry 0811491736
6. NGOIE MPANGA Khanne
7. KEKY MONZO olivier
8. SHEBEKE JEAN MARC
9. TSHIBANDA CLAUDE
10. [illegible]
11. NGOIE Bernadette

Comité local de développement quartier Congo II Lubumbashi, le 25 septembre 2019.
Commune Ruashi
Ville de Lubumbashi
Province du Haut Katanga
République démocratique du Congo,

Transmis copies pour informations à :

-Monsieur le coordonnateur provincial de la société civile du Haut Katanga,
-Monsieur l'administrateur directeur général de l'entreprise Ruashi Mining,
-Madame la présidente de la Maison du citoyen,
- Monsieur le coordonnateur du centre Carter,
-Monsieur le directeur exécutif de l'ONG GHH,

Tous à Lubumbashi.

NRef : 001/CLD-QC2/AKK-ABMK.

Objet : Trarsmission liste des problèmes identifies dans le quartier Congo II.

A madame le bourgmestre de la commune Ruashi de et à Lubumbashi.

Madame le bourgmestre,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre personnalité par la présente, vous transmettre la liste des problèmes identifiés par le CLD dans notre quartier Congo II en date du 24 septembre 2019. Vous trouverez ci-joints le procès-verbal de la réunion populaire ainsi que la liste des membres CLD présents à la dite réunion.

Nous vous prions d'agréer, madame le bourgmestre, l'expression de nos respectueux sentiments patriotiques.

Le CLD quartier Congo II,

Athanase Boniface MWEPU KABAMBA,
Président.

Pour le CL

CC : - Monsieur le chef de quartier Congo Il.

PROCES-VERBAL DE LA REUMON POPULAIRE DE L'IDENTIFICATION DES BESOINS DU QUARTIER CONGO Il.

L'an ceux mille dix-neuf, vingt-quatrième jour du mois de septembre, en présence du chef de quartier, monsieur MANIKA accompagné de tout son comité, s'est tenue une réunion populaire sous la présidence de monsieur A. Boniface MWEPU KABAMBA, président du comité local de développement du quartier Congo I l e

L'ordre du jour avait un seul point, à savoir : l'identification des besoins communautaires de notre quartier Congo Ila A l'issue de cette réunion et après débats et considérations entre les membres du comité local de développement, les problèmes dont la liste en annexe, ont été retenus.

Etaient présents, voir la liste en annexe.

Commencée à 15H30, la réunion populaire s'.est terminée à 17H30 par la prièree

Fait à Lubumbashi, le 24 septembre 2019.

Augustin KENG

KAZADI ,

Secrétaire rapporteur.

LISTE DES ROBLEMES (BESOINS) IDENTIFIES PAR LE CLD AU QUARTIER CONGO II.

1. CONSTRUICTIONS.
   - Ult bureau de quartier,
   - UI' bureau du comité de développement,
   - Une salle de réunion
   - Un orphelinat,
   - Un bureau de l'ANER,
   - Un auspice des vieillards,
   - Un centre de santé de référence avec morgue, ambulance, corbillard, - Six écoles publiques : - Deux primaires, deux secondaires, deux techniques, - deux sous-commissariats de la police nationale.
2. FONCTIONNEMENT CLD.
   - Disponibilisation de : Matériel de bureau (ordinateuis fixe et portable et accessoires), Mobilier de bureau (tables, chaises, armoires), Fournitures de bureau (rames de papiers, bics bloc-notes, agendas, marqueurs, classeurs ...) - Jetons de présence, liste de présences.
3. ELECTRICITE. Renforcement de capacité par la dotation de :
   - Deux transformateurs et accessoires,
   - cinquante réverbères pour l'éclairage publique,
   - CÉbles électriques,
   - placement de quinze boites secondaires d'alimentation, - Supression du dellestage sur la moyenne tention. - Une équipe de maintenance.
4. EAU POTABLE. Renforcement de capacité par :
   - Remplacement de l'ancienne tuyauterie par la nouvelle,
   - installation de la nouvelle tuyauterie, - Fcrage de dix puits d'eau avec citernes, - Une équipe de maintenance. .
5. ROJTES. Réfection des avenues :
   - Diolo, du marché, Kongolo,
   - Construction des caniveaux.

60 PONTS,
   - Refection du pont communément appelé Sanguza,
   - cc nstruction de trois autres entre les cellules Itengo 1 et Itengo 2.

7. TRANSPORT.
   - Disponibilisation de deux bus long châssis.
8. RENSERTION.
   - Identification de deux cents jeunes adultes désoeuvrés (hétérosexuels),
   - Iritiation aux métiers de deux cents jeunes adultes,
   - Dotation des kits de métiers de deux cents jeunes adultes.
9. CONTRE LES EROSION.
   - Construction des caniveaux au coin des avenues Sola et Kongolo.
10. CONTRE L'INSALIBRITE.

- Canstruction poubelles publiques,
- Disponibilisation d'un camion d'évacuation des immondices, - Obligation des marchands de quitter l'avenue du marché, - Ayandissement du marché.

Chef de quartier Congo II

Mr MANIKA MIJI

Président du CLD quartier Congo II,

Mr A. Boniface MWEPU KABAMBA.

Fait à

Lubumbashi, le 24 septembre 2019.

24/08/2018 Q. CONGO II

Liste de présences des CLD à la Réunion populaire d'identification des besoins communautaires

NOMS (LAMBRIS)	FONCTION	TEL	SIGNATURE
1. A. Boniface MWEPU K.	Prés. CLD	0997024252	
2. LAMBRIS-KABWIT	Conseille	0997137734	
3 REMY MULELENU	Conseiller	0995716425	
4/ THAWA ESPE V-TREZOR		0851826146	
5) NGUZ-OLIVIER	Conseiller	0917087473	
6/ KENGA-KAZADI-AUGUSTIN	SECRETAIR	0976932008	
7/ MSANGA-THETHE	TRESORIERE	0815065528	
8/ SYLVAIN-KAMATA	VICE PRESIDENT	0814058308	
9) NGALULA-CHRISTINE	Conseiller	0859873456	
CHARLES-BANZA	SEC ADJOINT		

LISTE DE VALIDATION DES PROBLEMES (BESOINS) DEJA IDENTIFIE/QUARTIER MATOLEO Il

1. REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE
   - Identification des 4000 jeunes adultes désoeuvrés (hétérosexuel),
   - Initiation aux métiers des 4000 jeunes adultes
   - Dotation de kits des métiers au nombre de 400 selon le choix de tout un chacun par rapport aux métiers mis à leur disposition entre autres :
   - Chauffeur
   - Mécanique sicle court et construction métallique
   - Menuiserie
   - Soudure et agi stage
   - Coupe et couture
   - Construction métallique etc...

Lieu:

- a--elier de construction métallique, Av. Hôpital Militaire, Référence Atelier de malakit
- Maison de jeunes
- Centre social Solvay

Période d'exécution : Du Décembre 2019 au Décembre 2021

2. COURANT ELECTRIQUE - Dotation d'un transformateur + accessoires au niveau de la cellule TSHANGWE Av
   . : ....., N° .....o
   - Eenforcement des câbles du courant électrique au niveau de la cellule KASANDA avec un départ séparé des ateliers de la place
   - Revoir l'orientation du départ 5 avec remplacement des câbles électriques au r-iveau de la cellule KATANGA pour une alimentation équilibrée . Eclairage dans les grandes avenues :

   1. Laurent MUSENGEZI
   2. BONNE NOUVELLE
3. DE LA MINES
4. BAKWANGA Référence entrée Commune
   - Placement des boites d'alimentation (BSA) en raison d'une par cellule selon les études des techniciens à la matière.

Période d'exécution : De Décembre 2019 à Décembre 2020

3. EAU POTABLE ET RENFORCEMENT DE CAPACITE

- Remplacement de la tuyauterie par la nouvelle installation
- Forage des puits d'eaux + citerne (borne de fontaine en raison d'une par cellule)

1. Cellule TSHANGWE •
.....
2. Cellule KATANGA •.....
3. Cellule KASANDA •
.....

Avec une équipe de maintenance.

Période d'exécution : de Décembre 2019 à Décembre 2021

4. ROUTES

Aménagent des avenues de :

- Laurent MUSENGA plus caniveaux
- Htpital militaire + caniveaux - Banne nouvelle + caniveaux
- Mutombo avec un ajout de béton au croisement ou à chaque croisement pour unebonne circulation.

Exemple : Croisement des avenues Bangwelo, Lwano et Mwant Yav

Période d'exécution : De Janvier 2020 à Janvier 2022

5. CONSTRUCTION

- Bureau du comité local du développement + une salle polyvalente
- Augmentation de deux frigos mortuaires d'une capacité de plus ou moins 30 corps à chacun de frigo + 2 corbillards et 2 ambulances dans l'enceinte de la morgue existante à côté de l'Hôpital militaire
- Nouvelles écoles publiques de 8 premières classes de l'éducation de base + perfectionnement de celles existantes déjà entre autres : L'école primaire MJTIMBWE avec son étendu très vaste qui peut avoir encore un ajout de plus ou moins 24 classes adaptées à la nouvelle technologie, même cas avec l'Institut tethnique et social à côté de l'hôpital militaire
- **Terrain de jeu de manière sécurisé envie de jeunerez des resettes au niveau local**
  (partenariat avec la maison de jeune)

N Période d'exécution : De 2020 à 2023

6. TRANSPORT

- Acquisition d'un bus long châssis pour le transport en commun au profit de la population locale de la Commune de la Ruashi. E Période d'exécution : De Janvier 2020 à Décembre 2020

7. ELEVAGES

- Azquisition de 2000 mille poussins de chaires
- Acquisition de 2000 poulets de ponte (pondeuse) + construction d'un poulailler de 10 compartiments de Sm x 7m, lieu : L'enceinte de Centra WOTE PAMOJA, N⁰ 90, Av. SHABUNDA.

■ Périctde d'exécution : De Janvier 2020 au Décembre 2020

Ci-jointe : L'état de besoin de l'église Saint AMAND DYENNE RUASHI

Chef de Qu:

art-

Pour le Président du Comité Local de Développement

Marcel NGOY

Jean KAKOKO

LISTE DE VALIDATION DES PROBLEMES (BESOINS) DEJA IDENTIFIE/QUARTIER MATOLEO II

Procès Verbal de la Réunion Sanctionnant la Validation des Problemes (Besoins)

L'an deux mille dix neuf, le quinzième jour du mois de novembre s'est tenu une Réunion populaire sur la presidence de monsieur Marcel NGOY : président du Comité Local de developpement du Quartier Matoleo II est l'ordre du jour maintenu était : la validation des problemes (besoins) déjà identifiés.

A l'issue de cette réunion et après débat et délibération entre les membres du Comité local de developpement et le Chef de Quartier ont été retenus la validation des problemes ci-après dont la liste en annexe :

Etaient présent :

1. Marcel NGOY-NGONGO Président 0815443865 0977626054
2. DADY MUKENA-KASONGO V/Président 0819017050
3. OLIVIER KALENGA PANZE NDAKU Secrétaire 0977231121 0995497753
4. Emmanuel KALUNGA Sec/Adj → 0977231121
5. FINTOLO KASONGO → Trésorier → 0898592531
6. BIBISHA MPESHA MWAPE → V/Trésorier → 0970458659
7. REMY-MWEMU → 2e V/Trésorier → 0815479965
8. HYSMUS-NGENGA → Conseiller → 0973990041
9. DAMIEN-KILUMBU → " " → 0995420542
10. JOSEPHINE-KASONGO → " " → 0991392131
11. JULES KILONDA BEYA → Conseiller → 0827213431
12. MBAYO-MAKONGA → Conseiller → 0850089008

Fait à Kolwezi le 15/11/2019

Sec Rapporteur

LUBUMBASHI 15 NOV 2

LUANO II

Procès - Verbaux

L'an deux mille dix-neuf le 1. du mois de Novembre, c'est tenu une reunion sous l Présidence de Monsieur COCO - LUKALA Président du C LII. (Quartier Luano II) et dont l'ordre du jour reti était : 1. P.V. de validation des besoin Commu aire de notre quartier Luano II.

A l'issu de cette réunion et après d cet deliberation entre les membres du CLD - LII, ont était retenu les besoins ci-après dont la liste et annexe.

Secretaire
Andrew POYN KASONGO

Nº	DATE · DEBUT	ACTIVITES
	19 DEC 2019 AU 8 MARS 2020	**EAU.** * Forage d'eau · 15 citerns (Borne fontaines) Cap. de 10.000 litts * Tyauteries : 1) Av. Pasteur Feyo de l'eau · Potable. 2) Av. RVA (KISAMANIBA) 3) Av. KAFUTA * Construction d'un · Bureau de Quartier " " " Bureau de CLA - LII. " " " Salle de réunion. **ELECTRICITES** * Implatation des trois transformateur (3) avec les accessoires et les Boîte d'alimentation * Construction de cabine Electrique * Réfectionner la Route sur : Av. de la LUANO Prolongé Av. RVA (KISAMAMBA) vers KASANGIRI —> CREEC 7 Av. AROCARIAS Prolongé * ASSENICEMENT - Création de Cannivoeuxs - Un Camion Pour l'evacuation des Immondices. * Construction des (5) Cinqs Ponts : reliant · Quartier LuanoII et Quartier LuanoI. - Av. Route · Manoath à RVA · (KISAMAMBA) Croisé - Av. · MAMAN · ABEL - Av. RVA (KISAMAMBA —> MWAMBA GERAR - Av. - Av

	- Ecole Publique (3) - " Secondaire (3) - Université (1) - Ecole technique (1) - Marché Public. Moderne - Occupée les Ecoles avec: des bancs ! des ordinateur
Janvier 2021 - Déc 2021	- Construction d'un Hopital Général de réff - dotation d'un Bus Long chassis - Construction d'un Poulayer communautai
Janvier 2022 - Déc 2022	- Construction d'un Stade Sportif (Complexe) - Construction des Parking des vehicules

République Démocratique du Congo
Province du Haut Katanga
Ville de Lubumbashi
Commune Kampemba
C.L.C. Luano I.

Lubumbashi le 15/07/2012

TRANSMIS copie pour Informal
à
- la société Kasomi Minga à Lubumbashi
Au chef de Bureau Luano I

Concerne : Validation des besoins identifiés par la communauté

A Madame le bourgmestre de la commune Kampemba.

Madame

Nous venons par la présente vous signifier la validation des besoins prioritaires qui ont été identifiés sous la communauté Luano I et ce en sociétaires bonne lecture.

Espérant que ces besoins vont concrétiser la volonté pour l'enlèvement de matériaux.

Veuillez agréer Madame l'expression de notre haute considération.

Pour le comité
Secrétaire

Visé le Quartier

MPANGA MONGA
CHEF DE QUARTIER

P.V D'identification des besoins au quartier Luanda

L'an deux mille dix-neuf au quinzième jour du mois de Novembre s'est tenu une réunion avec toutes les communautés sous la direction du président du comité pour identifier ensemble leurs besoins / problèmes prioritaires.

A l'issue de cette réunion quelques besoins ont été retenus dont ce voici la liste en Annexe.

Fait à Lubumbashi le 15/11/2019

Pour le comité

1. Justin Kiukiwa Nyembo
2. Kalombo Wamba Kawas

PV. DE VALIDATION des besoins identifiés par la communauté Jumo 7.

L'an deux mille dix neuf au quinzième jour du mois de Mars, la communauté Jumo 7, à l'issue d'une réunion extraordinaire valide leurs besoins prioritaires dont la liste en Annexe.

En effet les mêmes besoins identifiés ont été validés.

Pour le comité
Le
Secrétaire

PROCES VERBAL DE VALIDATION DE CADRE DE PRIORISATION DE BESOINS PRIORITAIRE DU CLD KANAMBA

Le deux mille dix neuf, au jour plus du mois de novembre s'est tenue une réunion du Comité local de développement CLD du quartier KANAMBA dans la Province de Haut-Katanga, Commune RUASHI. Président du C.L.D KANAMBA dont l'ordre du jour était :

VALIDATION DES BESOINS PRIORITAIRES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE.

A l'issue de cette réunion et après le débat et délibération entre les membres du Comité local de développement CLD KANAMBA ont été choisis les besoins ci-après et dont la liste en annexe. Étaient présents, voir la liste en annexe.

FAIT A LUBUMBASHI LE 26/11/2019

Sgn CLEMENT BANDA - KABWE WA BANDA

BESOINS COMMUNAUTAIRE	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
BORNES FONTAINES	JANVIER - DECEMBRE 2019 - 2020
ELECTRICITE	DECEMBRE - DECEMBRE 2019 - 2021
CENTRE DE SANTE	DECEMBRE - JUIN 2019 - 2020
ECOLE PUBLIQUE	JUIN DECEMBRE 2020 - 2021
INFRASTRUCTURE	JANVIER - JUILLET 2020 - 2021
AGRICULTURE	AVRIL - DECEMBRE 2020 - 2022
	AOUT - JUILLET 2020 - 2023
	JANVIER - JUIN 2020 - 2022
	DECEMBRE 2019
	DECEMBRE 2021

FAIT A LUBUMBASHI LE 26/11/2019

CHEF DU QUARTIER

OLENGA A. NICOLAS
Chef de Quartier

PRESIDENT
SALUMU - KILUMBU

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
VILLE DE LUBUMBASHI
BUREAU DU QUARTIER KANAMBA
COMMUNE RUASHI
PROVINCE HAUT KATANGA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE
COMMUNE BUNIA
QUARTIER MATCHO I

PROCES VERBAL DE SENSIBILISATION DES RESPONSABLES COMMUNAUTAIRES

L'an deux mil ... au mois de novembre, le ... du mois, du comité local du développement (C.L.D) du quartier Matchko pour la Cité de Mangina Bunia District Ituri de C.L.D Matchko I et dont l'ordre du jour suivant a été :

Vulgarisation des textes financiers spécifiques de la communauté

A l'issue de cette réunion et après débat et définitives entre les membres du comité local du développement (C.L.D) Matchko I ont été retenus les critères ci-dessus et dont la liste est en annexe. Etant présentés, voir la liste en annexe

Fait à Bunia-Centre, le 15 novembre 2010
Le SECRETAIRE
KYAZWI JAMES

BESOINS COMMUNAUTAIRES	NUMBRE D'OUVRAGE	SECTEUR D'INTERVENTION	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'OUVRAGE	BREVE DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJ ET A REALISER	CHRONOGRAMME DE REALISATION
EQUIPER EN CONSTRUCTION DE CABINE ET TRANSFORMATEUR ET ACCESOIRES	3	ENERGIE	A l'Eglise Nzambe Malamu, Tshikwej et Kasonka	Fournir et installer 3 transformateurs électriques	Décembre 2019 - Mars 2020
REMPLACEMENT DES ANCIENS CABLES ELECTRIQUES PAR DES NOUVEAUX	1	ENERGIE	VOIR CHEF DU QUARTIER	voir projet communal/PDL	Décembre 2019 - Mars 2020
ACQUISITION DES REVERBERES POUR ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES GRANDES ARTERES	6	ENERGIE	Les artères Ngoy Felo, Kapenda, Des Ecoles, Des Sports, Bobemba, Colonel Tshishi, Kiocle	Obtention et placement des réverbères	Décembre 2019 - Mars 2020
TRAÇAGE DE ROUTE	6	INFRASTRUCTURE ROUTIERE	sur les artères Ngoy Felo, Kapenda, Des Ecoles, Des Sports, Saint Pierrule, Luelaba et Mulonkanya	appui au traçage des avenues	Avril 2020 - Septembre 2020
ACQUISITION D'UN TERRAIN ET CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE ET MATERNITE	1	SANTE	VOIR CHEF DU QUARTIER	construction et équipement d'un centre de santé et d'une maternité	Mars 2020 - Décembre 2020
FORAGE DES PUITS D'EAU AVEC CITERNE	4	EAU	Chez Tshikwej, Matoteo Chez chez Kapenda et au niveau de Liberman	réaliser 4 forages d'eau équipés des pompes immergées à fonctionnement solaire ou électrique	Décembre 2019 - Mars 2020
RENFORCEMENT DES ANCIENS TUYAUTERIES ET INSTALLATION DE NOUVELLE TUYAUTERIE D'EAU	1	EAU	VOIR CHEF DU QUARTIER	voir projet communal/PDL	Décembre 2019 - Mars 2020
REFECTIONNER LES ROUTES	25	INFRASTRUCTURE ROUTIERE	Ngoy felo, Kapenda, Des écoles, des sports, Wabemba [illegible]	Réhabilitation routière sur un tronçon estimé à 5 KM	Avril 2020 - Septembre 2020
CONSTRUCTION DE BUREAU DU QUARTIER	1	INFRASTRUCTURE	VOIR CHEF DU QUARTIER		Décembre 2019 - Mars 2020
CONSTRUCTION DE BUREAU CLD	1	INFRASTRUCTURE	VOIR CHEF DU QUARTIER		Décembre 2019 - Mars 2020
CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE REUNION	1	INFRASTRUCTURE	VOIR CHEF DU QUARTIER	construction d'une salle de réunion au quartier Shindaika	Mars 2020 - Décembre 2020

CONSTRUCTION DU STADE MATOLEO	1	INFRASTRUCTURE	VOIR CHEF DU QUARTIER		décembre 2020 - Mars 2021
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE 6 CLASSES POUR EP MATOLEO ET 3 BATIMENTS DE 6 CLASSES CHACUN PLUS BUREAU	2	EDUCATION	Matoleo et Institut Libermann	Construction de 6 salles de classe, latrines, rafraichissement des tours scolaires, crépissage du mur de clôture et électrification, construction de 3 bâtiments de 6 classes chacun pour Institut Libermann	Mars 2020 - Décembre 2020
BUS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN	1	TRANSPORT	Quartier Matoleo	Achat d'un bus public	Mars 2020 - Décembre 2020
INITIATION AUX METIERS DE 300 JEUNES DESEOUVRES ET ADULTES	30	EDUCATION ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE	Quartier Matoleo	Bourse d'éducation professionnelle, stage accompagné, formation en entrepreneuriat, bourse d'entreprise associative ou collective, accompagnement par incubation d'entreprises	Janvier 2020 - décembre 2022
DISPONIBILITE DES MATERIELS DE BUREAU ORDINATEUR, ET FOURNITURE DE BUREAU	1	INFRASTRUCTURE	Quartier Matoleo	fournir un kit d'ordinateurs avec imprimantes et autres fournitures de bureau	Avril 2020 - Septembre 2020
Appui en intrants agricoles en faveur 200 agriculteurs groupés (Maison Citoyenne)	2	AGRICULTURE	VOIR CHEF DU QUARTIER	octroi des kits d'intrants et appui au labour mécanisé de 2 Hectares	Janvier 2020 - décembre 2022
Acquisition d'un camion de ramassage des immondices	1	ASSAINISSEMENT	VOIR CHEF DU QUARTIER	Achat d'un camion hydro cureur	Avril 2020 - Septembre 2020
Acquisition d'un bus long châssis pour transport en commun de la population	1	TRANSPORT	VOIR CHEF DU QUARTIER	Achat d'un bus public	Mars 2020 - Septembre 2020
Fournitures en bancs dans les écoles construites	900	EDUCATION	EP MATOLEO et Institut Libermann	fourniture de 900 Bancs scolaires dans les écoles ci-après: Matoleo	Mars 2020 - Décembre 2020

SIGNATURE PRESIDENT CLD MATOLEO :

VISA DU BOURGMESTRE

LISTE DES PRESENCES

1. Lucien MBALA
2. [illegible] KASOIR [illegible]
3. [illegible] [illegible]
4. [illegible] MALALE
5. [illegible] KASONGO
6. [illegible] MUKANDA
7. [illegible] [illegible]
8. [illegible] MUJINGA [illegible]
9. MARIE [illegible]
10. [illegible] [illegible]

PROCES VERBAL DE VALIDATION DES BESOINS COMMUNAUTAIRES IDENTIFIES

L'an deux mille dix-neuf, Vingtième jour du mois de novembre. S'est tenue la réunion de validation des besoins communautaires identifiés.

Ce là sous la présidence du Président du Comité Local du développement Quartier Kalukuluku

A l'issus de cette réunion la population dont la liste en annexe avait marqué l'accord sur le processus.

Fait à Lubumbashi, le 19/11/2019

Le chef de Quartier

Le Président du comité Local de Developpement
Rév. YUMBA KASANGE Etienne

Liste des présences

01. MULENGA Benjamain
02. ISAAC Ismaël
03 SHABANI Seieli
04 KAZIMOTO KALEBA
05 MUTUNDA KASONGA
07. EVARISTE MULUBWA
08. MUJINGA MUUNDARI
09. PASI ILUNGA
10 ILUNGA CELINA
11 ILUNGA EVLINE
12 ILUNGA EMILE
13. ILUNGA DALDA
14 KAJEIMBE - EMMANUEL
15. MUTANGISHI - MUJINGA
16 KILONGA - NOWA
17. KILUTYA - DEQUIS
18. MUTOMBO - JACKI
19. BAMZA MAGUY
20 MWADI CHARLOTTE
21. NADINE - LUISETH
22. BULELO - JAEN
23. MUBILA - STEPHANE
24. TSHIJIKA - FIDELE
25. KABEMBA KALOBWA SERGE
26. KYUMBU - SENGA
27. MUKUNA

PV DE LA REUNION POPULAIRE DU CLD QUARTIER BENDERA I DU 20/11/2019 POUR L'APPROBATION DE LA LISTE DES BESOINS VALIDES

L'an 2019 à son vingtième jour du mois de Novembre s'est tenue une réunion sous la présidence de Monsieur BANZA Jonas du CLD BENDERA II et dont l'ordre du jour retenu était : l'approbation des listes des besoins communautaires validées de notre Quartier BENDERA I.

A l'issue de cette réunion, après la lecture et l'aménagement de la liste des besoins communautaires validées a été approuvée.

Etaient présents à cette réunion :

Leurs noms et numéros de téléphones sont repris sur les listes de présentes en annexes.

Fait à Lubumbashi, le 20/11/2019.

Pour le CLD

1. Président
2. Vice-Président

Avis favorable de la Mre le Chef de Quartier Bendera I 21 Nov 2019

CHEF DE QUARTIER

COMITE DE DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE
Q/BENDERA I
C/RUASHI
LUBUMBASHI-RDC

LISTE DE PROJETS A REALISES

1. ***Une école secondaire***

A côté EP USHINDI

2. ***Atelier de coupe et couture***

Pour mamans et jeunes filles : terrain (chez Jules)

3. ***Mobilisation du terrain de foot***

À côté d'EP RUASHI

4. ***Implantation d'un écran géant***

TV, pour l'intérêt de la population.

5. ***Construction d'un grand magasin de secours pour la population***

(En face de l'Eglise GARENGAZE)

6. ***Construction d'un nouveau bureau du quartier BENDERA I moderne***

En face toujours de l'Eglise GARENGAZE.

7. ***Parking***

Sur l'Av. Matthieu 7 :7 espace vide

8. ***Forage d'un puits*** (B. EAUX)

Sur l'Av. Universelle, coin EP RUASHI.

ANNEXE 5. PV DE LA REUNION DU CLD DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le onzième jour du mois de février, s'est tenue la réunion du Comité local de Développement de la Commune Ruashi en la petite salle de l'école technique Solvay.
Sous la direction de Madame Brigitte Byamungu Muteba, Bourgmestre de la Commune de Ruashi et Présidente du Comité Local de Développement et la modération de Monsieur Justin MWAMBA, Secrétaire Technique Adjoint du CLD/Ruashi.

Ont été présents :
- Les délégués de l'entreprise Ruashi Mining ;
- Les représentants des communautés impactées par l'entreprise
- Les membres du Comité de gestion du CLD
- Les délégués de l'Observatoire Congolais de l'Environnement ;
- Les délégués de CDEG

La liste des participants est en annexée de ce procès-verbal.
Ordre du jour :
- Validation de mandat des membres du CLD
- Mot de l'autorité communale
- Début des négociations du cahier des charges de responsabilité sociétale entre l'entreprise Ruashi Mining et les communautés affectées de la commune de la Ruashi

Principales notes

1. Validation de mandat des membres du CLD

Les activités de la première journée ont commencé par la validation des mandants des participants conviés à ces assises. Il s'agit des délégués de l'entreprise Ruashi Mining , les délégués des institutions publiques de l'Etat, les délégués des communautés ainsi que les délégués des organisations de la société civile qui accompagnent et appuient le processus.

2. Mot de l'autorité communale, Présidente du CLD

Dans son allocution, la Bourgmestre a exhorté l'assemblée à travailler de sorte que soient trouvées des solutions aux problèmes et désidératas des communautés ; Ces dernières attendent que le cahier des charges soit signé afin de résoudre ses besoins dans les différents domaines. Elle a remercié la Ruashi Mining pour l'effort consenti pour l'élaboration de son cahier des charges avec les communautés. Elle a également félicité l'OCE et le Centre Carter pour l'accompagnement leur apporté et a demandé le soutien et l'appui au comité de gestion du CLD dans la détermination et sélection des projets à impact visible.

3. Début des négociations du cahier des charges

a) Récapitulatif sur le cahier des charges

Après la validation des mandants des participants et le mot du bourgmestre, la parole a été accordée à Monsieur Martin Mpinda, secrétaire général de l'Organisation Observatoire congolais de l'Environnement. M. Martin a rappelé les participants les fondamentaux sur le cahier des charges de responsabilité sociétale ainsi que les obligations et droits de chaque partie concernée.

b) Après le récapitulatif sur le cahier des charges, l'on est passé à la validation de l'agenda de travail que l'on a retenu comme suit :

- Mardi 11 Février 2020 :
  - Détermination du territoire de l'entreprise
  - Description des projets
- Jeudi 12 Février 2020 :
  - Préparation et présentation de l'ébauche du cahier des charges
  - Adoption et validation du draft du cahier des charges
  - Le vendredi 14 Février 2020 : Signature proprement dite du cahier des charges

c) Lecture des besoins prioritaires des communautés affectées.

Les besoins prioritaires ont été présenté par l'ONG CDEG qui a travaillé avec les communautés. CDEG a présenté les projets à négocier par l'entreprise Ruashi Mining avec les communautés des communes de Ruashi et de la commune Annexe. Les participants ont rejeté les besoins des trois quartiers de la commune Annexe dont les quartiers Luoshi, Kimpako et la Vallée ; parce que le présent CLD était celui de Ruashi, CDEG a présenté les projets concernant quatorze quartiers de la commune de Ruashi.
Le Comité de Gestion a également demandé à CDEG présente les besoins prioritaires des communautés tels que validés par l'autorité communale et présenté lors du lancement du processus.
Prenant la parole, OCE a encouragé et félicité CDEG pour le grand travail réalisé mais a rappelé que c'est le CLD qui doit présenter les besoins prioritaires des communautés et que des besoins prioritaires proposés vont ressortir les projets que les communautés vont négocier avec l'entreprise pendant ces trois jours. OCE a indiqué que la première étape dans les négociations du cahier des charges porte sur la détermination de l'espace géographique impactée par l'entreprise ; elle invite l'entreprise Ruashi Mining à présenter son EIES mise à jour dans laquelle elle détermine la zone qu'elle impacte.
Par rapport aux quartiers de la commune Annexe invoqués par CEDG, OCE renseigne que les présentes négociations ne peuvent pas concerner la commune Annexe. Dans le cas où l'entreprise Ruashi Mining impacte également la commune Annexe, elle doit s'engager le bourgmestre de cette commune et commencer le processus avec le CLD de la commune concernée et ainsi elle pourra signer deux cahiers des charges l'un avec les communautés de la commune de la Ruashi et l'autre avec celles de la commune Annexe
La déléguée de l'entreprise Ruashi Mining a promis de venir avec l'EIES de son entreprise le jour suivant pour éclairer sur la zone impactée par Ruashi Mining.

Commencée à 10h00, la réunion est terminée à 16h00

LISTE DE PRESENCE

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi. le 11/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : NEGOCIATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES /RD

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MARCEL - MGOI - MGONGO	Pdt CLDC / MATOLEO II	M	0997626054 / 0815473965	
2	ENERONE TUBONG [illegible]	V. Pdt CLD BENDERA I	F	0818754330 / 0844532553	
3	CASIMIR MUTAMBA	CLD Luano-Luano I	M	0818158495	
4	LIEVIN MBALA	CLD MATOLEO I	M	0973607551	
5	MUFEFE AFE KAITA	CLD BENDERA I	M	0840494457	
6	Cece L-Kala	CLD WANGI I	M	0981552052	
7	A. Boniface MWESO	Pres CLDC CONGO 2	M	0897024252	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 11/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Négociations sur le Cahier des Charges /RM

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
8	RICHARD NGOMBUZANOU	PAC CLD OCI	H	0997101155	
9	Rév. YUMBA KASANGE Etienne	Président CLD KALUKULU II	H	0812436121	
10	SAM SAMBU	PRESIDENT CLD KAWAMATA	M	0817670675	
11	Maurice LONGOMBE	Président CLD Cahukulubi	M	0814596199	
12	GUSTAVE MWINSA	PRESIDENT SHINDAIKA	M	0810798128	
13	Etienne MONGA 2	President KENAMA 2	M	0810658981	
14	CHANTAL M. GENGWA	V/President KENAMA 1	F	0842183376	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)
Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 11/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Négociations sur le Cahier des Charges RD.

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
15	LUKAMBO MUKOMAN VISTON	Secrétaire Techn. Adj	M	0816344780 0973181377	
16	MITI-M-JONATHAN-PAGA	TRESORIER / CGI OKD	M	0971770773	
17	KABWITA CHRISTOPHE	SEC TECHNIQUE	M	0995215896	
18	ALEXIS KABONGO	President CWR	M	[illegible]	
19	Thanis Rukan	Centre Carter	M	0858502206	
20	Nuda Mukaua	Centre Carter	F	0828506[illegible]	
21					

CEO
CONGOLESE ENVIRONMENTAL OBSERVATORY

ANNEXE 6. PV DE LA REUNION DU CLD DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douzième jour du mois de février, s'est tenue la réunion du Comité local de Développement de la Commune Ruashi en la petite salle de l'école technique Solvay.
Sous la direction de Madame Brigitte Byamungu Muteba, Bourgmestre de la Commune de Ruashi et Présidente du Comité Local de Développement et la modération de Monsieur Justin MWAMBA, Secrétaire Technique Adjoint du CLD/Ruashi.
Ont été présents :

- Les délégués de l'entreprise Ruashi Mining ;
- Les représentants des communautés impactées par l'entreprise
- Les membres du Comité de gestion du CLD
- Les délégués de l'Observatoire Congolais de l'Environnement ;
- Les délégués de CDEG

La liste des participants est en annexée de ce procès-verbal.

Ordre du jour :

Négociations du cahier des charges de responsabilité sociétale entre l'entreprise Ruashi Mining et les communautés affectées de la commune de la Ruashi (Suite)

Notes clés

Détermination de l'espace géographique du projet

Les activités de la deuxième journée ont commencé par la détermination du territoire géographique de l'entreprise Ruashi Mining. La Société minière RUASHI MINING est titulaire des permis d'Exploitation N° 578 et N° 11751 valides respectivement jusqu'en 2021 et Décembre 2029 et couvrant une superficie de 13 Carrés miniers. Cette concession couverte par ces titres est située dans la Commune de Ruashi, dans la ville de Lubumbashi ainsi qu'en atteste la carte la carte ci-dessous.

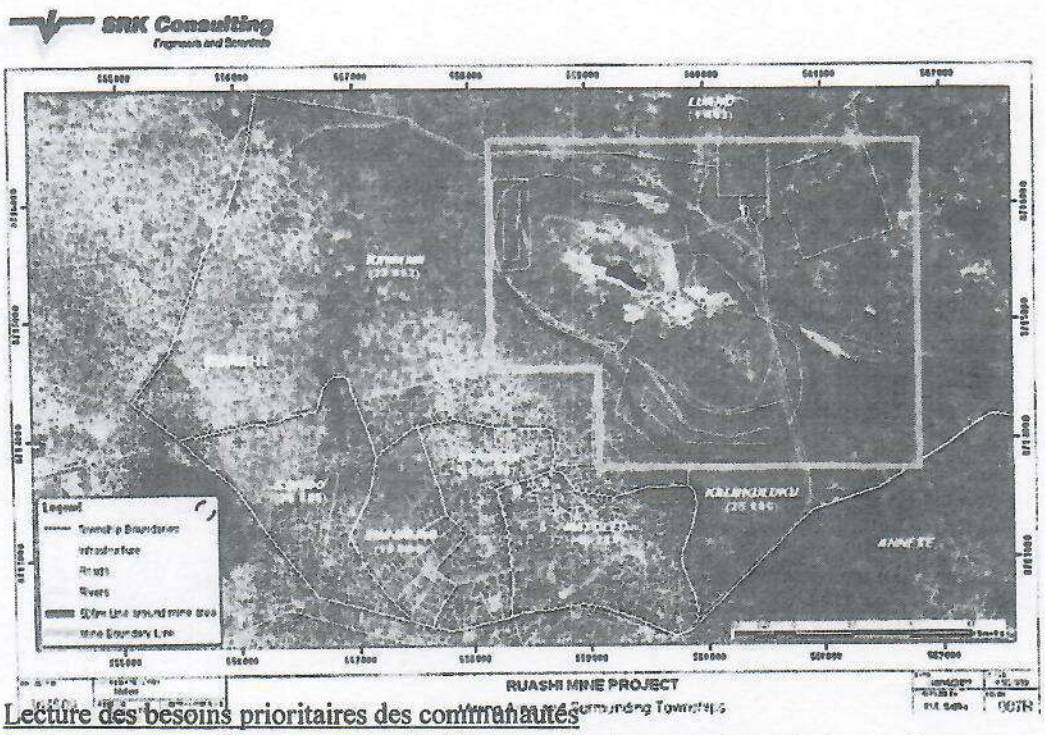

Figure 3-1: Map showing the concession and Ruashi communes

Lecture des besoins prioritaires des communautés

La lecture a été effectuée par M. Justin Lukambo, le secrétaire technique adjoint du CLD tels que présentés par les communautés et approuvés par l'autorité communale en date du 27 Janvier 2020 et présentés le jour du lancement officiel du processus d'établissement de cahier des charges.

Réactions des participants :

a) **Réaction du chef de division du plan**

Prenant la parole, le chef de division du plan a indiqué que le plan a comme rôle la promotion et la gestion du développement à partir du pouvoir central. Il est revenu sur le fait que les besoins des communautés doivent être alignés sur les objectifs de développement durable et les priorités du pays et que les besoins sont définis par le CLD. Il a insisté sur la cohérence verticale et la cohérence horizontale. Il a aussi parlé de la négociation et l'harmonisation.

Pour lui on négocie sur quelques chose, la négociation répond à la question qui prend quoi alors que l'harmonisation répond à la question qui va faire quoi et où ?

b) **Intervention du représentant de la division des mines**

Le représentant de la Division des Mines a félicité l'entreprise Ruashi Mining pour son initiative et sa proactivité. Il est revenu sur l'annexe XVII du règlement Minier qui porte sur la directive sur le modèle type du cahier des charges. Pour lui, on ne va pas inventer la roue car tout est prévue par la loi. Il a parlé du financement des infrastructures sociaux qui seront définis dans les cahiers des charges selon le règlement minier qui parle du budget social de l'entreprise.

Identification des projets par secteur selon les besoins prioritaires des communautés.

1. **Secteur de l'énergie :**
   a) En ce qui concerne l'eau,

Les délégués des communautés ont demandé à l'entreprise que soit améliorée à long terme la desserte en eau potable de la régie des eaux (REGIDESO) et à court terme le forage des puits électriques de 80 mètre de profondeur. L'entreprise a accepté l'idée de forer 4 puits par quartiers soit 56 puits au total pour l'année 2020 en cours soit de Mars à Décembre.

a) En ce qui concerne l'électricité

Les communautés ont demandé :

- Bendera 1 : 1 transformateur et renforcement des autres cabines existantes
- Bendera 2 : 2 transformateurs et accessoires
- Matoleo 1 : 3 transformateurs et accessoires
- Matoleo 2 : 1 transformateurs et accessoires et renforcement en câble
- Congo 1 : 3transformateurs et accessoires et la moyenne tension
- Congo 2 : 2 transformateurs et accessoires
- Kawama 1 :1 transformateurs et accessoires et renforcement des autres cabines existantes
- Kawama 2 : 3 transformateurs et renforcement en câble
- Kawama 3 : 2 transformateurs et accessoires et renforcement de la moyenne tension existante
- Shindaika : 2 transformateurs et accessoires
- Luano 1 : 3 transformateurs et accessoires
- Luano 2 : 3 transformateurs et accessoires et renforcement de la moyenne tension existante
- Luano 3 : 3 transformateurs et accessoires
- Kalukuluku 1 : 2 transformateurs et accessoires
- Kalukuluku 2 : 3 transformateurs et accessoires

Au total 34 transformateurs ont été demandé à l'entreprise plus leurs accessoires. En plus de ces transformateurs les communautés ont demandé l'éclairage public. Les projets proposés nécessitant des explications sur leurs faisabilité et couts, l'entreprise estime avec toute l'assemblée qu'il y ait une expertise technique par rapport à chaque secteur pour éclairer sur la compréhension des projets proposés.

Ainsi, cette deuxième journée a été clôturée par l'identification des services techniques clés de l'Etat selon les secteurs des besoins proposés pour participer à la suite des négociations des projets devant constituer le cahier des charges. Il s'agit de :

- **Energie : 1 expert de la SNEL**
- **Santé : Le médecin chef de zone de la commune de la Ruashi**
- Education : 1 expert de l'EPSP
- Voirie : 1 Expert de l'Office voirie et drainage
- Agriculture : 1 Expert de l'inspection de l'Agripel

Commencée à 9h00, la réunion est terminée à 15h00

LISTE DE PRESENCE

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 12/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Poursuite des négotiations du cahier des Charges/RN.

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MARCEL - MGOY - NGONGO	Pdt CLD Q/MATOLEO II	M	0997626054 0815493965	
2	EMERANCE Tshenge-ca	V Pdt CLDQ/BENDERA II	F	0818154330 0844533353	
3	CASIMIR MUTAMBA	CL 1 Luano I	M	0818158495	
4	LEVIN MBALA	CLD MATOLEO I	M	0993605554	
5	MATEFE AFE KAITA	CLD BENDERA I	M	0840494457	
6	[illegible]	CLD Luano I	M	0941552752	
7	A. BONIFACE MWEPU	PRESIDENT CLDQ CONGO 2	M	0997024252	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi. le 12/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Poursuite des Négociations du Cahier des Charges/RD.

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
8	RICHARD NGOY BUZANGA	PDT CLD KCI	H	0997101155	
9	Rév. YUMBA KASANGE Etienne	Président CLD KALUKULUKU II	H	0812436121	
10	SAM SAMBU	PRESIDENT CLD KAWAMA	M	0877670674	
11	Maurice LONGOMBE	Président Kalukulukuti	M	0814596199	
12	GUSTHIE MPUNGA	PRESIDENT SHINDAIKA	M	0810798128	
13	Etienne MONGA	Président KAWAMA 2	M	0810648781	
14	CHATAL MUGENGWA	VIP Présidente KAWAMA 2	F	0842183976	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 12/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Poursuite des négociations du Cahier des Charges /RD

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
15	Kukamba Muhamad Jacob	Secrétaire Tech Adj	M	0816348440 0973381377	
16	MITI-M-JONATHAN PAUL	TRESORIER/CGI CLS	M	0977470273	
17	KABWIG CHRISTINE	SEC TECHNIQUE	F	0955215696	
18	ALEXIS KAKOMA	Président CLS/Kamalondo	M	0990193293	
19	Shams Rukan	Centre Carter	M	0858304206	
20	Martin MPINDAT	OCE	M	0817126693	
21	Aluda MUNAWA	Centre Carter	F	0825006[illegible]	

CEO
CONGOLESE ENVIRONMENTAL OBSERVATORY

ANNEXE 7. PV DE LA REUNION DU CLD DU 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le treizième jour du mois de février, s'est tenue la réunion du Comité local de Développement de la Commune Ruashi en la petite salle de l'école technique Solvay.
Sous la direction de Madame Brigitte Byamungu Muteba, Bourgmestre de la Commune de Ruashi et Présidente du Comité Local de Développement et la modération de Monsieur Christophe Kabwita, Secrétaire Technique du CLD/Ruashi.

Ont été présents :

- Les délégués de l'entreprise Ruashi Mining ;
- Les représentants des communautés impactées par l'entreprise
- Les membres du Comité de gestion du CLD
- Les délégués de l'Observatoire Congolais de l'Environnement ;
- Les délégués de CDEG
- Les experts de la Zone de sante de la Ruashi, SNEL, OVD et Agripel

La liste des participants est en annexée de ce procès-verbal.

Ordre du jour :

Négociations du cahier des charges de responsabilité sociétale entre l'entreprise Ruashi Mining et les communautés affectées de la commune de la Ruashi (Suite)

Notes clés

Après une mise en contexte par le modérateur du jour, Monsieur Christophe Kabwita, la parole a été donnée à tour de rôle aux experts techniques pour leurs points de vue selon le secteur abordé .

Desserte en énergie électrique

Intervenant en premier lieu, l'expert de la SNEL a confirmé que la SNEL n'était pas en mesure de servir le courant d'une manière permanente à toute la population. Par rapport aux transformateurs demandé, l'expert de la SNEL a dit que le transformateur seul ne suffit pas, qu'il faut une étude préalable avant d'éclairer un endroit. L'expert envoyé par la SNEL n'a pas été en mesure d'éclairer sur les autres éléments sur comment éclairer la commune de la Ruashi, la question a été renvoyée pour une étude de faisabilité au niveau de la SNEL.
Ici il a été proposé à l'entreprise de négocier les projets sur les secteurs ou toutes les données seront fournies et prendre un avenant sur les autres secteurs où l'on ne sera pas

éclairé à travers un engagement ferme de l'entreprise dans le cahier des charges. Ce qui fut acceptée par l'entreprise pour ce qui est de l'électricité.

Secteur des infrastructures routières

Pour avoir une idée sur les routes/avenues à aménager et le travail qui doit être fait en ce qui est des infrastructures routières, il faut des études de sol de fondation à travers la visite des endroits concernés dans la commune. Pour cela l'expert a reçu la liste des artères répertoriés pour faire une visite guidée en bonne et due forme.

De l'autre côté, il évoque la question de l'assainissement qui doit être fait au préalable pour maintenir les routes selon les longueur et profondeur. L'assainissement coute 125 à 200 dollars américain par mètre linéaire a-t-il indiqué.

Pour les routes, la route en terre battue coute 34 à 65 mille dollars par kilomètre et cela dépend de la lattente, les routes timuleuse coutent 150 mille dollars américain par kilomètre. Pour les routes asphaltées, une fourchette de 600 mille à Un million de dollar par kilomètre selon l'épaisseur. Pour la gallot : 800 à 1200 dollar par mètre cube de béton pour les ponts, un pont de plus ou moins 6mètre pouvant couter 45 à 55 mille dollar .

Comme indique ci haut, le secteur des infrastructures a aussi été renvoyé pour des études de faisabilité.

Le secteur de la Santé

Le médecin chef de zone de la sante de la Ruashi a indiqué que sa présence était prioritaire dans les assises comme celle-ci ou sont traitées des questions de la santé de sa zone . Il a parlé de la couverture sanitaire universelle selon laquelle la population doit accéder aux soins de santé de qualité à zéro mètre de lui et à un cout abordable. Il a parlé des maladies urgentes comme l'Ebola, la tuberculose , le VIH/SIDA et le choléra dont les quartiers Congo 1 et 2 et Kalukuluku étaient les plus attaqués dans sa zone.

Parlant des structures de santé il a parlé de deux échelons, le centre de santé de référence au premier échelon et les hôpitaux au second échelon.

Il a proposé la construction et l'équipement des centres de santé de l'Etat dont les clés seront remises à l'autorité locale et puis au MCZ le jour de l'inauguration. Il souligne qu'un hôpital doit avoir tous les services nécessaires à savoir les services de l'échographie, la radiologie, la mammographie, le service d'imagerie et de réanimation. Il indique que la commune de la Ruashi a un seul hôpital qui nécessite des services à pourvoir dont :

- La médecine interne
- Le service de chirurgie
- Le service de maternité
- Le service de la gynécologie
- Le service de pédiatrie
- Le service d'imagerie
- Le service de réhabilitation sociale
- Des services secondaires comme la morgue et l'ambulance

En conclusion il parle de trois préoccupations pour la santé dans sa zone :

- Construire de formation sanitaire
- Les équiper
- Sensibiliser la jeunesse

Il évoque l'existence de 14 aires de santé dans la Ruashi sans formation sanitaire, beaucoup sans structure officielle de l'Etat. Il rappelle qu'en milieu rural 1 centre de santé doit être distant de 5Km alors qu'en milieu urbain la distance doit varier entre 2,5 et 3 Km

La parole accordée aux représentant des communautés, ceux-ci ont demandé dans le cadre du secteur de la santé la construction des infrastructures sanitaires et leur équipement en raison de :

- Bendera 1 : 1 Centre de santé
- Bendera 2 : Renforcement de l'hopital Hakika
- Matoleo 1 : 1Centre de santé
- Matoleo 2 : 2 Centre de santé
- Congo 1 : 1 Centre de santé
- Congo 2 : 1 Centre de santé bien équipé avec corbillard et ambulance
- Kawama 1 : Propose que l'on rachète le centre de santé Don Béni qui est en vente et l'entreprise pourra juste l'équiper
- Kawama 2 : Centre de santé
- Kawama 3 : Equipé le Centre de santé existant
- Shindaika : 1 Centre de santé Pet son équipement
- Luano 1 : 2 Centre de santé
- Luano 2 : 1 Centre de santé
- Luano 3 : 3 Centre de santé
- Kalukuluku 1 : 1 Centre de santé
- Kalukuluku 2 : 1Centre de santé

Par rapport à la sensibilisation des jeunes, il a été demandé une fiche par quartier comme devis.

Pour la question de la construction des centres de santé, il se pose la question des terrains, est ce que la commune a des terrains ou il faut les acheter ?

L'entreprise évoque le problème de la gestion de ces formations sanitaires. Le MCZ pense que la gestion de ces formations sanitaires va résorber la question de chômage et de réinsertion sociale des jeunes désœuvrés.

Les participants ne détenant pas des informations sur les coûts des infrastructures, il a été décidé de suspendre les activités des négociations pendant une semaine, question pour l'entreprise de recueillir des devis détaillés des projets/des infrastructures.

Secteur de l'agriculture :

Prenant la parole, la représentante de l'entreprise a indiqué que pour le secteur de l'agriculture, l'entreprise a l'obligation légale de cultiver 500 hectares. Pour y arriver, l'entreprise travaille avec les ONGs. Elle accepte d'appuyer les agriculteurs de la Commune de la Ruashi en intrants sur une étendue de 250 ha. Elle appelle les communautés à proposer les endroits précis et proposer ce que l'entreprise peut faire pour les communautés dans ce sens. L'entreprise a insisté sur la nécessité d'un projet en agriculture dans la commune de la Ruashi.

Pour les communautés, la commune de la Ruashi étant urbaine, les habitants peuvent acquérir des terrains en dehors de la commune. En réaction l'entreprise suggère que si ça se fait en dehors de la Ruashi, il faut que ça soit à un endroit accessible ou les habitants peuvent aller cultiver facilement.

L'entreprise pense que 2020 est déjà une année ratée pour la culture vivrière mais pour la culture maraichère, elle encourage les communautés à faire des propositions pour pratiquer ces cultures aux cotés des rivières existantes déjà dans la commune. L'entreprise demande aux communautés de soumettre des projets communautaires avec les nombres des femmes et hommes qui vont y participer.

L'entreprise a dit vouloir maximiser, diversifier les cultures pour l'autosuffisance de la communauté en légume.

Point de vue de l'expert de l'inspection de l'agriculture, pêche et élevage

Elle soulève la question de problème de terrain qui menace les associations, elle évoque la question de la sécurité de terrain. Parlant de maraichage, elle souhaite que cela se fasse sur place, car c'est mieux d'encadrer les communautés dans leur milieu.

Élevage

La communauté propose de faire l'élevage des poules (poulailler) et demande des couveuse et pondeuses à l'entreprise. L'entreprise s'inquiète du soubassement de la gestion de ces équipements mais recommande la soumission de ce projet accompagné des détails de la gestion et cela pour tous les projets traités dans ces négociations.

Secteur de l'éducation

Les communautés ont évoqué le problème de déficit en infrastructures scolaires de l'Etat dans la commune. Elles proposent la construction et l'équipement des infrastructures scolaires en ce sens :

- Bendera 1 :
  - **Construction de 3 écoles secondaires (Un sur le terrain Ushindi et deux à côté de l'EP Ruashi 1 et 2)en raison de trois batiments de 6classes et** 2 bâtiments de 6classes
- Bendera 2 : construction des écoles

- HODARI 1 : Construction de 3 bâtiment de 12 classes à un niveau avec salle d'informatique
- HODARI 2 : construction de 2 bâtiments à un niveau
- Construction des latrines à 14 portes
- Elimu : Construction d'un bâtiment avec 1 laboratoire
- KIMBANGU : 3 bâtiments de 6 à 9 Classes
- EP REHEMA : 1 bâtiment de 8 classes
- Equiper ces bâtiments en outils informatique
- Equiper toutes les écoles primaires en bibliothèque (ouvrages)

- Matoleo 1 : Construction de 6 salles de classe pour les écoles Matoleo et Nguzu qui utilisent les mêmes bâtiments, construction des latrines ; Pour l'école Liberman , construction de 18 salles de classe et changement de la toiture du batiment existant , 2quipement en banc pour les salles de classe qui seront construites
- Matoleo 2 : Renforcement en capacité des écoles existantes(Centre Ruashi 1 , Centre Ruashi 2 et EP Mudumbi)
- Congo 1 :
  - Construction d'une école en étage de trois niveaux
- Congo 2 : Renforcement de l'école Mapendo avec 18 classes
- Kawama 1 : Construction de 2 écoles publiques , une école technique et une école générale
- Kawama 2 :
  - Renforcer l'école MAMBA avec 3 batiments de 3 classes
  - Une grande salle pour la formation professionnelle
- Kawama 3 :
  - Construction de trois écoles (existence de deux écoles privés qui vendent leur patrimoines)
- Shindaika : Construction de écoles
- Luano 1 : Construction d'une école de 18 salles de classe dans la concession de l'église catholique, construction d'une école technique et un centre d'alphabétisation, le terrain existe déjà, renforcement de l'école complexe scolaire BUSWE.
- Luano 2 : Construction d'une école primaire et secondaire, construction d'une école technique, 48 salles de classe
- Luano 3 : Construction d'une école primaire et une école secondaire
- Kalukuluku 1 :
  - Construction d'un centre professionnel dans l'enceinte de Notre Dame des pauvres
  - Construction d'un centre professionnel à l'armée du salut
  - Renforcer l'école TUJENGE : 3 bâtiments de 8 salles chacun
- **Kalukuluku 2 :**
  - **EP Mwakula 1er : Construction de 12 classes pour le cycle primaire**
  - Construction de l'humanité complète
  - Construction de formation technique professionnelle dans divers métiers pour les jeunes désœuvrés

Réaction de l'entreprise :

Il existe déjà 54 écoles, pourquoi en rajouter d'autres ? L'entreprise Ruashi Mining est en train de construire un laboratoire pour toutes les écoles existantes dans la commune. Réponse de la communauté : les écoles existantes sont en majorité privée et n'appliquent pas la gratuité. L'entreprise va rencontrer l'expert de l'EPSP le mardi pour plus de renseignement.

Secteur de la réinsertion de la jeunesse et entreprenariat :

La parole a été accordé à Monsieur Alphonse Banza pour partager son expertise dans le domaine et à la fin il lui a été demande de proposer avec monsieur Miji , un projet dans ce sens à l'entreprise.

Secteur économique,

Les propositions ont porté sur la construction d'un marché, soutenir les artistes, leur construire une galerie d'art pour l'exposition des œuvres d'arts, construction des infrastructures de jeux, terrain, salles polyvalentes.

Secteur de l'hygiène et assainissement :

Les communautés ont demandé 5 camions d'évacuation des immondices.

Commencée à 9h00, la réunion est terminée à 15h30

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi. le 13/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Poursuite des négociations du cahier des Charges /RN

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MARCEL NGOY-NGOMBO	Pdt CLD/MATOLEO II	M	0997626054 0815473965	
2	EMERANCE TUENDI VUCIWA	Vice Pdt CLD BENDERAI	F	0818154332 0245328553	
3	CASIMIR MUTAMBA	CLD Luano I	M	0818158495	
4	LEVIN MPOCA	CLD MATOLEO I	M	0998070554	
5	MAFEFE IFEKITA	CLD BENDERAI	M	0[illegible]	
6	Cece Lukala	CLD LUANO II	M	0994552132	
7	A. Boniface MINERAK	Prés. CLD G. Congo 2	M	0997024252	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 13/02/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Poursuite des négociations du cahier des charges/RD

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
8	RICHARD MOMY BUZANGU	Pdt CLD BC I	H	0997101155	
9	Rév. YUMBA KASANGE Etienne	Président CLD KALUKULUK II	H	0812436121	
10	JAN JATABU	PRESIDENT CLD KAMWALE	M	0817670671	
11	Maurice LOUBOUDE	Président CLD Kalukuluk I	M	0814596199	
12	GUESTAVE MPUNGA	PRESIDENT SAMBAKA	M	0810798128	
13	Etienne MONGA	Président KAMWALE 2	M	0810648721	
14	CHANTAL M. GENGWA	VP CLD KAMWALE	F	0812183956	

CEO
CONGOLESE ENVIRONMENTAL OBSERVATORY

ANNEXE 8. PV DE LA REUNION DU 5 JUIN 2020

En date du 05 Juin 2020, l'entreprise Ruashi Mining a repris dans la grande salle de l'école SOLVAY le processus de négociation de son cahier des charges avec les communautés de la Ruashi.

Cette reprise organisée pendant la période de confinement, ne pouvait pas réunir tous les représentants des communautés à cause des mesures d'interdiction de regroupement de plus de vingt personnes.

Ont pris part à la réunion, les délégués de l'entreprise, le comité de gestion du CLD, les experts de la régie des eaux, ceux de la SNEL, le représentant des présidents des CLDQ et les ONG accompagnatrices.

Ordre du jour :

- La présentation des infrastructures retenues dans le projet du cahier des charges
- Le rapport de l'expertise technique sur l'état de lieu des infrastructures selon les axes d'interventions retenues lors des négociations du cahier des charges.

Principales notes

Intervention de l'expert de la REGIDESO

Prenant la parole, l'expert de la régie des eaux a donné la situation actuelle de la desserte en eau potable dans la commune de la Ruashi, en indiquant que la capacité actuelle dans la commune de la Ruashi était de 300 mètres cube par heure pour 20 heure au minimum alors qu'elle était de 600 mètres cube par heure en 2010.

Il a montré comment aujourd'hui la capacité moyenne est de 50 mètres cube par jour soit le 1/6 de la situation de départ.

Par rapport à la demande des communautés sur les projets de forage des 4 puits dans chaque quartier, l'expert de la régie des eaux a montré que le forage des puits était une solution d'urgence, une alternative lorsque la desserte faisait défaut car les puits sèchent et leur niveau baisse selon les saisons mais aussi faire le point de forage à plusieurs endroits expose la nappe aquifère or on n'a pas une autorité de régulation pouvant déterminer la minéralogie pouvant impacter la santé.

Comme solution il a demandé que l'attention soit focalisée à des points bien déterminés ou l'on peut contrôler la qualité et la quantité de l'eau. Il a donné le quadrillage des certaines zones qui ont déjà été ciblé à savoir :

- La zone Nord
- La zone Est
- La zone Centre

Il a introduit une société, solution for Africa qui peut faire des études pour décider si ces zones sont potentiellement aquifères ou non. L'expert de la Régideso a promis de rentrer avec des propositions techniques concrètes au sujet de la desserte en eau potable.

Intervention du Comité de gestion sur la présentation de la description détaillée des projets.

Prenant la parole, Monsieur Christophe Kabwita, membre du comité de gestion a indiqué que le comité de gestion a effectué des descentes sur terrain pour s'imprégner de l'état des lieux des infrastructures enfin d'en déterminer une description bien détaillée. M. Christophe a noté que les experts n'avaient pas encore finalisé avec leur rapport.

Réaction de l'entreprise :

L'entreprise a demandé au Centre Carter de faciliter et accompagner le comité de gestion dans cette tâche et que le résultat de la description détaillée lui soit communiqué par la commune.

Le comité de gestion a demandé un délai de deux semaines pour la finalisation de la description détaillée des projets/infrastructures sur base des rapports des experts.

L'entreprise a indiqué qu'il était difficile de se réunir régulièrement en présentiel suite aux mesures barrières qui doivent être observées pendant la période de confinement et a souhaité que soit créé un groupe WhatsApp sur le cahier des charges ou toutes les informations sur l'évolution du processus seront postées.

Arrivé en cours de discussion, le bureau d'étude de la SNEL a été invité pour donner l'état de lieu de la desserte en énergie électrique dans la commune de la Ruashi

Prenant la parole le délégué de la SNEL a indiqué que la Ruashi avait plus ou moins 26 cabines sous un régime de délestage et qu'en y ajoutant d'autres cabines il faut un apport supplémentaire en énergie. Il a indiqué qu'il y avait besoin d'assainissement et de la fiabilisation de la desserte en énergie électrique pour ceux qui ont déjà des cabines, le problème des infrastructures : renforcement des puissances de cabine et canalisation (comment amener l'énergie vers les consommateurs.)

Par rapport aux cabines proposés, il a indiqué qu'elles doivent être alimentées, d'où il faut identifier la suite/station en énergie et ressortir la puissance voulue pour alimenter les cabines.

Parlant du taux de la desserte, l'expert de la SNEL a indiqué que le taux de la desserte en énergie électrique était de moins 10% par rapport à la superficie de la commune de la Ruashi. Il a indiqué qu'actuellement la Ruashi était alimenté par deux canalisations avec une moyenne de 150% de charge.

Parlant des autres secteurs, l'entreprise a indiqué que c'est la commune qui doit se charger de toutes les descriptions détaillées. Elle a indiqué que par exemple pour la réinsertion sociale la commune doit soumettre un projet bien détaillé avec une précision sur les domaines d'intervention.

Les projets devant faire l'objet de description détaillée sont les suivants :

1. Desserte en eau et en électricité
2. Appui en intrants agricole
3. Construction et réhabilitation des écoles
4. Réhabilitation des routes/Avenues

5. Construction et réhabilitation des centres de santé
6. Construction et réhabilitation des salles polyvalentes
7. Insertion des jeunes
8. Équipement de l'HGR Hakika
9. Assainissement
10. L'acquisition des bus
11. Construction des bureaux de développement des quartiers

Ainsi s'est terminé la journée par la création du groupe WhatsApp sur le cahier des charges et la recommandation faite à la commune de disponibiliser la description détaillée des projets et infrastructures qui seront pris en considération dans le cahier de charges.

Ces descriptions feront l'objet d'une réunion de validation avant d'être incorporées dans le cahier des charges.

Ainsi fait à Lubumbashi le 05 Juin 2020

LISTE DE PRESENCE

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 05/06/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Négociations du Cahier des Charges (CRN) – suite.

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
8	RICHARD NGOY BUZHA	Pdt CLD EC I	H	0997101155	
9	Rév. YUMBA KASANGE Etienne	Président CLD KALUKULU II	H	0812436121	
10	JAN JAMBU	PRESIDENT CLD KAWAMA 5	M	0817670635	
11	Maurice LONGOMBE	Président Kalulu II	M	0814596199	
12	GUSTAVE MPUNGA	PRESIDENT SHINDAIKA	M	0810798128	
13	Etienne MONGA	President KAWAMA 2	M	0810645851	
14	CHANTAL. MUGENIWA	V/President KANAYI	F	0821839[illegible]	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 05/06/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Négociations du Cahier des Charges (RN) – suite.

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
15	Lwamungu Mwamba Justin	Secrétaire Tech. Adj	M	0816344782 0972581277	
16	MITI-MI-JONATHAN-PASA	TRESORIER ICGI CLD	M	0971770773	
17	KABWITA CHRISTOPHE	SEC TECHNIQUE	M	0995215874	
18	Martin MPINDA T.	OCE	M	0819126683	
19	JEFF MBIYA	RCEN	M	0816477	
20	Alida MUNKWA	Centre Carter	F	0828100	
21					

CEO
CONGOLESE ENVIRONMENTAL OBSERVATORY

ANNEXE 9. PV DE LA REUNION DU CLD DU 8 JUILLET 2020

En date du 04 Août 2020, il s'est tenu une réunion du Comité Local de Développement de la Commune de Ruashi dans la grande salle de l'école SOLVAY

Facilitée par Dhanis Rukan, Coordonnateur Droits Humains et Impacts Locaux du Centre Carter, cette réunion a réuni les membres du comité local de développement composé des délégués de l'entreprise, de l'autorité communale Madame Brigitte BYAMUNGU Bourgmestre de la commune de Ruashi ainsi que des représentants de communautés (15 présidents des CDQ).
Y ont aussi pris part également les membres du comité de gestion du Comité local de développement, les organisations accompagnatrices, le conseiller du ministre provincial du développement durable, le médecin chef de zone de santé de Ruashi ainsi que le représentant de l'entreprise Greenbit.

Ordre du jour :

1. Principes pour la validation, l'harmonisation et priorisation des projets du cahier des charges
2. Validation du draft du cahier des charges :
   - La présentation des parties à l'accord : les représentants des communautés locales et l'entreprise Ruas hi Mining
   - La liste des projets prioritaires des communautés de Ruashi
   - Validation des Projets et infrastructure à développer
3. Définition des étapes prochaines
4. Mots de circonstance et clôture de l'activité

Principales notes

1. **Principes pour la validation, l'harmonisation et priorisation des projets du cahier des charges**

- **Prenant la parole, le facilitateur a expliqué les principes qui seront observés dans la session de validation du draft du cahier des charges. Il a indiqué que les représentants des communautés avaient demandé plusieurs projets à la fois en faveur des communautés mais que l'entreprise Ruashi ne va financer que les projets prioritaires pour chaque quartier. Il a indiqué que cette décision ressort du**

souci de concilier les moyens limités de l'entreprise face aux besoins illimités des communautés. Il a indiqué qu'un premier exercice a été fait au niveau de chaque quartier ou chaque représentant des communautés a présenté les projets prioritaires pour son quartier tel que cela est ressorti dans un tableau présenté à l'auditoire.

- Pour ce qui est de terrain il a indiqué que l'autorité communale a indiqué qu'elle ne sera pas à mesurer de payer tous les terrains, qu'elle ne va disponibiliser que le terrain pour le projet agricole soit 250 hectare pour la culture de maïs et 10 hectare pour les cultures maraichère ainsi que le terrain pour l'exécution du projet de poulailler.
- Pour les quartiers qui n'ont pas de terrain, un engagement a été pris de maintenir le projet et un plaidoyer sera fait à tout le niveau (provincial et local pour la disponibilité des terrains pour l'exécution des ouvrages du cahier des charges)
- Pour les quartiers qui sont en pourparlers pour l'obtention des terrains et pour ceux qui ont déjà obtenu des terrains, les protocoles d'accords doivent être déposés dans quarante-huit heure pour être annexé au présent cahier des charges.
- Gestion des projets : Pour les projets qui nécessite une gestion, des mécanismes de gestion doivent être clairs, transparents pour tout le monde.

B. Validation du draft du cahier des charges

A cette occasion la parole a été donné à l'entreprise Ruashi Mining qui a indiqué avoir reçu 13 proposition des projets des communautés pour la négociation et intégration dans le cahier des charges. Elle a indiqué que de ces 13 projets 5 ont été retenues d'office par l'entreprise et ne feront plus l'objet de discussions ce jour. Il s'agit des projets sur :

- La desserte en énergie électrique
- La desserte en eau
- L'équipement de l'Hôpital Général de référence Hakika
- Le programme agricole
- La construction des bureaux de développement des quartiers

Un projet a été rejeté par l'entreprise notamment le projet sur l'achat de bus pour le transport en commun dans la commune de la Ruashi notamment à cause de la gestion des risques que ce projet peut présenter notamment les accidents de circulation.

Sept projets nécessitent encore des discussions sur leur mise en œuvre pour être intégrés dans les cahiers des charges. Il s'agit des projets sur :

- La construction, réhabilitation et équipement des centres de santé
- La construction, réhabilitation et équipement des écoles
- L'assainissement
- La réinsertion socioéconomique
- La production des poussins et l'élevage des poulets de chair
- La construction des salles polyvalentes
- L'aménagement des routes

Ainsi par la suite la parole a été remise au modérateur qui est passé à la lecture des projets prioritaires retenu par quartier ainsi qu'à leur validation.

A l'occasion le président de chaque comité de développement du quartier défendait les besoins de son quartier et un compromis était trouvé pour les infrastructures à réaliser dans chaque quartier.

Ainsi il est ressorti des échanges sur la validation quelques particularités notamment :

- Pour le quartier Matoleo 1 qui a demandé en pleine validation la réhabilitation du stade Matoleo en lieu et place du centre de santé. L'idée a été acceptée par l'entreprise avec une seule condition, que soit signé un protocole d'accord entre les pères catholiques et l'Etat congolais sur la sécurisation du projet

- Pour le projet assainissement : les membres du CLD ont accepté d'insérer les dispositions sur le recrutement des jeunes de la commune pour travailler dans le projet.
- **Pour tous les projets de réhabilitation des infrastructures : il y aura des réunions avec les concernés pour la détermination des besoins et devis avant la réalisation des travaux.**
- Pour l'aménagement des routes : Besoin d'harmonisation avec le Plan d'Investissement Annuel de la commune pour voir les avenues déjà ciblées par la commune dans le cadre de ses projets de développement conformément au PDL et à son budget. Cette tache fut confiée au Comité de gestion. Il a été décidé donc d'éliminer les routes qui seront prises en compte dans le programme de la commune pour répondre à l'exigence de la cohérence verticale
- Pour la construction des bureaux de développements des quartiers, ces derniers seront annexés aux bureaux des chefs de quartiers respectifs.
- Pour les quartiers ne disposant pas terrain pour accueillir les ouvrages, il a été décidé de commun accord de garder les projets et qu'un plaidoyer soit fait à toutes les autorités provinciales et locale pour la disponibilisation des terrains. Le conseiller du Ministre provincial du développement durable présent à ces assises s'est engagé à porter ce plaidoyer pour que les terrains puissent être trouvés et de préférence même que certains terrains non utilisés soient expropriés pour cause d'utilité publique et affectés à la réalisation des infrastructures du cahier des charges.
- Pour les autres projets qui vont nécessiter une gestion particulière comme l'agriculture, l'élevage, l'entreprise signera un protocole avec l'autorité communale
- **Pour la santé, l'on a relevé que la liste des équipements présentés par le médecin directeur n'était pas exhaustive et ainsi un appel a été fait au Médecin chef de zone qui a demandé une concertation avec le médecin directeur pour présenter dans vingt-quatre heure une liste complète des équipent pour l'hôpital Hakika.**

- Par la suite, l'entreprise a pris la parole soulevant le fait qu'elle n'a reçu aucun projet allant dans le sens de l'encadrement de la jeune fille ni des enfants de la rue pourtant cela était aussi des opportunités à considérer dans le cahier des charges. C'est ainsi **qu'elle a proposé que soit aussi développé des projets sur l'encadrement des enfants de la rue, l'encadrement des jeunes filles et l'auspice des vieillard. Cette tache a été confiée** au comité de gestion du CLD pour développer les fiches de description détaillée de ces projets afin de les insérer au cahier des charges avant sa signature.

C. Les étapes prochaines

- Mercredi 5/08/20: Complément des toutes les informations manquantes
- Jeudi 6/08/20 : Entretien avec l'entreprise et l'autorité communale
- Vendredi 7/08/20: Signature du cahier des charges

C. Mots de circonstance et clôture de l'activité

Mot du conseiller du Ministre provincial de développement durable

Prenant la parole, Monsieur le conseiller du Ministre a apprécié l'évolution du processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise Ruashi Mining et a remercié l'entreprise pour le travail important et appréciable qu'elle vient de réaliser. Pour ce qui est de la question des terrains, il s'est engagé à porter le plaidoyer pour l'obtention des terrains.

Les remerciements ont été adressés aussi à l'autorité communale, aux communautés et aux organisations accompagnatrices.

Mot de clôture par Madame le bourgmestre

L'autorité communale s'est réjouie de l'aboutissement du processus de négociation et élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale entre l'entreprise Ruashi Mining et les communautés de la Ruashi, elle a remercié toutes les parties prenantes pour leur engagement depuis le début jusqu'à la fin.

Ainsi s'est terminé la session de la validation du draft du cahier des charges de responsabilités sociétales de l'entreprise Ruashi Mining.

Ainsi fait à Lubumbashi le 04 Aout 2020

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 04/08/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Validation du Cahier des charges (RN) –

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MARCEL – NGOY – NGONGO	Pdt CLD P/MATOLEO II	M	0977626054 0815475965	
2	EMERANCE TULENGI UACHUKA	VPDE CLD/BENDERA I	F	0813154580 0884538253	
3	CASIMIR MUTAMBA	CLD Luano I	M	0818158495	
4	LIEVIN MBALA	CLD MATOLEO I	M	0993600554	
5	MATETE ATE KAITA	CLD BENDERA II	M	0812353032	
6	C.G. Lukalu	CLD LUANO II	M	0994112272	
7	A. Boniface MWEPU K	Prés CLD Congoé	M	0997024252	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 04/08/2020

LISTE DE PRESENCE

Activité : Validation du Cahier des Charges (RA)

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
8	RICHARD MIGY BUZANGU	PAC CLD BC I	H	0997101415T	
9	Rév. YUMBA KASANGE Etienne	Président CLD KALUKULUTI	H	0812436121	
10	JAN JAMBI	PRESIDENT CLD KANAMA	M	0817670675	
11	Maurice LONGONZE	Président Kalukulu I	M	0814596199	
12	GUSTAVE MPUNGA	PRESIDENT ETINGHAIKA	M	0810798128	
13	Etienne MONGA	President KANAMA 2	M	0810648781	
14	CHANTAL MUEMENYE	Vice Président KANAMA 1	F	0842183976	

OBSERVATOIRE CONGOLAISE POUR L'ENVIRONNEMENT (OCE)

Projet Engagement avec les communautés impactées par les entreprises minières

Lubumbashi, le 04/08/2023

LISTE DE PRESENCE

Activité : Validation du cahier des charges (RD).

N°	NOM et POST NOMS	FONCTION	SEXE	TELEPHONE	SIGNATURE
15	LUKAMBO MUHAMBA Justin	Secrétaire Tech Adj	M	0816344780 0973381377	
16	MIJI - M - JONATHAN PAUL	TRESORIER ICG ICLD	M	0971770773	
17	KABWITA CHRISTOPHE	SEC TECHNIQUE ICG	M	0975215894	
18	Martin MPINDA T.	OCE	M	0810122683	
19	JEFF MBIYA	RCEN	M	0811657770	
20	Shanis Rukan	TCC	M	0858504206	
21	Alida MUNKWA	Centre Carter	F	0822500695	

ANNEXE 10. PROTOCOLE D'ACCORD DU 5 DECEMBRE 2005 ENTRE RUASHI MINING ET LA REGIDESO

REGIDESO/DP.KATANGA
REC U LE 11/12/2006
ENREGISTREMENT N° 2023

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE,

La Régie de Distribution d'Eau de la République Démocratique du Congo (REGIDESO) Direction Provinciale du Katanga sise avenue Moéro n° 214 – 216, commune de Lubumbashi, ici représentée par **Monsieur Pierre MAKOYO KALONDA** Directeur Provincial d'une part,

ET

L'Entreprise Minière d'Exploitation et de traitement des minerais RUASHI MINING sprl ayant son siège social à Lubumbashi 109 avenue Songololo, représentée par **Monsieur GRANT DEMPSEY** Chef de Projet d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

attendu que RUASHI MINING par sa lettre CP005/GD/DN/05 du 14 novembre 2005, a sollicité l'installation de deux groupes motopompes au lac et l'utilisation de l'énergie à partir du transformateur REGIDESO ;
Attendu que la REGIDESO préconise l'augmentation de la capacité de production d'eau potable de la Ruashi par l'exécution de quelques forages et abandonner ainsi l'exploitation des eaux du lac ;
Attendu que les deux parties se sont réunies en date du 29 novembre 2005 au siège de la REGIDESO, Direction Provinciale du Katanga pour statuer sur le type du partenariat à adopter.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :
Ruashi Mining s'engage à exécuter et équiper pour la REGIDESO un forage d'environ 120 m de profondeur devant fournir un débit de l'ordre de 180 m3/h et à fournir des équipements (groupes motopompes submersibles) correspondant à ce débit afin d'alimenter toute la population de la Ruashi en eau potable. La REGIDESO se chargera de connecter le forage ainsi réalisé à son réseau de distribution.

Article 2 :
La REGIDESO accepte que Ruashi Mining installe ses deux groupes motopompes au lac à côté de celui de la REGIDESO actuellement en fonctionnement et qu'elle pourrait lui rétrocéder ses installations du lac au cas où le forage satisferait le besoin de la population de Ruashi.

Article 3 :

La REGIDESO autorise Ruashi Mining à utiliser l'énergie électrique fournie par son transformateur du lac et cette Entreprise (Ruashi Mining) accepte de payer les factures SNEL de consommation d'énergie et de prendre en charge la maintenance de ce transformateur.

Article 4 :

Pour permettre une bonne distribution d'eau à travers la commune de la Ruashi, Ruashi Mining accepte de réhabiliter et de remettre en service le château d'eau REGIDESO de cette commune.

Article 5 :

Tout différend qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution du présent Protocole d'Accord sera, à défaut d'entente à l'amiable, soumis à la compétence des juridictions de Lubumbashi.

Article 6 :

Le présent Protocole d'Accord entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Ainsi fait à Lubumbashi, le 5/12/2005, en deux (2) exemplaires valant originaux, chacune des parties retenant le sien.

Pour la REGIDESO

Pierre MAKOYO KALONDA

Directeur Provincial

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
DIRECTION PROVINCIALE DE LA REGIDESO
KATANGA

Pour RUASHI MINING

GRANT DEMPSEY

Chef de Projet

ANNEXE 11. ACTE DE CESSION DU TERRAIN AGRICOLE (SHINDAIKA)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT – KATANGA
TERRITOIRE DE KIPUSHI
SECTEUR DE BUKANDA
GROUPEMENT SHINDAIKA

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN TERRAIN A USAGE AGRICOLE N°045/2020

Je soussigné, Grand Chef Coutumier et Chef de Groupement SHINDAIKA, de Secteur de BUKANDA, Territoire de KIPUSHI, accorde par la présente un terrain en vue d'une exploitation agricole, ferme culture maraichère, petit élevage à Monsieur, Madame, Mademoiselle ..... CYMMUDIE/BUASHI ..... résidant au N°..04..Av ..SHAMUNDA.....Commune ..... BUASHI..... Ville..... C.DE LUBUMBASHI....TEL/0995460942/0816728504/0977071077

Cette concession lui est attribuée au nom du Groupement en cas de mon absence personnelle, mes successeurs s'en feront au respect de la teneur de cette autorisation.

Ce terrain d'une superficie de ....TROIS CENT HECTARES..... (Ha (300 Ha.....) est situé dans le village.....MUYAMBAILILE.....Groupement SHINDAIKA

NB. : Si après cinq (5) ans ce terrain n'est pas mis en valeur, nous nous reservons droit de l'attribuer à une autre personne.

Le (la) requérant(e) est avisé(e) de se mettre en règle avec les services techniques compétents à savoir: cadastre et les taxes territoriales pour obtention des titres des propriétaires officiels.

Fait à Shindaika, le 10.../07.../2020

Le Notable

Grand Chef Coutumier
Chef de Groupement SHINDAIKA

ANNEXE 12. ACTE DE CESSION DES TERRAINS

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
VILLE DE LUBUMBASHI

COMMUNE RUASHI

ACTE DE CESSION DE N°...003... K.016/BUR-BOURG/C.R./2021

Nous, la Commune Ruashi, représentée par Madame Brigitte MUTEBA BYAMUNGU, Bourgmestre de ladite Entité Territoriale Décentralisée,

Cédons aux communautés ci-dessous détaillées, Huit (8) terrains devant servir à l'exécution des projets du Cahier des Charges repartis de la manière suivante.

N°	QUARTIER BENEFICIERE	PROJET	ADRESSE
1.	KALUKULUKU I	CENTRE DE SANTE	AVENUE CHANGWE ENCEINTE PAROISSE NOTRE DAME DES PAUVRES
2.	KALUKULUKU II	CENTRE DE SANTE ET ECOLE	ENCEINTE EP GARENGAZE
3.	LUANO I	CENTRE DE SANTE	AVENUE KATONTOKA CHAPELLE St FRANCOIS
4.	LUANO RVA	CENTRE DE SANTE	AVENUE MUSHOTA
5.	SHINDAIKA	CENTRE DE SANTE	AVENUE LUVUA N°27

6.	KAWAMA II	SALLE POLYVALENTE	AVENUE DE L'EGLISE N°05
7.	KANAMBA	SALLE POLYVALENTE ET POULAILLER	AVENUE BRIGITE MUTEBA BYAMUNGU
8.	MATOLEO II	SALLE POLYVALENTE	AVENUE SHABUNDA N°04 ENCEINTE COMMUNE
9.	KAWAMA I	ECOLE	AVENUE KISULA NGOIE N°27

Fait à Lubumbashi, le 24 Mai 2021

LE BOURGMESTRE

BRIGITTE MUTEBA BYAMUNGU BOURGMESTRE

République Démocratique Du Congo

Lubumbashi, le 2021

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
SOUS-DIVISION LUBUMBASHI 2
Le chef de Division Urbaine

N°MINEPST/S-PROVED/1010/02/ 899 /2021

25 AOU 2021

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A

- Monsieur le Directeur Provincial de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique Haut-Katanga 1
- Monsieur le Directeur Provincial du SECOPE Haut-Katanga
- Monsieur le Maire de la Ville de Lubumbashi
- Madame le Bourgmestre de la Commune Ruashi

Tous à LUBUMBASHI.-

Objet : Autorisation pour la construction Des écoles

A Monsieur le Directeur de l'Entreprise RUASHI-MINING
A LUBUMBASHI.-

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de céder les concessions des écoles ci-après pour la construction des bâtiments scolaires conformément au cahier de charge de votre entreprise avec la commune de Ruashi, il s'agit de :

1.- Réhabilitation
- E.P. MUTUMBWI

2.- Construction
- INSTITUT MATOLEO
- INSTITUT TECHNIQUE ELIMU
- E.P. 2 RUASHI
- E.P. 2 USHINDI
- E.P. TUPENDANE
- E.P. 3 MAPENDO
- E.P. MAMBA
- E.P 2 LUAPULA

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur nos sentiments patriotiques.

LE CHEF DE DIVISION URBAINE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

Jean TANDAWANE LUNGAN

ANNEXE 13. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE RUASHI MINING ET LA COMMUNE RUASHI

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

RUASHI MINING SAS, ayant son siège social à Ruashi mine site, Luano, Ville de Lubumbashi immatriculée au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro : CD/LSH/RCCM/14-B-3083 ; représentée aux fins de la présente par son Directeur Général, **Monsieur Wang Tao.**

Ci- après dénommée : « **l'Entreprise minière** » d'une part ;

ET

La Commune Ruashi, désigné ci-après par le vocable « **la Commune** », situé et représenté par Mme. **Brigitte Byamungu,** Bourgmestre.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans le cadre du respect et de l'exécution du Cahier des Charges signé entre Ruashi Mining et la Communauté, l'Entreprise s'engage à financer dans le délai convenu les projets convenus dans le cahier des charges
2. La gestion des projets convenus sera faite en toute transparence avec la Commune, dans le strict respect des accords convenus
3. Les parties s'engagent à utiliser les fonds aux seules fins du présent protocole d'accord.
4. Elles s'engagent à maintenir une comptabilité distincte pour le projet permettant d'y retrouver toutes les informations financières requises.
5. Elles s'engagent mutuellement à se faciliter l'approbation et l'accès aux documents pertinents permettant de vérifier l'évolution du projet ainsi que des terrains pour la mise en œuvre des projets nécessitant ka disponibilité des terrains
6. L'exécution des tous les projets se fera sur base d'un appel d'offre conformément à la loi sur les marchés public. L'accompagnement technique sera assuré par les services de l'entreprise en collaboration avec les experts techniques de la commune

selon le secteur concerné et ; les organisations accompagnatrices à désigner par le Bourgmestre de la Commune

7. En acceptant les fonds, les parties consentent à ce qu'une communication publique soit faite sur le projet. Elles consentent aussi à ce que les renseignements suivants soient communiqués : la nature du projet et le montant de la contribution accordée. Elles consentent également à ce que ces informations soient rendues publiques sur tout type de support de communication.
8. Toute convention verbale non reproduite sur le présent protocole d'accord est réputée nulle et sans effet. Toute modification au présent protocole d'accord doit faire l'objet d'un avenant.
9. Le projet doit être terminé dans un délai prévu par le cahier des charges. Au-delà de cette date, il peut être prorogé par un avenant convenu de commun accord.
10. Les fonds sont gérés en tenant compte de mécanisme de décaissement des fonds mis en place par Ruashi Mining selon les dispositions du cahier des charges sous la supervision du Bourgmestre de la Commune
11. Un état de besoin visés par le Bourgmestre est exigé pour tout décaissement des fonds.
12. Concernant tout achat en rapport avec les fonds, trois factures pros forma devront être présentées par pour permettre à Ruashi Mining de faire le décaissement
13. Aucun décaissement ne peut être effectué sans que le précèdent n'ai fait l'objet de justification sauf en cas d'urgence.
14. La charge de la présentation de pièces justificatives incombe à l'organisation accompagnatrice qui a aura reçu les fonds pour accomplir un devoir spécifique, et si elles ne sont pas produites dans le délai imparti, Ruashi Mining est en droit d'envisager des démarches judiciaires pour des sanctions judiciaires. D'une façon générale, le délai maximum pour justifier une dépense est de 30 jours.
15. Le présent protocole d'accord entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Fait à Lubumbashi, le 26 mai 2021

POUR L'ENTREPRISE RUASHI MINING
WANG TAO
Directeur Général

POUR LA COMMUNE RUASHI
BYAMUNGU BRIGITE
Bourgmestre

Ruashi Mining SAS
METOREX
A SUBSIDIARY OF THE JINCHUAN GROUP
RUASHI MINING

Ruashi Mining SAS

Ruashi Mine Site, Luano, Lubumbashi
République Démocratique du Congo

T (bureau)
+243 (0) 819 782 744
+243 (0) (819 RUASHI)
E ruashi.mining@yahoo.com
W www.metorexgroup.com
ID-NAT: 05-B0500-N 4 5421 Z LUBUMBASHI
RCCM: CD/LSH/RCCM/14-B-3083
NIF : A0704687D
Capital Social équivalent en FC de 12 000 000.00 USD

METOREX
A SUBSIDIARY OF THE JINCHUAN GROUP
RUASHI MINING

Lubumbashi, le 27 Mai 2021

Réf.: RM/WT/EK/EM/20210527/01

Copie pour information à :

- Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines du Haut-Katanga ;
- A Monsieur le Chef de Division des Mines du Haut-Katanga ;
- A Monsieur le Chef d'Agence Congolaise de l'Environnement ;
- A Monsieur le Chef des Fonds National de promotion du service Social ;
- A Monsieur le Chef de la Direction de Promotion de L'Environnement ;
- A Monsieur le Maire de la Ville de Lubumbashi,

Monsieur le Chef de Division et Président
de la Commission Permanente d'instruction
du cahier des charges

Concerne : Transmission du cahier des charges

Monsieur le Chef de Division,

Nous avons l'honneur, de vous transmettre par la présente notre cahier des charges de responsabilité sociétale mis à jour conformément aux observations des membres de la Commission Permanente d'instruction du cahier des charges que vous avez insigne honneur de présider.

En effet, par lettre référencée N° CPI/CC/HK/497/2021 du 08/04/2021 vous nous avez transmis la note technique d'instruction du cahier des charges de responsabilité sociétale de Ruashi Mining SAS avec les Communautés locales et vous en remercions. C'est avec plaisir et satisfaction que nous avons constatée que le cahier des charges a été jugé recevable car conforme à l'annexe XVII du règlement minier sur le modèle type du cahier des charges.

En outre, nous remercions la Commission pour les observations formulées qui vont dans le sens de donner plus des détails sur les engagements que nous avons pris au bénéfice de développement des communautés de la Commune de Ruashi. Ci-dessous quelques éclaircissements que nous apportons à l'attention des membres de la Commission et **sommes disposés à tout moment d'apporter plus de lumière aux observations qui n'apporteront pas satisfaction.**

1. Il est vrai que le Ministre en charge des Mines n'avait pas, par écrit désigné un conseiller pour suivre le processus, mais ce qu'il faut admettre est que le Ministre René Banza était informé du processus et avait délégué son Conseiller Franck qui faisait le suivi et participait à certaines réunions. Le Ministre avait présidé personnellement le processus de négociation du cahier des charges dans une cérémonie officielle à la commune de Ruashi. La cérémonie officielle de signature du cahier des charges était présidée par le Ministre Ars Kayumba, Ministre de la Communication et Ministre des Mines Ad Intérim ;

2. Le Cahier des charges a été déposé au cabinet du Gouverneur, du ministre des Mines ainsi qu'à la Division provinciale des Mines. Merci de trouver l'accusé de réception en attache.

3. Les représentants des communautés désignés à l'annexe du cahier des charges ont été élus par les communautés dans leurs quartiers respectifs. Le PV de désignation des membres du CLD mentionne dans son exposé des motifs l'existence des Comités de Développement des Quartiers de la Commune. Ce sont les Présidents de ces quartiers qui ont participé aux négociations avec nous. Les PV de désignation ont été annexés au cahier des charges ;

4. Les preuves d'approbations des communautés à l'issue des consultations publiques ont été apportées ;

5. Dans certains projets le budget des personnes qualifiées pour l'accompagnement des différents projets a été prévu. Dans d'autres l'entreprise va assumer l'accompagnement à travers le Département du Social ;

6. Les actes des cessions des terrains et des différents protocoles ont été intégrés dans le cahier des charges ;

7. Les indicateurs des suivis ont été revus ;

8. Les budgets de la plupart des projets ont été revu à la hausse ;

9. Excepté quelques projets qui seront mis en œuvre avec les communautés, Ruashi Mining va sélectionner les entrepreneurs et les autres prestataires de services par appel d'offre ;

10. La Commune a payé des terrains. Les actes de cession ont été intégrés dans le cahier des charges. Les preuves d'acquisition du terrain ont été intégrés ;

11. Les études géotechniques et topographiques ont été prévues ;

12. Le cahier des prescriptions techniques seront demandés aux entrepreneurs qui seront sélectionnés. Néanmoins, nous les avons intégrés dans le cahier des charges ;

13. Les plans cotés et de coupe et des vues, de plan aménagé et plan d'huisserie des écoles ont été harmonisés ;

14. Les spécifications d'équipements et leurs coûts ont été précisés ;

15. Conformément au règlement minier la cérémonie de signature a été organisée sous l'égide de Madame la Bourgmestre de la commune de la Ruashi, en sa qualité de témoin et d'autorité locale, et en présence du Ministre Provincial ayant les mines dans ses attributions. Des invitations étaient envoyées aux principaux acteurs (le Chef de Division provinciale des Mines, Directeur Provincial de l'ACE, Chef de Bureau Provincial de la DPEM, et des autres représentants de l'Etat. Les invitations ont été distribuées à toutes ces différents services bien que tous n'y ont pas participés ;

16. Omission d'insertion des projets évoqués sur l'encadrement des enfants dits de la rue, de la jeune fille et des vieillards avant la signature du cahier des charges : C'était une proposition de l'entreprise Ruashi Mining ; malheureusement cela n'avait pas rencontré la priorité des communautés. L'entreprise ne peut pas ajouter ce que les communautés n'ont pas approuvé ;

17. Le projet relatif à la desserte en électricité n'est pas décrit. Le retard est dû au retard avec lequel la SNEL traite notre demande. Dès qu'un accord a été trouvé avec la Société Nationale d'Électricité (SNEL), Ruashi Mining et d'autres entreprises minières de la Commune de Ruashi; Ruashi Mining reviendra aux communautés dans les six mois qui suivent l'approbation du cahier des charges afin d'examiner la mise en œuvre de ce projet en collaboration avec l'autorité communale ;

18. Pour le paiement des enseignants : Nous estimons que le paiement des salaires des enseignants est une affaire de l'Etat

Je vous prie d'agréer Monsieur le Chef de Division, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour Ruashi Mining SAS

Wang Tao
Directeur General

Ruashi Mining SAS

METOREX
RUASHI MINING